



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 18 Décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.1.16, 1.1.17, 1.1.18, 1.1.19, 1.1.20, 1.1.21, 1.1.22, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

Etaients présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (jusqu'au 3.6)
Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 2.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.13), M. Émile BRIOT (jusqu'au 4.1), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 4.2), Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 4.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.13), M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.4), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.13), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.13), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.13), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.13) Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER

Etaients absents : Besançon : M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT François : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), YM. DAHOUI, C. MICHEL, C. CAULET (à partir du 1.1.13), C. DELBENDE, P. GONON (jusqu'au 4.1), M. LEMERCIER (jusqu'au 4.1), M. OMOURI, D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.12), G. VAN HELLE, C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.12), C. PREIONI, P. CORNE, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.4), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, J. BAVEREL

Mandataires : P. BONTEMPS (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), S. WANLIN, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.13), E. MAILLOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 4.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 4.1), C. WERTHE, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.1.12), R. STHAL, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.12), F. LOPEZ, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.2.4), F. BAILLY, M. DONEY, F. TAILLARD, JP. MICHAUD

Délibération n°2017/003948

Rapport n°2.9 - Rapport annuel intercommunal d'accessibilité 2016

Rapport annuel intercommunal d'accessibilité 2016

Rapporteur : Serge RUTKOWSKI, Conseiller communautaire délégué

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

En application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIA) doit produire chaque année un rapport dressant l'état des lieux de l'avancée de l'accessibilité du cadre de vie sur l'ensemble du territoire de la Ville de Besançon et de la CAGB.

Le rapport d'accessibilité 2016 s'attache donc, comme les années précédentes, à répondre à cette obligation légale.

I. Contexte

L'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et ses textes d'application ont été promulgués par le gouvernement fin 2014 et début 2015.

Les Agendas d'Accessibilité Programmée, mesure phare de cette nouvelle législation, font obligation aux gestionnaires d'établissements recevant du public (ERP) ainsi qu'aux Autorités Organisatrices de Transport, de s'engager dans un calendrier précis de réalisation de travaux, variant d'une période de trois ans maximum à trois périodes de trois ans pour les patrimoines particulièrement complexes. Tous les gestionnaires déposant des agendas sur deux ou trois périodes doivent transmettre un point de situation des actions effectuées à la fin de la première année ainsi qu'un bilan des actions exécutées à mi-parcours.

Conscientes des enjeux en parfaite adéquation avec les ambitions politiques portées sur notre territoire, la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) se sont mobilisées de façon inédite sur cette question et organisées afin d'être en capacité de répondre avec la plus grande efficacité possible aux prescriptions de cette nouvelle législation, vécue non pas comme une obligation mais comme une opportunité de poursuivre, dans la méthode, l'effort déjà à l'œuvre sur le territoire.

Les engagements et les choix budgétaires effectués par les trois entités (CAGB, Ville et CCAS) montrent leur volonté de maintenir le cap d'un engagement pour une société inclusive qui prenne aussi en compte les enjeux de demain, dont le vieillissement de la population. Pour mémoire, la Ville de Besançon s'est engagée à mettre en accessibilité ses ERP en neuf ans dans le cadre de travaux chiffrés d'un montant de 13 486 000 euros. Le CCAS effectuera l'ensemble des travaux destinés à rendre accessible son parc de bâtiments en 3 ans pour un montant d'investissement de 151 715 €.

La CAGB, a estimé les travaux qui seront nécessaires afin de mettre aux normes les arrêts de transports prioritaires. Cette somme est de 1 700 000 € sur trois années.

Le présent rapport d'accessibilité dresse le bilan des avancées 2016 mais il fait également et en toute transparence, le bilan des actions effectuées à un an dans le cadre du SD'Ad'AP (mise en accessibilité des arrêts de transports classés «prioritaires» par la loi au regard de leurs caractéristiques) et des Ad'AP (mise en accessibilité des bâtiments Recevant du Public et travaux sur l'intégralité de la chaîne de déplacement). Les périodes sur lesquelles ont été effectués les travaux sont précisées dans le rapport (elles concernent l'année 2016 mais également le début de l'année 2017).

II. Les grandes lignes qui se dégagent de l'action conduite en 2016 et à l'issue d'une année pour le SD'Ad'AP et les Ad'AP

Les travaux inscrits dans le cadre du SD'Ad'AP ont tardé à se mettre en place et l'année a été en grande partie consacrée à la recherche de prestataires et à la passation des marchés. Toutefois, au terme de l'année, les travaux engagés et le rythme adapté permettent d'affirmer que le retard pris sur la programmation des travaux sera lissé sur les durées respectivement consenties.

Dans le cadre des Ad'AP, il en est de même, mais les travaux prévus ont été menés à bien. Certains travaux ont été conduits par anticipation, d'autres ont été différés afin de suivre certaines logiques qui se sont faites jour (logique des marchés, cohérence de la chaîne de déplacements, cohérence des interventions sur un même chantier ...).

Dans le cadre des Ad'AP comme du SD'Ad'AP, les montants positionnés ont été engagés et même légèrement dépassés.

La réflexion conduite en lien étroit entre les différents partenaires engagés sur les dossiers a permis d'éviter le recours systématique aux demandes de dérogation et lorsque la mise en accessibilité réglementaire n'était pas possible, des travaux d'amélioration amenant une accessibilité d'usage (praticabilité) ont été pris en compte et mis en œuvre conjointement à la dépose de la demande de dérogation correspondante.

III. Les travaux conduits en 2016

3.1 La voirie et les espaces publics

Se trouvent ci-après quelques chiffres relatifs aux travaux conduits afin d'améliorer l'accessibilité de la chaîne de déplacement de la Ville de Besançon :

- 1,5 kilomètres de cheminements piétons comprenant les trottoirs et des interventions importantes sur la structure des voies ont été réalisés dont une bretelle de 90 mètres à la Malcombe entre les équipements sportifs de la Malcombe et la station de tramway et 40 mètres à la promenade Chamars afin d'effacer des ruptures de niveau,
- Fin 2016 ,100 carrefours sur 137 sont équipés d'un module sonore pour aider à la traversée des non-voyants,
- 9 mâts d'éclairage public ont été installés sur la liaison entre la rue Francis Wey (centre APF) et la station de tramway.

Sont également mentionnés dans le rapport, les travaux effectués par les trois communes de la CAGB pour la mise en accessibilité de leur voirie communale.

3.2 Mise en accessibilité dans le cadre de grands travaux

Les travaux portant sur l'amélioration de l'accessibilité de la chaîne de déplacement se sont poursuivis dans le cadre des grands chantiers et grands travaux ouverts sur la Ville : Rue Jean Jacques Rousseau, rue Moncey ; dans le cadre du PRU de Planoise, îlot ouest, Hauts de Chazal, Temis.

La réalisation de ces travaux qui incluent dans leur étude le respect des normes d'accessibilité, permet de livrer des pans entiers de territoire, entièrement neufs ou réhabilités en les rendant accessibles dans le cadre d'un nouvel aménagement.

3.3 Le stationnement

Concernant le stationnement, 8 places de stationnement PMR ont été créées, portant à 702 le nombre d'emplacements réservés au 31 décembre sur la Ville de Besançon.

Par ailleurs, et afin d'assurer l'accès des parkings réservés aux personnes en situation de handicap, la Police Municipale a dressé 591 contraventions (620 en 2015) pour stationnement non autorisé sur emplacement réservé.

12 véhicules ont été mis en fourrière pour stationnement illicite et gênant contre (9 en 2015).

IV. Les transports terrestres et le réseau Ginko

Le réseau de transport a été adapté selon un modèle favorisant l'inter-modalité, c'est-à-dire la connexion entre les lignes urbaines et les lignes périurbaines, mais aussi entre les services de transports publics, routiers, et ferroviaires. Une tarification combinée est en place.

4.1 Les travaux dans le cadre du SD'Ad'AP

L'Ad'Ap transport a été validé par le Préfet le 26 avril 2016.

Afin de donner une image claire et exhaustive des travaux effectués au cours et à l'issue de la première année du SD'Ad'AP, la période référencée sur le présent rapport prendra en compte l'année 2016 mais s'étendra jusqu'à la fin du mois d'avril 2017.

En 2016, 21 arrêts ont faits l'objet de travaux et 28 arrêts au total ont été rendus accessibles à l'issue de la première année du SD'Ad'AP sur le territoire de la Ville de Besançon, pour un montant total de 293 492 €.

Concernant le périurbain, 7 arrêts ont été rendus accessibles entre le 1^{er} janvier et le 26 avril 2017.

Le montant des travaux pris en compte pour 2017 est de 470 000 €.

4.2 Le tramway

L'accessibilité est au cœur du réseau : rames, stations, billettique sont totalement accessibles. Un second bilan a été effectué deux ans après sa livraison en 2014. Force est de constater qu'il a substantiellement amélioré deux maillons importants de la chaîne de déplacements : la voirie et le transport. Nombre de personnes à mobilité réduite ont déjà adopté ce mode de transport qui a ouvert une nouvelle ère de la mobilité sur notre territoire.

4.3 Le service Ginko Access

Au 31 décembre 2016, il comptait 925 usagers inscrits, dont certains sont membres d'une des 40 associations qui font appel directement au service pour transporter leurs membres. 78 % de ses usagers sont bisontins.

Entre 2015 et 2016, la progression du nombre d'usagers inscrits est de 4,6 %.

Le coût de fonctionnement du service est de 786 176 € HT pour un montant de recettes de 35 435 €HT.

Face à la saturation du service et en recherche de solutions, la CAGB a recruté un cabinet d'audit.

V. Le cadre bâti, dont les établissements recevant du public (ERP)

La Ville de Besançon ainsi que l'ensemble des communes de l'agglomération ont œuvré en 2016 à l'amélioration de l'accessibilité de leurs Etablissements Recevant du Public dans le cadre des Ad'Ap déposés. Pour rappel, 53 communes sur 56 sont entrées dans le dispositif Ad'AP. Le rapport fait donc état des avancées 2016, l'année de l'Ad'Ap correspondant à un mois près à l'année calendaire, seule l'année 2016 est prise en compte sur le présent résumé.

Le montant total hors main d'œuvre des travaux destinés à améliorer l'accessibilité du cadre bâti de la Ville de Besançon pour tous les types de handicap est de 447 K€. A cela, s'ajoutent les travaux conduits pour mettre en cohérence la chaîne de déplacement entre la voirie et le cadre bâti soit un montant de 30 k€.

8 communes de la CAGB ont par ailleurs transmis des informations sur les travaux conduits pour l'amélioration de l'accessibilité de leur cadre bâti.

Des dossiers pour travaux liés à l'amélioration de l'accessibilité de tous les ERP présents sur le territoire ont été proposés à l'examen de la Sous-Commission ERP/IGH : 332 dossiers ont été instruits en 2016.

VI. La sensibilisation du grand public au handicap

La Mission handicap du CCAS conduit des actions de sensibilisation dans les lycées en collaboration avec ses différents partenaires associatifs et bénévoles. Elle est intervenue en 2016 dans 11 établissements. En 2016, sur 19 dates environ, 1300 jeunes ont été sensibilisés par le programme, dans le cadre d'une convention signée entre le rectorat et le CCAS de Besançon.

Il convient d'ajouter à ce chiffre, les visiteurs scolaires de la Biennale du Handicap et de l'Autonomie, manifestation qui a accueilli 860 jeunes, le 17 novembre 2016. En résumé, en 2016, l'équipe des journées handi-citoyennes a côtoyé environ 2160 jeunes, ce qui constitue le record en termes d'affluence depuis 2011.

VII. Conclusion

Ce rapport n'est qu'un aperçu des actions conduites par la CAGB, ses communes membres dont la Ville de Besançon et le CCAS, ainsi que par leurs partenaires du territoire.

Une grande partie de l'année a été dévolue à la mise en place des chantiers, une année de passation des marchés publics tant dans le cadre des Ad'Ap que du Sd'Ad'AP, de recherche et de désignation des prestataires et de mise en place des travaux. Après cette période de préparation les travaux ont cependant débutés et ont été conduits à un rythme soutenu propre à combler le retard du départ. La CAGB et la Ville de Besançon ont pris en compte, l'ensemble des maillons de la chaîne de déplacements (transport, voirie, ERP, IOP) dans leur articulation et le respect de leur cohérence. Ce travail entrepris modifie profondément jour après jour le visage de la ville et ce depuis l'arrivée du tramway, véritable colonne vertébrale d'un nouveau territoire moderne, rénové et accessible.

L'année 2016 se caractérise également par la légitimité et la place acquise et confirmée auprès des principaux acteurs du territoire, publics comme privés, par les membres du groupe d'expert d'usage de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (missionnés par les associations représentant les cinq grandes familles de handicap de la CIA et par les aînés), dans la démarche de mise en accessibilité de leur patrimoine et leurs espaces publics.

Le rapport annuel d'accessibilité 2016 fait l'objet d'un document annexe et est consultable et/ou transmissible au format papier sur simple demande.

Le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport d'accessibilité 2016.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2017



Contrôle de légalité

Grand
Besançon



Préfecture du Doubs

Préfecture du Doubs

Reçu le 22 DEC. 2017



Contrôle de légalité

Ville et CCAS de
Besançon

RAPPORT D'ACCESSIBILITE 2016



LE RAPPORT ANNUEL UN DOCUMENT À VOCATION MULTIPLE

UN DOCUMENT DE TRAVAIL POUR

- Formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire ;
- Capitaliser les actions ;
- Échanger entre communes voire comparer ;
- Informer les associations.

UN DOCUMENT DE PILOTAGE POUR

- Connaître les acteurs du territoire, leurs liens ;
- Mettre en place la démarche de projet de mise en accessibilité ;
- Mettre en place des indicateurs communs ;
- Mettre en place une programmation.

UN DOCUMENT DE COMMUNICATION POUR

- Établir la concertation ;
- Informer les citoyens ;
- Mettre en avant les réussites
- Faire remonter les difficultés et/ou les besoins.

TABLE DES MATIERES

LE RAPPORT ANNUEL	2
UN DOCUMENT À VOCATION MULTIPLE	2
INTRODUCTION	4
1. Contexte général	7
2. Les Agendas d'Accessibilité Programmée	24
3. La Voirie Communales et les Espaces Publics	29
4. Le stationnement	37
5. Les transports	39
6. Les Etablissements Recevant du Public	63
7. Le logement	76
8. L'enfance et l'éducation	81
9. L'emploi des personnes handicapées	90
10. La santé et l'innovation	95
11. Le sport	103
12. la culture	106
13. Le changement de regard sur le handicap dans la Ville	110
14. CONCLUSION	114

INTRODUCTION

Rappel :

Fondatrice et profondément rénovatrice, la loi n°2005-102 du 11 février 2005 - pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647>), avait pour ambition d'établir par sa promulgation, le principe d'un accès de tout (tous les aspects de la vie sont concernés) à tous (toutes les limitations et tous les handicaps – handicap physique comme psychique et mental sont pris en compte) ainsi que celui du libre choix des actes de la vie. Le législateur y avait inscrit, un calendrier selon lequel tout ce qui accueille et transporte du public devait être rendu accessible en 2015 au plus tard.

A la veille de 2015 le gouvernement faisait le constat que malgré quelques progrès, l'adaptation du cadre de vie et l'accessibilité universelle restaient loin d'être atteintes. Souhaitant impulser et accompagner le changement voulu par cette loi, il a alors décidé de renforcer les obligations légales en matière de mise en accessibilité des biens et des services en les assortissant de pénalités.

L'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées (<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/ordonnance/2014/9/26/2014-1090/jo/texte>) et ses textes d'application ont été promulgués fin 2014 et début 2015.

Les Agendas d'Accessibilité Programmée, mesure phare de cette nouvelle législation, font obligation aux gestionnaires d'Établissements Recevant du Public (ERP) ainsi qu'aux Autorités Organisatrices de Transport (AOT), de s'engager dans un calendrier précis de réalisation de travaux, variant d'une période de trois ans maximum à trois périodes de trois ans pour les patrimoines particulièrement complexes. Tous les gestionnaires déposant des agendas sur deux ou trois périodes doivent transmettre un point de situation des actions effectuées à la fin de la première année ainsi qu'un bilan des actions exécutées à mi-parcours.

En adaptant l'environnement et en se rendant accessible, un territoire fait progresser la qualité de vie de tous ses membres. Cette démarche ne se fait pas seulement au bénéfice des personnes handicapées, mais aussi au bénéfice de tous. En offrant une meilleure qualité d'usage des services et des équipements, elle est de nature à anticiper les conséquences sociales et économiques de l'allongement de l'espérance de vie. En préservant l'autonomie des personnes, elle inscrit dans une stratégie de développement durable le territoire sur lequel elle s'applique. Enfin, seule sa mise en œuvre permet de garantir une certaine égalité d'accès aux droits pour tous.

Conscientes des enjeux en parfaite adéquation avec les ambitions politiques portées sur notre territoire, la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) se sont mobilisées de façon inédite sur cette question et organisées afin d'être en capacité de répondre avec la plus grande efficacité possible aux prescriptions de cette nouvelle législation, vécue non pas comme une obligation mais une opportunité de poursuivre, dans la méthode, l'effort déjà à l'œuvre sur le territoire.

Les choix budgétaires effectués montrent la volonté des trois entités (CAGB, Ville et CCCAS) de maîtriser les dépenses tout en maintenant le cap d'un engagement dans le respect de la construction d'une société juste, égalitaire et solidaire, d'une société dynamisme aussi qui prenne en compte les enjeux de demain, dont le vieillissement de la population et s'applique à rassembler l'intégralité de ces forces sans laisser personne sur le bord du chemin.

- La ville de Besançon s'est engagée à mettre en accessibilité ses ERP en neuf ans dans le cadre de travaux chiffrés d'un montant de 13 486 000 euros. Son CCAS effectuera l'ensemble des travaux destinés à rendre accessible son parc de bâtiment en 3 ans pour un montant d'investissement de 151 715 €.
- La CAGB, elle, a estimé les travaux qui seront nécessaires afin de mettre aux normes les arrêts prioritaires. Cette somme est de 1 700 000€ sur trois années.

La mise en accessibilité du cadre de vie entend compenser l'écart existant, pour la personne en situation de handicap, entre ses caractéristiques corporelles, ses capacités physiques, mentales et psychiques et les caractéristiques de son environnement. Ce chantier est particulièrement vaste et complexe et il doit livrer une véritable accessibilité d'usage et des lieux véritablement praticables par tous. L'ensemble des élus, des Directeurs et des techniciens concernés ont donc souhaité coordonner leurs forces et leurs compétences avec celles des associations membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité et du groupe d'experts d'usage émanation de cette instance au sein duquel elles ont toutes un-e ou plusieurs délégués - ées.

Les enjeux liés à cette mise en accessibilité appellent en effet des compétences inédites ouvrant sur des solutions fondées sur la transmission de l'expérience. Les membres du groupe d'experts d'usage ont acquis cette expérience par la pratique, au contact quotidien de personnes en situation de handicap et de personnes vieillissantes ou parce qu'ils sont également et pour certains d'entre eux, en situation de handicap ou de vieillissement. Ces experts ont également et pour la plupart, bénéficié de formations destinées à parfaire leurs connaissances et affiner leur pratique. Ils savent ainsi, mieux que quiconque, ce qui doit être mis en œuvre afin de permettre aux personnes qu'ils représentent, d'accéder à un lieu particulier, de s'y mouvoir et d'utiliser les services mis à leur disposition en toute autonomie.

L'expertise du groupe est donc un outil très précieux, utilisé par les techniciens de la Ville, de la CAGB et du CCAS mais aussi parfois par les particuliers, dans le cadre des Ad'Ap et du Sd'Ad'Ap tout autant que dans le cadre de création ou de rénovation (bâti neuf ou existant) et ce de plus en plus en amont des projets.

En 2016, le groupe a émis 184 préconisations lors de 15 visites sur sites et de nombreuses avancées ont vu le jour suite à ces interventions.

Le présent rapport d'accessibilité fait comme le prévoit la loi, le bilan des avancées 2016 mais il fait également et en toute transparence, le bilan des actions effectuées à un an dans le cadre des Ad'AP. Les périodes sur lesquelles ont été effectués les travaux, sont précisées dans le rapport (elles concernent donc l'année 2016 ou le tout début 2017).

Les grandes lignes suivantes se dégagent de l'action conduite en 2016 et à l'issue d'une année pour le SD'Ad'AP.

- Les travaux inscrits dans le cadre du SD'Ad'Ap ont tardé à se mettre en place et l'année fut en grande partie consacrée à la recherche de prestataires et à la passation des marchés. Toutefois, au terme de l'année, les travaux engagés et le

rythme adapté permettent d'affirmer que le retard pris sur la programmation des travaux sera lissé sur les durées respectivement consenties.

- Dans le cadre des Ad'AP il en est de même mais les travaux prévus ont été menés à bien. Certains travaux ont été conduits par anticipation, d'autres ont été différés afin de suivre certaines logiques qui se sont fait jour (logique des marchés, cohérence de la chaîne de déplacements, cohérence des interventions sur un même chantier ...).
- Dans le cadre des Ad'AP comme du Sd'Ad'AP les montants positionnés ont été engagés et même légèrement dépassés.
- La réflexion conduite en lien étroit entre les différents partenaires engagés sur les dossiers a permis d'éviter le recours systématique aux demandes de dérogation et lorsque la mise en accessibilité réglementaire n'était pas possible, des travaux d'amélioration amenant une accessibilité d'usage (praticabilité) ont été pris en compte et mis en œuvre conjointement à la dépose de la demande de dérogation correspondante (qui n'a donc pas été utilisée pour ne rien faire).

Hors, le cadre de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, pilotée par Serge RUTKOWSKI, qui en est le Vice-Président, les associations représentant les cinq grandes familles de handicap, sont engagées aux côtés de la Mission Handicap de la Ville de Besançon conduit, sous l'égide de Yannick POUJET son élu de référence. Elles sont intervenues en 2016 comme les années précédentes sur des actions de sensibilisation conduites par cette Mission auprès des jeunes des collèges et lycées. Ces actions de sensibilisation, seraient très différentes sans leur aide.

Elles permettent d'asseoir un changement dans les mentalités. Elles sont un préalable indispensable à tout changement véritable et pérenne. Rappel : en 2015, afin d'asseoir ces actions de sensibilisation sur le territoire et leur donner un cadre institutionnel, une convention a été signée avec le Recteur d'Académie.

Le présent rapport est le fruit d'un travail transversal, collégial et collaboratif qu'il restitue. Participent à son élaboration de façon active, l'ensemble des Directions et Services de la Ville, de la CAGB et du CCAS mais également, un ensemble de partenaires publics et privés qui ont inscrit l'accessibilité des biens et des services dans leur feuille de route et qui ont à cœur de faire partager leurs expériences et de faire connaître leurs actions au service du plus grand nombre.

Seule la participation de l'ensemble de ces acteurs rend possible cette restitution des avancées de notre territoire. Qu'ils en soient remerciés.

Ce travail est effectué en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de déplacement (articles 45 et 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005), soit la voirie, les espaces publics, les transports et leur inter-modalité et le cadre bâti. Il traite également de la petite enfance et de l'éducation, de l'emploi, des sports, de la culture et des loisirs, mais aussi de la vie de la cité. Il intègre quelques éléments relatifs à la mise en accessibilité des 56 communes de l'agglomération en ce qui concerne la voirie et le cadre bâti.

Ce rapport qui restitue les efforts consentis sur l'année 2016 mais effectue également le bilan d'une année d'engagement dans la mise en œuvre des Ad'Ap et du SD'AP, montre qu'il existe sur notre territoire des espaces de concertation et d'expertise qui remplissent pleinement leur rôle ainsi qu'un élan et une ambition partagée : faire naître peu à peu un territoire où les inégalités d'accès aux biens et aux services seront rendues les moins prégnantes possible pour ceux pour lesquelles elles sont bien souvent le quotidien.

1. CONTEXTE GENERAL

La présence de ces éléments est préconisée par la Délégation Ministérielle à l'Accessibilité afin d'offrir une vue d'ensemble du territoire concerné et de permettre d'établir des comparaisons entre les différents territoires français.

1.1. LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND BESANÇON

La Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) sont situées dans l'est de la France. Elles relèvent du ressort de la Préfecture du département du Doubs et se situent dans le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté.

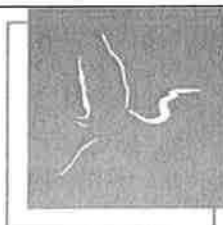

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dite "le Grand Besançon" ou CAGB qui compte 192 042 habitants (source INSEE 2013) est la plus grande communauté de France en nombre de communes. Initialement composée de 59 communes, elle en comporte 56 en juin 2016 après les fusions d'Auxon-Dessus et d'Auxon-Dessous, d'Osselle et Routelle puis de Vaire-Arcier et Vaire-le-Petit. Elle est composée de :

29 communes de moins de 1000 habitants (dont 17 communes de moins de 500 habitants)

1 commune de plus de 116 000 habitants : Besançon

La ville de Besançon concentre environ 70% de la population sur 15% du territoire de la CAGB



 <p>Communauté d'Agglomération du Grand Besançon de créationCity – 4 rue Plançon 25043 Besançon Cedex Tél : 03.61.65.07.00 Fax : 03.81.81.29.60</p>	
Région	Franche-Comté
Département	Doubs
Forme d'intercommunalité	Communauté d'agglomération
Siège	Besançon
Communes	56
Président	Jean-Louis Fousseret Maire de Besançon

1.1.1. Démographie des communes membres de la CAGB (Source Insee)

Nom	Population (dernière pop. légale)	Nom	Population (dernière pop. légale)
Amagney	742 (2014)	Les Auxons	2 571 (2014)
Arguel	271 (2014)	Mamirolle	1 750 (2014)
Audeux	431 (2014)	Marchaux	1 221 (2014)
Avanne-Aveney	2 306 (2013)	Mazerolles-le-Salin	210 (2014)
Besançon (siège)	116 690 (2014)	Miserey-Salines	2 323 (2014)
Beure	1 369 (2014)	Montfaucon	1 513 (2014)
Boussières	1 092 (2014)	Montferrand-le-Château	2 122 (2014)
Braillans	183 (2014)	Morre	1 335 (2014)
Busy	607 (2014)	Nancray	1 293 (2014)
Chalèze	368 (2014)	Noironte	381 (2014)
Chalezeule	1 264 (2014)	Novillars	1 535 (2014)
Champagney	267 (2014)	Osselle-Routelle	944 (2014)
Champoux	90 (2014)	Palise	142 (2014)
Champvans-les-Moulins	356 (2014)	Pelousey	1 480 (2014)
Châtillon-le-Duc	1 985 (2014)	Pirey	2 054 (2014)
Chaucenne	522 (2014)	Pouilley-les-Vignes	1 936 (2014)
Chaufontaine	210 (2014)	Pugy	771 (2014)
Chemaudin et Vaux	Non encore officiel en 2016	Rancenay	283 (2014)
Dannemarie-sur-Crète	1 394 (2014)	Roche-lez-Beaupré	2 013 (2014)
Deluz	626 (2014)	Saône	3 321 (2014)
École-Valentin	2 410 (2014)	Serre-les-Sapins	1 539 (2014)
Fontain	999 (2014)	Tallenay	413 (2014)

Nom	Population (dernière pop. légale)	Nom	Population (dernière pop. légale)
Gennes	653 (2014)	Thise	3 114 (2014)
Grandfontaine	1 533 (2014)	Thoraise	334 (2014)
La Chevillotte	136 (2014)	Torpes	1 080 (2014)
La Vèze	450 (2014)	Vaire	768 (2013)
Larnod	755 (2014)	Vieilley	700 (2014)
Le Gratteris	175 (2014)	Vorges-les-Pins	595 (2014)

1.2. LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

En 2016, la présidence de cette commission est assurée par M. Jean-Louis FOUSSERET ou son représentant M. Serge Rutkowski (Vice-Président)

Sont membres de la CIAPH des représentants élus de la Ville et de l'agglomération et des représentants des associations de personnes handicapées.

Les représentants de la Ville : 4 délégué-e-s

M. Frederick ALLEMANN

M. Yannick POUJET

Mme Marie ZEHAF

Mme Catherine COMTE DELEUZE

Les représentants de la CAGB :

M. Jacques KRIEGER

M. Christophe LIME

M. Jean-Paul MICHAUD

M. Serge RUTKOWSKI (Vice-Président)

Les représentants des associations :

Sont membres de droit, un représentant et un suppléant pour les cinq grands types de handicap (moteur, visuel, auditif, psychique, mental), des représentants des aînés, des représentants des acteurs économiques.

Au regard de la pratique locale et du souhait d'associer le plus grand nombre de représentants d'associations, cette commission a été et reste ouverte à l'intégration d'autres personnes volontaires qui se feraient connaître (représentants associatifs, d'usagers du territoire, de la société civile...).

Autres membres représentés :

- les directeurs généraux des trois collectivités (CAGB, Ville de Besançon, CCAS de la Ville de Besançon) ou leurs représentants et en appui l'ensemble des services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité,
- les représentants des Administrations d'Etat et de leurs Directions et Services, ou leurs représentants et en appui, l'ensemble des services techniques concernés par la problématique de l'accessibilité,
- les responsables de TRANSDEV,
- les agents de la Mission Accessibilité.
- Sont invités à participer ponctuellement aux Commissions, les responsables d'organismes publics ou privés qui ont reçu Délégation de Service afin de présenter certains dossiers spécifiques comme par exemple le dossier « sport public des personnes à mobilité réduite (PMR) ».

La Mission Accessibilité, rattachée au CCAS de Besançon, dont le financement est mutualisé entre Ville, Agglomération et CCAS, assure le pilotage de cette Commission.

1.2.1. Les missions de la CIA (fixées par la loi du 11 février 2005 et complétées par l'Ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014) :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics, des transports des interfaces entre ces différents maillons de la chaîne du déplacement,
- recenser l'offre de logements Accessibles, Adaptables et Adaptés (AAA),
- établir et présenter un rapport annuel à l'organe délibérant concerné (rendu-compte aux associations et aux différents acteurs institutionnels,
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant (lieu-ressource pour l'ensemble des acteurs d'un même territoire),
- transmettre ce rapport au Préfet du département, au Président du Conseil général et au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH),
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public conformes au 31 décembre 2014, des dossiers Ad'AP, des éléments de suivi de l'avancement des Ad'AP et des dossiers d'achèvement des travaux liés à ces Ad'AP.

La Ville et la CAGB ont strictement calqué sur la loi, les missions dévolues à la CIAPH de Besançon et de son agglomération.


1.2.2. présentation des associations membres de la CIA (texte transmis par les associations)

<p>ADAPEI du Doubs 81 RUE DE DOLE 25020 BESANCON Cedex Tél : 03.81.51.96.20</p> <p>dq@adapeidoudoubs.fr http://www.adapeidoudoubs.fr/</p>	<p>Handicap intellectuel</p> 	<p>Président Monsieur José GOMES jose.gomes@adapeidoudoubs.fr Président de la section de Besançon : Michel MASSIAS michel.massias@adapeidoudoubs.fr</p> 
---	--	--

« L'Adapei du Doubs accompagne 3600 personnes handicapées mentales, polyhandicapées, autistes... Autour d'elles, notre association fédère les énergies des parents, d'un réseau d'amis et de bénévoles actifs, épaulés par près de 2000 professionnels qualifiés. Nous bâtissons et coordonnons avec nos partenaires un parcours personnalisé, pour chaque personne accueillie. Un parcours qui vise l'inclusion dans la société, dans la mesure des capacités de la personne.

Nous sécurisons l'avenir des personnes en développant une organisation, solide et pérenne, agile et innovante, avec le souci permanent de diversifier nos ressources. Pour cela, nous nous appuyons sur la créativité de nos équipes et la complémentarité de nos actions autour de la scolarisation, de l'hébergement, du travail... Avec les familles, nous contribuons à un mouvement parental fort permettant d'infléchir les politiques publiques et de continuer à innover. »

✓ 2 représentants à la CIA et au groupe d'experts d'usage : M. José GOMES et M. Michel MASSIAS

<p>Association « Nous-Aussi » Besançon SLCV 8 RUE DE DOLE 25000 BESANCON Tél : 09.61.20.37.12</p> <p>Nousaussi.besancon@yahoo.fr http://www.adapeidoudoubs.fr/site-adapte/nous-aussi-2/</p>	<p>Handicap intellectuel</p> 	<p>Nous Aussi National Président M. LAHCEN ER RAJAOUI nous-aussi@unapei.fr Président de la Délégation du Doubs : Mme Maryline JEANNIER nousaussi.besancon@yahoo.fr,</p>
---	--	--


« Nous Aussi est l'association française des personnes handicapées intellectuelles.

L'association Nous Aussi regroupe des personnes handicapées intellectuelles qui veulent donner leur avis et participer aux décisions qui les concernent.

Les personnes de Nous-Aussi veulent défendre les droits de toutes les personnes handicapées intellectuelles et faire entendre leur voix.

L'association Nous Aussi a 600 adhérents en France. Il y a une délégation à Morteau et une Délégation à Pontarlier.

2 représentants à la CIA et au groupe d'experts d'usage : Mme Maryline JEANNIER Présidente – M. Romaric VIEILLE (SLCV Adapei du Doubs) 06 26 10 40 06 romaric.vieille@adapeidoudoubs.fr

<p>AFTC BFC Association des Familles de Traumatisés crâniens et Cérébro- lésés de Bourgogne Franche Comté 17 rue Louis Pergaud 25000 BESANCON Tél : 03.81.88.98.60 accueil@aftc-bfc.fr www.aftc-bfc.fr</p>		<p>Président: Christian BOLOGNESI Président délégué: Jean GUYOT Directrice: Nathalie GROS</p>
--	---	---

Présentation de l'Association

Les missions de l'AFTC de Bourgogne Franche-Comté sont d'apporter un soutien aux familles et aux victimes d'un traumatisme crânien et/ou d'une lésion cérébrale, un réconfort et une aide morale; de les guider dans le difficile parcours de la reconstruction, d'échanger les expériences, et de conseiller, en particulier dans le domaine de la réparation. Il s'agit aussi pour cette association régionale de représenter les blessés et leurs familles auprès des organismes publics, de les aider dans leurs démarches administratives. L'AFTC BFC travaille aussi à susciter la création de structure d'accueil et d'accompagnement et à faire prendre en compte la spécificité du traumatisme crânien dans la réinsertion sociale et professionnelle.


Il s'agit de faire connaître ce handicap silencieux. L'association participe aux actions de prévention, particulièrement de sécurité routière dans différents milieux (scolaires ou professionnels).

L'AFTC BFC a mis en place et gère des structures spécialisées:

- des Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)
- une Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et Socio-professionnelle (UEROS)
- un Centre d'Accueil de Jour (CAJ)
- des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)

✓ *représentants à la CIA : selon disponibilité*

✓ *représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : selon disponibilité*

<p>APEDA-BFC 12 RUE DE LA FAMILLE 25000 BESANCON Tél : 03.81.80.19.82 apeda-bfc@orange.fr</p>	<p>Handicap auditif</p> 	<p>Président : Claude VANDELLE Déléguée Régionale Mme Christine SINGH</p>
--	---	---

Présentation de l'Association

L'APEDA-BFC, anciennement APEDA de FC, est devenue en mars 2016 **un centre de ressources pour la perte d'audition et la surdité, à tout âge de la vie.**

Elle apporte **une information, un soutien, une écoute** aux publics concernés ainsi qu'à leur famille et à leurs aidants. Elle assure **un accompagnement** et crée du lien pour éviter les ruptures de parcours et l'isolement. Elle intervient en cas de besoin auprès des institutions et des organismes compétents.

Elle est **un acteur du réseau surdité en BFC.**

Elle anime également des **interventions de sensibilisation et de prévention** avec l'appui de supports visuels et de témoignages.

L'APEDA-BFC apporte aussi **ses connaissances et son expertise en matière d'accessibilité**, notamment dans les ERP, pour faire des états des lieux et informer sur les différents modes de réhabilitation auditive et

de compensation dans le domaine de la communication. Elle teste le matériel installé et sensibilise le personnel aux spécificités liées au handicap auditif avec l'appui de supports visuels et de **témoignages**.

Elle s'efforce d'être présente partout où l'on traite du « Handicap » afin de représenter les publics sourds et malentendants, y compris **les personnes âgées**, et éviter, ainsi, que cette population ne soit oubliée.

Elle propose aussi ses services **assurance et piles** à ses adhérents (tarifs préférentiels).

L'impact du handicap auditif sur l'environnement social et professionnel est souvent insoupçonné, parfois mal compris. Il génère pourtant des situations discriminatoires importantes. L'association apporte du lien pour éviter que de telles situations ou ruptures de parcours ne se produisent. Elle facilite l'accès aux droits. **Elle lutte ainsi contre toute forme de discrimination et d'exclusion liée à ce handicap.**

✓ 2 représentants à la CIA: Mme Martine VAILLANT, Christine SINGH

✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH (mêmes personnes).

L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté
15 avenue Denfert Rochereau
25012 BESANCON cedex
Tel : 03 81 65 44 44

dq@ahs-fc.fr
www.ahs-fc.fr

Handicap moteur/handicap mental/ handicap psychique/polyhandicap/autisme



Président :M. de MOUSTIER



Présentation de l'Association

L'ASSOCIATION D'HYGIENE SOCIALE DE FRANCHE-COMTE, reconnue d'Utilité Publique, est un acteur de l'économie sociale et solidaire agissant dans le domaine sanitaire, médico-social et social avec plus de 30 établissements et services implantés sur le territoire régional.

Fondée en 1918, l'Association assure une mission de service public. Elle rappelle dans ses statuts que sa finalité « est d'être à l'écoute et de venir en aide aux personnes en difficulté ».

L'AHS-FC, aujourd'hui, accompagne et prend en charge plus de 1000 personnes par jour, accueille et oriente plus de 2 100 bénéficiaires. Elle emploie plus de 1000 personnes différentes.

L'évolution de l'Association s'appuie sur la convergence de convictions humanistes et l'histoire personnelle de citoyens engagés. Ouverts sur le monde extérieur, ces bénévoles défendent avec les pouvoirs publics les besoins des personnes en difficulté, en danger ou en souffrance dans le respect de leur dignité et de leurs convictions religieuses, philosophiques et morales.





Au sein de sa mission handicap et inadaptation, l'AHS-FC propose 720 places d'accueil (enfants, adultes), avec différentes modalités d'accompagnement (domicile, travail, institution, ambulatoire). Son action concerne toutes les formes de handicap.

L'Association est impliquée depuis 15 ans dans l'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques avec notamment deux services spécialisés : le dispositif Vivre en Ville et l'ESAT de Villersexel.

En fonction des besoins des personnes, elle développe également des liens étroits avec les familles au sein des Conseil de Vie Sociale, dans tous ses établissements et services accueillant des jeunes et adultes en situation de handicap.

A travers Vivre en Ville, un partenariat étroit s'est tissé avec l'UNAFAM. C'est dans ce cadre, que l'AHS-FC est présente au sein de la CIA.

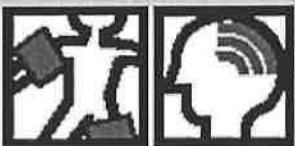

✓ 1 représentant à la CIA : Mme Catherine PERRIN, directrice de Vivre en Ville, suppléante de l'UNAFAM

<p>CREESDEV Les Salins de Bregille 7, CHEMIN DE BREGILLE 25000 BESANCON Tél : 03.81.65.86.86</p> <p>creesdev@salinsdebregille.com http://www.salinsdebregille.com/index_tmp.php</p>	<p>Handicap visuel</p> 	<p>Directeur : Monsieur FAUVEZ</p> 
<p>Présentation de l'Association</p> <p>Le Centre Régional d'Enseignement et d'Education Spécialisés pour Déficients Visuels (CREESDEV) est géré par l'association « Les Salins de Bregille». Créé en 1973, il est agréé pour recevoir 131 enfants ayant une déficience visuelle profonde ou aveugles ainsi que des jeunes polyhandicapés essentiellement résidents Francs-Comtois. Il est composé de 4 services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Section d'Enseignement et d'Education Spécialisée (SEES) qui accueille des jeunes de 6 à 20 ans sur site, en internat ou semi internat • Le Service d'Aide aux Familles et d'Education Précoce (SAFEP) qui accueille des jeunes de 0 à 5-6 ans et qui amène l'association à intervenir au domicile de l'enfant, au sein des haltes garderies, crèches ou maternelles • Le Service d'Aide à l'Acquisition et l'Autonomie et à la Scolarisation (SAAAS) qui accueille des jeunes de 4 à 20 ans et qui amène le CREESDEV à intervenir au domicile de l'enfant, à l'école, au collège ou au lycée d'accueil du jeune • Le Service « Les Hauts de Bregille » qui accueille des jeunes polyhandicapés de 6 à 20 ans, en internat ou semi internat <p>Le CREESDEV a constitué 4 équipes qui interviennent directement auprès des jeunes : une équipe médicale, une équipe pédagogique, une équipe éducative et une équipe rééducative et paramédicale pour un accompagnement prenant en compte la globalité des besoins des jeunes accueillis dans une dynamique interdisciplinaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 représentant à la CIA: M. Jean-Luc BOISSENIN ✓ 1 représentant au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH (mêmes personnes). 		
<p>Délégation départementale APF 16 RUE ANDREY 25000 BESANCON Tél : 03.81.53.34.33</p> <p>dd.25@apf.asso.fr http://apf25.blogs.apf.asso.fr/</p>	<p>Handicap moteur</p> 	<p>Représentante du Conseil Départemental : Mme Amélie LAGUSET</p> <p>Directeur : Etienne KAUFFMANN (Remplacé par M. Eric Pracisnore depuis avril 2016)</p> 
<p>Présentation de l'Association</p> <p>L'APF est un Mouvement national de défense et de représentation des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et de leurs familles. Son rôle : promouvoir l'être humain, dans toutes ses dimensions, au-delà du handicap et de la maladie.</p> <p>L'APF milite activement en France auprès des pouvoirs publics et du grand public pour permettre aux personnes en situation de handicap et leurs familles de faire appliquer un droit élémentaire : celui d'accéder à une égalité des droits et d'exercer sa citoyenneté pour vivre comme tout le monde.</p>		

La délégation départementale est un lieu de réflexion, d'actions, de rencontres et de développement de la vie associative. Son rôle est de défendre le droit des personnes handicapées, lutter contre les discriminations, lutter contre l'isolement, en s'appuyant sur le Conseil APF de Département pour mener à bien ces missions.

L'association est également gestionnaire de services et d'établissements médicosociaux sur Besançon (éducation, formation, emploi, accompagnement à la vie sociale, hébergement...).

- ✓ 2 représentants à la CIA : Mme Michèle MUNIER, M. Antonio SERRA
- ✓ Représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH (mêmes personnes)



<p>Franche-Comté Parkinson Logement foyer « les Cèdres » 2 RUE KEPLER 25000 BESANCON Tél : 06.10.93.34.80 fcparkinson@yahoo.fr http://www.ciss-fc.org/blog/index.php/2006/09/20/10-franche-comte-parkinson</p>	<p>Handicap physique et cognitif</p> 	<p>Présidente Mme Anny AUGE Mme Andre Gouget depuis septembre 2016</p> 
--	--	--

Présentation de l'Association

- * soutenir et aider malades de Parkinson et aidants dans leur vie quotidienne par la mise en place d'actions et activités régulières et ponctuelles adaptées, y compris de convivialité afin de maintenir le lien social,
- * informer malades, familles et tous publics sur la maladie et ses traitements,
- * participer à la formation initiale et continue des soignants et du personnel de maintien à domicile
- * représenter malades et aidants auprès des autorités sanitaires et médico-sociales
- * instituer des partenariats utiles aux missions de l'association.

FCParkinson, association régionale, opère sur 6 sites en Franche Comté et compte 250 adhérents.

- 2 représentants à la CIAPH: Mme Anny AUGE, Mme Liliane MATEOS
- 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : (Mêmes personnes)





<p>Fondation Frédéric Gaillanne – MIRA EUROPE Délégation de Franche Comté (Devenue en 2016 Délégation de Bourgogne Franche-Comté) 3, rue Beauregard 25000 Besançon Tel : 06 83 52 01 05 MiraEurope.besancon@orange.fr www.fondationfrédéricgaillanne.org</p>	<p>Handicap visuel</p> 	<p>Président : Vincent POINTURIER</p> 
---	--	--

Présentation de l'Association


La Fondation Frédéric GAILLANNE - Mira Europe, a pour but d'offrir à des jeunes mineurs présentant des handicaps de type sensoriel, moteur ou mental, des chiens guides et autres dispositifs techniques d'aide pour leur donner accès à toutes les dimensions de l'expérience humaine, de permettre à chacun de développer son autonomie, de mettre en évidence les valeurs de chaque individu.

La Fondation a pour projet de :

- Participer au développement de la recherche au bénéfice de l'autonomie des jeunes aveugles et mal voyants ;
- Eduquer et remettre des chiens guides, d'assistance, d'aide ou d'accompagnement à des jeunes présentant toutes formes de handicaps ;
- Promouvoir les innovations aptes à favoriser l'autonomie de ces jeunes aveugles et mal voyants ou présentant d'autres formes de handicaps ;
- Et plus largement de remettre des chiens guides, d'assistance, d'aide ou d'accompagnement à tout public Européen présentant toutes formes de handicaps pour favoriser son accès à l'autonomie.

<p>La délégation de Franche Comté participe au développement de l'école Mira Europe, a un rôle d'information auprès des jeunes aveugles et du grand public.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 représentants à la CIAPH : Mme Maria-Otilia CRAVEIRO (06 32 59 63 03), Mr Daniel TATTU ✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : Mme Océanie CRAVEIRO (06 77 54 50 46) et Mme Maria-Otilia CRAVEIRO. 		
<p>SPORT ET SIGNES Chez M. Laurent PITOY 1 Rue de la Cascade 25220 Roche-lez-Beaupré Tél : 06 31 76 15 82 sportetsignes@gmail.com</p>	<p>Handicap auditif</p> 	<p>Président : Laurent PITOY</p> 
<p>Présentation de l'Association</p> <p>L'association a pour objet de promouvoir la pratique sportive pour les personnes sourdes et entendantes. La langue de communication est la Langue des Signes Française (LSF) c'est à dire que le professeur donne les cours de sport en s'exprimant en LSF. Les personnes entendantes sont donc petit à petit immergées dans cette culture et apprennent cette langue de manière naturelle.</p> <p>Des cours de LSF sont prévus à partir de l'âge de 5 ans. L'association peut intervenir à la demande dans les écoles et centres de loisirs pour sensibiliser les enfants à la surdité, la langue des signes et la culture sourde. Elle espère être un jour en mesure de mettre en place des formations d'éducateur sportif pour les sourds. L'ambition de l'association est de créer non pas une association sportive de personnes sourdes mais une association de personnes entendantes capable d'accueillir des personnes sourdes, ce qui nous paraît plus en cohérence avec notre projet d'inclusion</p> <p>Activités principales : Canoë - kayak, escalade, karaté (Ninjutsu), tir à l'arc</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 représentant à la CIAPH et au sein du groupe d'expert d'usage Laurent PITOY (06 31 76 15 82) 		
<p>UNAFAM Délégation du Doubs 9 CHEMIN DE PALENTE 25000 BESANCON Tél : 03.81.53.68.56 25@unafam.org Tél. 03 81 80 45 52</p>	<p>Handicap psychique</p> 	<p>M. Jean DESRUMAUX Délégué Départemental</p> 
<p>Présentation de l'Association</p> <p>L'Union nationale des amis et familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques, créée en 1963, est reconnue d'utilité publique.</p> <p>L'Unafam regroupe plus de 15 000 familles, toutes concernées, avec pour objet de</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'entraider et se former - agir ensemble dans l'intérêt général <p>L'UNAFAM est présente dans toute la France, à travers 100 délégations départementales et 300 sites d'accueil de proximité.</p> <p>1 700 bénévoles y travaillent et y assurent ainsi :</p> <p>L'entraide et la formation par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accueil dans les permanences locales - l'information des familles <p>L'action dans l'intérêt général par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'orientation vers les lieux de soins ou d'insertion - la représentation des usagers dans les instances médicales, médico-sociales et sociales - la participation auprès des instances consultatives chargées de définir la politique de santé mentale 		

- la promotion et le soutien à la création de structures d'accompagnement
 - la promotion de la recherche.
- ✓ 2 représentants à la CIAPH: Chantal HAVET, Catherine PERRIN
 - ✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage de la CIAPH : mêmes personnes.

<p>Association Valentin HAÛY 21 rue Krug BP 422 25019 BESANCON Cedex comite.besancon@avh.asso.fr Site internet besancon.avh.asso.fr</p>		<p>Valentin HAÛY Avec les aveugles et les malvoyants Agir pour l'autonomie</p>
---	---	--

Présentation de l'Association

Créée en 1889, l'Association Valentin Haüy a été reconnue d'utilité publique en 1891. Son fondateur, Maurice de la Sizeranne, devenu aveugle à l'âge de 9 ans, avait pour ambition de soutenir les aveugles dans leur lutte pour l'accès à la culture et à la vie professionnelle.

Aujourd'hui, et avec constance depuis près de 120 ans, l'Association Valentin Haüy agit pour apporter aux aveugles et aux malvoyants, les moyens de leur autonomie dans la vie quotidienne pour assurer leur accès à la culture et à l'information sous toutes ses formes - en particulier aujourd'hui l'informatique et Internet - et pour faciliter leur insertion dans la vie professionnelle.


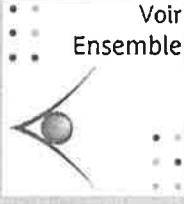
Le siège de l'Association situé à Paris dans le 7ème arr., compte aujourd'hui plus de 110 Comités Régionaux et Locaux, plusieurs entreprises de travail adapté. Statutairement ses dirigeants sont des bénévoles, à parité voyants et non-voyants.

Activités de l'AVH

Grâce à ses collaborateurs et à ses 3.500 bénévoles travaillant au siège et en région, l'Association Valentin Haüy agit chaque jour pour :

- Informar, conseiller, orienter les personnes confrontées à la perte de la vue.
- Défendre les droits des personnes aveugles ou malvoyantes.
- Restaurer et développer l'autonomie de tous ceux qui ne voient pas ou ne voient plus.
- Contribuer à la formation professionnelle, favoriser l'emploi des personnes handicapées visuelles.
- Promouvoir l'accès à l'écrit, de la pratique du braille à l'utilisation des techniques adaptées pour l'accès à l'information (informatique, Internet...).
- Proposer des activités culturelles, sportives et de loisir, quel que soit l'âge et le lieu de résidence en France.
- contribuer aux actions de prévention de la cécité et à la recherche en ophtalmologie.
- aider les personnes handicapées visuelles dans les pays francophones les plus défavorisés.

✓ 1 représentant à la C.I.A. : Michel BLOCH, président du Comité A.V.H. de Besançon

<p>Voir Ensemble Doubs 11 RUE DU TUNNEL 25000 BESANCON Tél : 09.61.35.70.87 – 06 -72.12.00.27 g.doubs@voirensemble.asso.fr Responsable départementale : Mme Aline ROUSSILLON</p>	<p>Handicap visuel</p> 	<p>Voir Ensemble</p> 
---	--	---

Présentation de l'Association

L'association Voir Ensemble s'inscrit dans la perspective de l'insertion et de la promotion des personnes aveugles ou malvoyantes dans la société. Elle a pour but d'assurer dans tous les domaines le bien-être et l'épanouissement des personnes aveugles ou malvoyantes. Elle s'appuie pour cela sur :

- des groupes de bénévoles présents dans 63 départements, vecteurs et créateurs de lien social. Ils représentent l'association dans les différentes instances et travaillent à tout projet avec les partenaires (MDPH, municipalités...).
 - o 28 établissements et services médicosociaux spécialisés dans la déficience sensorielle.
- Le groupe du Doubs :
- o assure auprès des personnes déficientes visuelles un rôle d'information et d'initiation : techniques palliatives, matériel spécialisé favorisant l'autonomie ;
 - o participe à des actions de sensibilisation au handicap visuel : forum, écoles et lycées, professionnels de santé ou de la culture (théâtre, musées), commission d'accessibilité...
 - o organise pour ses membres et ses sympathisants :
- * des rencontres amicales pour rompre l'isolement et favoriser l'entraide,
 - * des activités de loisir : jeux, sorties nature ou restaurant,
 - * des activités culturelles : lectures, conférences, sorties au concert ou au théâtre, visites de musées,
 - o assure des visites à domicile ou en maisons de retraite pour les personnes ne pouvant plus se déplacer.
 - ✓ 2 représentants à la CIAPH : Mme Aline ROUSSILLON 06 72 12 00 27 roussillon.aline@gmail.com, Mr Philippe HENCKEL Philippe 06 84 06 89 88 locomotion.fc@gmail.com
 - ✓ 2 représentants au sein du groupe d'experts d'usage : mêmes personnes

1.2.3. La CIA en chiffres

- 56 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon réunies au sein de la CIA,
- 1 réunion par trimestre de la CIAPH soit pour l'année 2016 les : 10 mars, 16 juin, 15 septembre, 8 décembre.
- 1 rapport annuel d'accessibilité dressant l'état de l'existant
- 63 partenaires extérieurs (une structure comptant pour 1 partenaire) hors CAGB, Ville et CCAS dont 13 associations membres de la CIA représentant tous les types de situations de handicap (1 à 4 personnes mobilisées par chacun des partenaires) et ayant participé à une CIA ou à 1 réunion du groupe d'experts d'usage.
- Une association a rejoint les membres de la CIA en 2016 : l'association « Nous-Aussi » ci-dessus présentée.
- 33 directions et 51 services CAGB, Ville et CCAS (les Directions et services mutualisés n'étant comptés qu'une seule fois) mobilisés pour l'établissement du rapport annuel d'accessibilité et/ou dans le cadre des réunions de la CIAPH (1 à trois personnes mobilisées par Service).

Sur 12 associations représentées en CIA

- 8 associations ont assisté à plus de 80% de toutes les rencontres de la CIA
- Les associations veillent entre elles à ce que les grandes familles de handicap soient toujours représentées dans les déplacements du groupe d'experts d'usage (handicap auditif, handicap moteur, handicap mental, handicap visuel).
- A noter : les améliorations qui bénéficient à tous les types de handicap bénéficient aux personnes souffrant d'un handicap dit « psy ».

- A noter : le grand intérêt des représentants des aînés présents (2 représentants sur toutes les rencontres) depuis leur intégration en CIA et l'intérêt de leur présence quant aux prescriptions émises et prises en compte.

Réunions CIAPH 2016				
Date de la rencontre	8 mars	14 Juin	27 septembre	13 décembre
AFTC	X (2 représentants dont SAMSAH25)	X (2 représentants dont SAMSAH25)		
ADAPEI	X	X	X	X (3 représentants)
APEDA	X (2 représentantes)	X (2 représentantes)	X (2 représentantes)	X (2 représentantes)
APF	X (2 représentants)	X (2 représentants)	X (2 représentants)	X (2 représentants)
Association AVH	X	X	X	X
CREESDEV	X	X (2 Représentants)	X	
PCPARKINSON		X (Départ de la Présidente en attente d'une nouvelle nomination)		
VOIRE ENSEMBLE	X	X	X	X
MIRA FRANCE	X	X	X	
Association NOUS AUSSI		X (A rejoint la CIA en juin 2016)	X	X
Association Sports et Signes	X	A quitté la CIA en juin 2016 en raison de son travail)		
UNAFAM+ AHSFC	X	X	X	
Représentant des aînés	X (2 Représentants)	X (2 Représentants)	X (2 Représentants)	X (2 Représentants)

1.2.4. L'accessibilité du territoire, un chantier complexe

La mise en accessibilité du cadre de vie entend compenser l'écart existant, pour la personne en situation de handicap, entre ses caractéristiques corporelles, ses capacités physiques, mentales et psychiques et les caractéristiques de son environnement.

La mise en accessibilité d'un territoire est un domaine vaste et complexe qui requière donc la mobilisation et l'implication d'un important réseau d'acteurs institutionnels, associatifs et privés impliqués et compétents.

1.2.5. La CIA un creuset de solutions innovantes au plus près des besoins (rappel)

Rappel : Le dialogue engagé directement entre les élus, les techniciens, les associations et l'ensemble des partenaires présents au sein de la CIA, a progressivement permis l'émergence de solutions innovantes et la mise en œuvre d'une véritable accessibilité d'usage en prise directe avec les réalités par une adaptation plus fine de la loi et de la réglementation aux

besoins des personnes. Plus encore, ce dialogue a permis et permet de reconsidérer certaines difficultés de mises en conformité en proposant des solutions de nature à promouvoir une praticabilité la meilleure possible qui n'a, non pas vocation à se substituer à une mise en accessibilité quand celle-ci est possible, mais bien à aller plus loin dans une adaptation du domaine public à l'usage de tous.

Des propositions innovantes facilitant la mise en accessibilité du cadre de vie lorsque ce respect de la loi n'est pas possible, et permettant, de fait, l'accès de tout, à tous, ont ainsi pu voir le jour.

1.2.6. La CIA et sa prise en compte des besoins des aînés

La Mission Accessibilité qui pilote la CIA est rattachée à la Direction de l'Autonomie au CCAS de la Ville de Besançon (Réf : Historique création CIAPH). Elle fonctionne au sein de cette Direction en lien étroit avec la Mission Handicap et l'ensemble des services mis en place par le CCAS afin d'apporter des solutions destinées à aider les personnes en perte d'autonomie ainsi que leurs familles et leurs proches. Les représentants des aînés intégrés à la CIA et au groupe d'experts d'usage font progresser par leurs conseils judicieux, l'accessibilité des lieux pour les personnes souffrant des différents handicaps dus à l'âge dont la plus grande fatigabilité est une composante importante.

1.2.7. Le groupe d'experts d'usage de la CIA

Un groupe d'experts d'usage a été créé en 2015 au sein de la CIA. Il regroupe des représentants des associations présentes en CIA et représentant les cinq grandes familles de handicap ainsi que des représentants des aînés.

Les obligations réactivées par l'ordonnance du 26 septembre 2014, prise afin d'accompagner la mise en accessibilité du cadre de vie inscrite dans la loi du 11 février 2005 laissent les propriétaires et gestionnaires d'établissements recevant du public, démunis face aux choix des solutions les adaptées.

Les enjeux liés à la mise en accessibilité du cadre de vie appellent des compétences inédites ouvrant sur des solutions fondées sur la transmission de l'expérience. Les membres du groupe d'experts d'usage ont acquis cette expérience par la pratique, au contact quotidien de personnes en situation de handicap et de personnes vieillissantes ou parce qu'ils sont également et pour certains d'entre eux, en situation de handicap ou de vieillissement. Ces experts œuvrant au sein d'associations ont également et pour la plupart, bénéficié de formations destinées à parfaire leurs connaissances et affiner leur pratique.

Ils savent ainsi, mieux que quiconque, ce qui doit être mis en œuvre afin de permettre aux personnes qu'ils représentent, d'accéder à un lieu particulier, de s'y mouvoir et d'utiliser les services mis à leur disposition en toute autonomie. Le groupe d'experts d'usage, mobilisable à la demande apporte aux professionnels ou aux particuliers qui le souhaitent, les moyens d'analyser l'impact de l'existant, de mesurer la qualité d'usage d'un lieu. Son savoir et son expérience pratique lui donnent la connaissance de multiples moyens de surmonter les situations de handicaps, d'améliorer l'ergonomie et l'accessibilité d'un lieu, d'identifier et de proposer les solutions les plus adaptées.

Le groupe d'experts d'usage maîtrise la loi et les adaptations spécifiques nécessaires afin de répondre aux obligations légales pour chaque type de handicap. Il tient compte de

l'environnement, de ses potentialités comme de ses limites et porte une parole unifiée. Il permet souvent de dégager des solutions innovantes et offre à celles et ceux qui le sollicitent, une coproduction inventive fondée sur le faire ensemble.

1.2.8. Rencontres 2016 du groupe d'experts d'usage et préconisations

16 février 2016 Citadelle : PROJET maquettes 3Dd	18 préconisations :
05 avril - rencontre et visite Office du Tourisme	6 préconisations
14 avril Rencontre Office du Tourisme création de parcours guidés	10 préconisations
28 avril – idem ligne ci-dessus	15 préconisations
23 mai - Visite Centrale Ginko	0 dans le cadre de la visite– Préconisations recueillies lors de la rencontre avec l'entreprise chargée de l'audit Ginko
8 juin Citadelle – projet biospace	14 préconisations
30 juin parcours guidés Office du Tourisme	19 préconisations
6 septembre Musée du temps- Granvelle	23 préconisations
7 septembre UDAF Maison de la famille	20 préconisations
15 septembre Cabinet Docteur Rolland rue Mégevand	16 préconisations
16 septembre 2016 FRAC	0 préconisations écrites sur l'accessibilité du lieu au cours de cette visite le Musée ayant obtenu en 2016 le label tourisme et handicap.
29 septembre Citadelle refonte de la signalétique	8 préconisations
25 octobre Ginko – 1 ^{ère} réunion création d'un plan simplifié type métro	10 préconisations
25 décembre Cabinet kinésithérapeutes Rue Xavier Marmier	21 préconisations
Mise en accessibilité des grandes baraques	4 préconisations

Le groupe d'experts d'usage a émis en 2016 lors de ces déplacements un total de 184 préconisations. Les techniciens de la Ville de Besançon et de la CAGB ont pris l'habitude au cours de l'année 2016 de l'associer en amont des grands projets. Il semble également de plus en plus sollicité par les particuliers soucieux d'intégrer une véritable accessibilité d'usage au cœur de leurs travaux.

1.2.9. Rappel - un outil privilégié de diagnostic et d'aide à la décision, le SIG

Pour aider à l'entrée dans cette dynamique des Ad'AP, l'équipe du service SIG de la Ville de Besançon a également travaillé, à la mise en place d'un Système d'Information Géographique sur lequel un ensemble d'informations relatives à l'accessibilité a été répertorié puis actualisé en permanence.

La base de données géographique sur l'accessibilité des espaces publics, créée en 2015 a été progressivement alimentée en 2016 ce qui permet aux différentes directions et services de la CAGB, de la Ville et du CCAS, ainsi qu'aux élus des trois instances, d'affiner la connaissance qu'ils ont de l'état d'accessibilité du territoire et de son évolution.

Le SIG permet en effet de visualiser l'état d'accessibilité de chacun des différents maillons de la chaîne de déplacement, (transport, bâtiments, voirie, Etablissements Recevant du public, Installations Ouvertes au Public) de les superposer sur une même cartographie. Cela a permis de travailler sur une politique patrimoniale basée sur des éléments objectifs et a permis tant aux techniciens qu'aux élus de s'assurer de la pertinence des propositions faites dans le cadre des Ad'AP et des choix retenus. Il a ainsi pu être vérifié que ces choix respectaient notamment l'équilibre des territoires et la cohérence de la chaîne de déplacement.

A noter que le travail de saisies relatif à l'accessibilité de la voirie doit prendre en compte pour chaque Avenue, rue et voie concernée, la qualité du cheminement en tenant compte la partie droite et gauche de la voie, ainsi que celui de l'ensemble des éléments constitutifs du cheminement et des traversées .



Malin comme un SIG!

Toutes les informations pratiques
du Grand Besançon sur une seule
et même carte numérique!

1.3. LA SENSIBILISATION A L'ACCESSIBILITE UNIVERSELLE DES ACTEURS/CONCEPTEURS DU CADRE BATI-UN PREMIER PAS EN 2016

Rappel : Le constat effectué par les associations membres de la Cia est qu'au sein même des chantiers de rénovation et de construction, l'accessibilité loin de faire partie intégrante du projet, est traitée comme une contrainte parmi d'autres de façon relativement sommaire. Parfois même de véritables écarts, par rapport aux exigences de la loi, peuvent être relevés. Les associations ont donc émis le souhait que des contacts soient pris en 2016 avec le monde des concepteurs, des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage. Des partenariats seront donc recherchés afin de sensibiliser les acteurs concernés.

Afin de toucher ce public cible, un partenariat a été mis en œuvre avec la Maison de l'Architecture et le projet d'une exposition « construire l'accessible » a été lancé. Les instances suivantes se sont associées afin de concrétiser ce projet :

- La Maison de l'Architecture,
- L'ordre des architectes de Franche-Comté
- L'Université de Franche-Comté
- Le Grand Besançon
- La Ville de Besançon et son CCAS
- La Maison de l'Architecture et de la Ville
- L'Etat

- Le Département du Doubs

L'exposition s'est tenue du 15 septembre au 06 novembre 2016 au Gymnase-espace culturel – Fort Griffon.

Bien fréquentée, elle a été un premier pas dans la prise de contact avec les partenaires du monde de la construction et de la rénovation.



Visuel de l'invitation ci-dessus et texte ci-après:

Jacques BAHJ,
Président de l'université de Franche-Comté

Pierre BULLAUME,
Président de la Maison de l'Architecture de Franche-Comté

Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon, Président du Grand Besançon, Président du CCAS

ont le plaisir de vous convier au vernissage de l'exposition

CONSTRUIRE L'ACCESSIBLE

L'architecture face aux murs du handicap

le 16 septembre à 18 h 00
au Gymnase-espace culturel / Fort Griffon / Besançon

Exposition du 15 septembre au 06 novembre 2016
Entrée libre
Du mardi au vendredi de 14 h 00 à 18 h 00
Samedi, dimanche et jours fériés de 15 h 00 à 18 h 00
Au Gymnase-espace culturel / Fort Griffon / Besançon

Plus de renseignements:
Le Gymnase-espace culturel
03 81 66 20 95
www.gymnase.univ-franche-comte.fr
www.aa-jacquesbahj.org/franche-comte/

© 2016 AA Jacques Bahj / Université de Franche-Comté - Tous droits réservés. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite.

2. LES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

— La CAGB a pris, avec la Mission Aide aux Communes, des dispositions afin d'informer les Maires de l'ensemble des communes et de les accompagner dans leur démarche d'établissement et de dépose des Agendas d'Accessibilité Programmée. Un groupement de commande destiné à recruter un organisme en capacité de les aider dans cette lourde tâche leur a été proposé. 30 communes y ont adhéré.

2.1. LES AGENDAS D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE RELATIFS AUX BATIMENTS DONT LA VILLE, LA CAGB ET LE CCAS SONT LES GESTIONNAIRES ET LE SD'AD'AP (AD'AP TRANSPORT) – LA CONSTRUCTION DE LA DEMARCHE : RAPPEL

La Direction Générale des Services techniques a été désignée pour assurer la dépose et le suivi transversal de ces dossiers et veiller à la coordination et à la cohérence d'ensemble des travaux programmés et conduits sur la chaîne de déplacement (arrêts de bus prioritaires, voirie, installations Ouvertes au Public, Espaces Vert et cadre bâti).

Pour ce qui est des communes de l'agglomération, les Maires restent néanmoins compétents pour la voirie communale et les bâtiments communaux.

Un Comité Technique a été programmé toutes les six semaines ainsi que deux Comités de pilotage par an.

Les choix budgétaires effectués montrent la volonté des trois entités (CAGB, Ville et CCCAS) de maîtriser les dépenses tout en maintenant le cap d'un engagement dans le respect de la construction d'une société juste, égalitaire et solidaire, d'une société qui prenne en compte les enjeux de demain, dont le vieillissement de la population et s'applique à rassembler l'intégralité de ses forces sans laisser personne sur le bord du chemin.

- **Voir rapport 2015 pour le résumé des choix ayant présidés à la construction des Ad'Ap et du Sd'Ad'Ap).**

2.2. LES AD'AP DES ERP PRIVES

En ce qui concerne la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public, privés, la Direction Départementale des Territoires du Doubs, la CCI, les différentes Directions de la GAGB, de la Ville et du CCAS concernées, ont coordonné leur force et travaillé en lien étroit. Des actions de sensibilisation ont été conduites notamment auprès des commerçants. Une plaquette a été éditée à leur attention.

- **53 communes sur 56 sont entrées en fin 2016 dans le dispositif Ad'Ap.**
- **Seule 3 communes n'y'étaient pas entrées du tout et n'avaient déposé aucun document, mais l'une d'entre-elles a déposé un dossier en 2017**
- **La Direction Départementale des Territoires du Doubs ainsi que la CIA et les directions et services de la ville de Besançon concernés, continuent de mobiliser, l'ensemble des propriétaires et gestionnaires d'ERP publics (dont les communes) et privés (relance ou informations et aide).**
- **Les communes n'ayant déposé aucun dossier sont en réflexion et leur blocage concerne des problématiques techniques et financières qu'elles tentent de résoudre afin d'entrer dans le dispositif.**

Ces données 2016 encourageantes montrent une grosse mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

2.3. L'AD'AP DE LA VILLE DE BESANCON ET DE SON CCAS ET SD'AD'AP : LES PERIODES DE MISE EN ACCESSIBILITE CONSENTIES

2.3.1. La Ville de Besançon

Deux cents monuments inscrits ou classés, cent hôtels particuliers, le deuxième secteur sauvegardé de France, un label Ville d'Art et d'Histoire, une citadelle et des fortifications inscrites au patrimoine de l'Unesco...le patrimoine architectural de la ville de Besançon est l'un des plus considérables qui soit pour une ville de cette importance, et l'un des mieux préservé.

Le patrimoine communal bisontin compte plus de 800 propriétés à l'image du patrimoine riche et diversifié de la ville.

Parmi ce considérable parc immobilier ancien et contemporain, de plus de 550 000 m² de surface de plancher, 42 édifices protégés au titre des monuments historiques, 11 édifices culturels, 7 forts militaires, 150 bâtiments dédiés aux écoles maternelles et élémentaires, 19 dédiés au domaine de la Petite Enfance, 70 dédiés à la culture (théâtres, bibliothèques...) 120 dédiés au sport (piscines, patinoire, gymnases etc.) et plus de 130 à la vie associative et sociale (maisons de quartier, locaux associatifs etc.)

Au service des bisontins, ces différents sites implantés au cœur de la ville historique et au cœur des quartiers représentent 233 sites classés ERP, établissements recevant du public.

Au vu de la qualité (patrimoine classé important), du nombre d'établissements et de la surface totale à rendre accessible, le patrimoine de la Ville de Besançon peut être considéré comme complexe.

La Ville de Besançon a pu à ce titre bénéficier de neuf ans (3 périodes de 3 ans) soit 9 ans pour sa mise en accessibilité.

2.3.2. Le CCAS de la Ville de Besançon

Le CCAS a déposé un Ad'AP en sollicitant une période unique de trois années pour la mise en accessibilité des bâtiments dont il est le propriétaire ou le gestionnaire

2.3.3. Le réseau de transport en commun :

La périodicité consentie par la loi est de trois ans pour les SDA/ Ad'AP (Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014).

2.3.3.1. Programmation des travaux et comptes rendus auprès du Préfet

Le SD'Ad'AP présente la liste des arrêts que le Grand Besançon rendra accessibles sur la période des trois ans qu'il couvre. Cela passe par une programmation pluriannuelle précise puisque qu'au terme de chaque période d'un an, à l'anniversaire de validation du SD'Ad'AP, par le Préfet du Doubs auquel il a été transmis – soit le 26 avril 2017- le Grand Besançon devait adresser un bilan de parcours à la préfecture. L'objectif de ce document est d'indiquer le niveau de réalisation par rapport à ce qui avait été prévu et de justifier les retards éventuels. Ce bilan intermédiaire a été transmis dans les délais.

Prévisions :



2.3.3.2. Mise en accessibilité du matériel roulant

✓ Pour les lignes urbaines

Au rythme de renouvellement du matériel tel qu'il est programmé avec le délégataire, le parc devrait être entièrement accessible en 2021 suivant le rythme de ce calendrier :

Année	Part du matériel roulant accessible
2016	70%
2017	80%
2018	85%
2019	90%
2020	95%
2021	100%

Pour les bus équipés, un test des rampes sera systématiquement effectué une fois par jour. Cette exigence sera intégrée par avenant à la DSP.

✓ Pour les lignes périurbaines

L'ensemble des parcs des transporteurs consacrés aux lignes régulières périurbaines sera accessible en 2021. Partant de ces constats, le SD'Ad'AP impose aux transporteurs un rythme contraint de mise en conformité avec un objectif de base à 50 % pour la première année du schéma (soit jusqu'en septembre 2016). Ensuite, l'exigence est portée à une avancée de 10 % par année pour arriver à un parc 100 % accessible en 2021, soit la même année que pour le matériel roulant, suivant le rythme de ce calendrier :

Année	Part du matériel accessible
2017	60%
2018	70%
2019	80%
2020	90%
2021	100%

2.3.3.3. Information voyageurs et formations du personnel

Le Grand Besançon s'est engagée sur une information-voyageur accessible à tous. La collectivité supervisera la création d'un plan sur support papier pour les déficients psychiques. De plus, le Grand Besançon informera les usagers du réseau de transports du niveau d'accessibilité des points d'arrêt, en reprenant les résultats du diagnostic réalisé avec l'APF et en les actualisant à mesure de l'avancée des travaux de mise en accessibilité.

Cette cartographie sera intégrée dans le géo-portail de l'agglomération. Enfin, le prestataire de service devra s'assurer du fonctionnement de l'information-voyageur, sonore ou visuelle.

A l'issue du renouvellement complet du parc, en 2021, l'ensemble des bus urbains seront équipés d'une annonce sonore et d'un écran pour l'information sur le numéro de la ligne et le prochain arrêt desservi. Le prestataire tiendra la CIA régulièrement informée des avancées en termes d'équipements du matériel roulant.

Sur la formation du personnel, le Grand Besançon imposera aux différents prestataires l'obligation de former l'ensemble des chauffeurs à l'accueil de tous les handicaps. Cette formation sera du même type que celle proposée actuellement aux chauffeurs du service Ginko Access.

Pour ces deux éléments, information-voyageur et formation des personnels, les associations participantes à la CIA seront mises à contribution.

2.3.3.4. Les coûts de mise en œuvre des Ad'Ap (Ville et CCAS) et du SD' Ad'AP - RAPPEL

Les choix budgétaires effectués montrent la volonté des trois entités (CAGB, Ville et CCAS) de maîtriser les dépenses tout en maintenant le cap d'un engagement dans le respect de la construction d'une société juste, égalitaire et solidaire, d'une société dynamique aussi, qui prenne en compte les enjeux de demain, dont le vieillissement de la population et s'applique à rassembler l'intégralité de ses forces sans laisser personne sur le bord du chemin.

La ville de Besançon s'est engagée à mettre en accessibilité ses ERP en neuf ans dans le cadre de travaux chiffrés d'un montant de 13 486 000 euros.

Son CCAS effectuera l'ensemble des travaux destinés à rendre accessible son parc de bâtiment en 3 ans pour un montant d'investissement de 151 715 €.

La CAGB, elle, a estimé les travaux qui seront nécessaires afin de mettre aux normes les arrêts prioritaires dans le cadre du SD'Ad'AP. Budget total : investissement estimé à 1 532 500 € à répartir sur 3 ans soit 510 833 € par année.

3. LA VOIRIE COMMUNALE ET LES ESPACES PUBLICS

3.1. LA MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE – BILAN DES REALISATIONS DE L'ANNEE 2016

3.1.1. Trottoir / Cheminement piéton : Interventions importantes sur la structure : largeur, enrobés de surface, déplacement de mobiliers gênants... etc.

- ✓ Rue des Lilas
- ✓ Chemin des Vareilles
- ✓ Rue Jean Wyrsh
- ✓ Rue de Velotte
- ✓ Rue du Petit Battant / Quai de Strasbourg
- ✓ Chemin français

Soit environ : 1,150 kilomètre

3.1.2. Passage piéton : Abaissement de bordures, pose de B.E.V. (bande d'éveil de vigilance).

- ✓ Carrefour Rue Mégevand / Rue du Palais de Justice
- ✓ Carrefour rue du Muguet / Chemin de Palente

3.1.3. Escalier : pose de mains courantes, pose de B.E.V.

- ✓ Rue de Vignier, Maison de retraite : Résidence « le Marulaz », Escalier qui rejoint la rue Deubel.

3.1.4. Réalisation de rampe ou plan incliné pour obtenir une continuité piétonne.

- ✓ Entrée du restaurant « Le rive gauche » Angle Quai Vauban / Grande Rue : Remodelage du dallage
- ✓ Avenue de Bourgogne : Accès station tram «Epoisses » depuis foyer logement : « Les Hortensias ».
- ✓ Promenade de Chamars, réfection du cheminement qui comportait des ruptures de niveau, soit : 40 mètres.

3.1.5. Aménagement d'un trottoir pour obtenir une continuité piétonne.

- ✓ Bretelle de la Malcombe : Réalisation d'un trottoir entre le gymnase de la Malcombe et la station tram « Malcombe ». *Environ : 90 mètres*

3.1.6. Eclairage et remplacement des mobiliers sélectifs sur cheminement.

- ✓ Parc urbain de Planoise. Pose de 9 mâts d'éclairage public sur la liaison rue Francis Wey (Centre A.P.F.) et station tram : « Allende »
- ✓ Même endroit modification de 4 passages sélectifs pour les rendre accessibles aux personnes qui se déplacent en fauteuils électriques.

3.1.7. Mise en accessibilité de la voirie en lien avec les Ad'AP.

- ✓ Cour d'entrée du gymnase de la Malcombe : réfection des enrobés.
- ✓ Cour d'entrée de l'accueil éducatif Marulaz, rue Marulaz : réfection des enrobés.

3.1.8. Carrefours feux : Poursuite de la campagne de pose de modules sonores, réfection du trottoir, pose de B.E.V.

Dans le cadre de la mise en accessibilité de la chaîne de déplacement, les carrefours feux de la Ville ont été équipés d'un répéteur sonore indiquant la possibilité ou non de traverser.

Ce système fonctionne en France de deux façons :

- ✓ soit en activant en bouton poussoir situé sous le boîtier de priorité piéton
- ✓ soit par une télécommande.









Le système du bouton poussoir étant trop souvent actionné, de jour comme de nuit de façon intempestive, la Direction Voirie a fait le choix de l'installation de télécommandes.





Fin décembre 2016, le nombre de carrefours équipés de modules sonores et rendus totalement accessibles équipés dans le cadre du PAVE se montait à 100 sur 137.

3.2. VOIRIE ACCESSIBILITE, COMMUNES DE LA CAGB

3.2.1. Bilan des réalisations de l'année 2016

<p>CHAMPAGNEY</p> 	<p>2016 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Eglise : Mise en accessibilité de l'entrée
<p>DANNEMARIE / Crête</p>	<ul style="list-style-type: none">• Requalification du secteur « bas du village »

		<p>ou se trouve mairie, commerces, école et arrêt ferroviaire. Étalés sur 4 ans, achevés en 2016, les travaux ont permis d'équiper la rue principale (rue des Chanets) : trottoirs, noues, ralentisseurs, éléments paysagers, pistes cyclables et piétonnes http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/1071/3_9163/n81qb_mai_juin2017.pdf</p>
<p>LA CHEVILLOTTE</p> 		<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de mise en accessibilité de la Mairie : Marquage des places de stationnement, signalétique sur rampe d'accès, pose bande de guidage, installation d'une sonnette.
<p>MISEREY SALINES</p> 		<ul style="list-style-type: none"> • Mise aux normes accessibilité du parking de l'église
<p>NANCRAY</p> 		<ul style="list-style-type: none"> • Travaux place de l'église
<p>NOIRONTE</p> 		<ul style="list-style-type: none"> • Réfection du cheminement d'accès à la Mairie

<p>POUILLEY FRANÇAIS</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un accès PMR à l'église
<p>POUILLEY LES VIGNES</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une rampe d'accès PMR à l'église en remplacement de la marche.
<p>TALLENAY</p>  <p>Photo publiée par Mairie de Tallenay</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de trois emplacements de stationnement PMR (Mairie+salle Rollet+Eglise)
<p>VENISE</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • -Achat d'une rampe amovible pour permettre l'accès à la Mairie • -Changement d'une grille avaloir d'eaux pluviales • Changement des bornes autour de la fontaine située devant la Mairie.

A noter : La Communauté d'Agglomération attribue aux communes membres et par délibération, des subventions dans le cadre d'opérations améliorant les centres bourgs et leur accessibilité mais seules sont prises en compte dans le présent rapport, les interventions des communes ayant transmis un bilan.

3.3. LES TRAVAUX DE VOIRIE 2016 DANS LE CADRE DES GRANDS PROJETS

3.3.1. La Direction Grands Travaux

La Direction Grands Travaux réalise la maîtrise d'œuvre, pour la ville de Besançon ou des partenaires extérieurs (CAGB, SEDD notamment), de travaux de voirie, réseaux, aménagements paysagers, ouvrages d'art... .

Les projets sont étudiés dans le respect des normes d'accessibilité afin de concevoir des espaces publics conformes en termes de pentes, de contrastes visuels, de mobilier, de largeur de cheminement...

La réalisation des travaux permet ensuite de livrer des nouveaux espaces entièrement neufs ou de réhabiliter des lieux préexistants en les rendant accessibles dans le cadre d'un nouvel aménagement.

3.3.2. Les opérations réalisées, achèvement, ou en cours d'achèvement en 2016 sont les suivantes :

3.3.2.1. Rue Jean-Jacques ROUSSEAU et rue Hugues SAMBIN

Requalification de ces rues d'hyper-centre en appliquant un profil en travers type plateau, suppression du trottoir très peu large et inconfortable sur la rue Rousseau.



Rue Jean-Jacques Rousseau



Rue Hugues Sambin

3.3.2.2. Rue MONCEY

Remise à neuf de cette rue d'hyper-centre suite à d'importants travaux de réseaux, permettant la réfection complète des trottoirs et notamment la correction de leur dévers et l'application d'un nouveau revêtement en asphalte très confortable pour les piétons.



3.3.3. PRU PLANOISE

3.3.3.1. ILOT OUEST – FORUM – Place des NATIONS

Travaux complémentaires d'amélioration des aménagements réalisés en 2014-2015 permettant de corriger des points précis suite à constat d'usage (trajectoires piétonnes sortant des cheminements construits par exemple).



Ilot Ouest



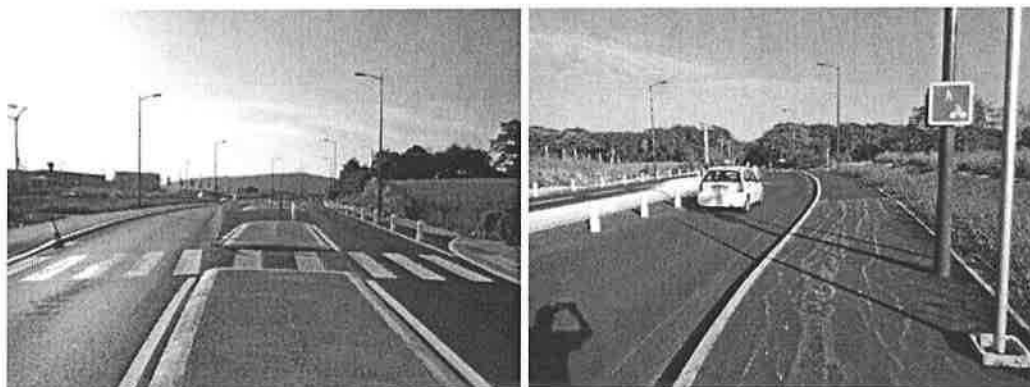
Forum



Place des Nations

3.3.3.2. HAUTS DU CHAZAL

Aménagement du carrefour RD11 (route de Franois) permettant la création d'une seconde entrée dans la ZAC et intégrant la continuité de la voie mode doux longeant cette départementale.



RD11 – Route de Franois

3.3.3.3. TEMIS

Aménagement de la rue Marguerite Syamour, permettant de relier la rue de Chaillot à la rue des Founottes. Mise en sécurité des piétons par création d'un trottoir accessible, création de bandes cyclables.



TEMIS - Rue Seymour



Avenue de la Paix

4. LE STATIONNEMENT

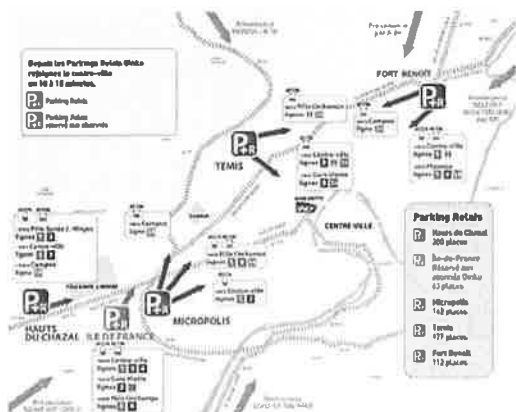
4.1. LA CREATION D'EMPLACEMENTS RESERVES PMR EN 2016

En 2016 ont été créés : 8 places de stationnement réservées pour personnes handicapées et portant à 702 le nombre de places réservées aux personnes handicapées au 31 décembre 2016 sur la Ville de Besançon

- ✓ 1 rue des Causses
- ✓ 1 Chemin de l'espérance
- ✓ 2 Avenue de la Gare d'eau
- ✓ 2 pour la crèche de clairs soleils rue de Chalezeule
- ✓ 1 rue de la Rotonde
- ✓ 1 avenue de Montrapon (GS Brossolette)

Source : Arrêté VOI.16.254 en date du 25 février 2016 (portant mention des emplacements créés en 2015) : sur demande auprès de la Direction Voirie de la Ville de Besançon

4.1.1. Les parkings relais



- ✓ Le Parc Relais du Fort Benoît : **4 places PMR**
- ✓ Le Parc Relais des Hauts du Chazal : **5 PMR**
- ✓ Le Parc Relais Ile de France : **3 Places PMR**
- ✓ le parc relais de Micropolis. **11 places PMR.**
- ✓ le parc relais de Témis Parking : **6 places PMR**
- ✓ A noter le parking Casamène : 200 places dont **4 places PMR** (géré par la ville de Besançon)

Rappel : Les quatre parcs relais : Micropolis, Temis, Fort Benoît et Hauts-du-Chazal sont gardiennés de 7 h à 19 h.

Le parc relais Ile de France est barriéré et réservé aux abonnés Ginko

Focus sur le stationnement gare Viotte : Le nombre total des emplacements de stationnement s'élève à 248 places. Ouvert 7 jours sur 7, 24h sur 24, les parkings sont dotés d'un système de vidéo protection. Ils proposent de nombreux services et des **places PMR avec assistance pendant les heures de présence du personnel.**

Le secteur Viotte est doté de trois parkings :

- ✓ Le parking Nord, rue de Vesoul (110 places),
- ✓ le parking Sud (61 pl.)
- ✓ l'arrêt-minute (77 pl.), accessible par l'avenue de la Paix.

4.2. LES EMPLACEMENTS RESERVES : LE CONTROLE

Bilan transmis par la Direction Police Municipale

Rappel : Sur les quelques 702 places réservées pour les personnes handicapées, l'arrêt et le stationnement sont exclusivement autorisés aux véhicules porteurs de la carte européenne de stationnement GIG/ GIC. Les contrôles sont systématiques et aucune tolérance n'est accordée.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 la Police Municipale :

- ✓ a dressé 591 contraventions pour des stationnements non autorisés sur les emplacements réservés contre 620 en 2015.
- ✓ 12 véhicules ont été mis en fourrière pour stationnement illicite et gênant sur ces mêmes emplacements contre 9 en 2015.

5. LES TRANSPORTS

5.1. LE TRANSPORT FERROVIAIRE

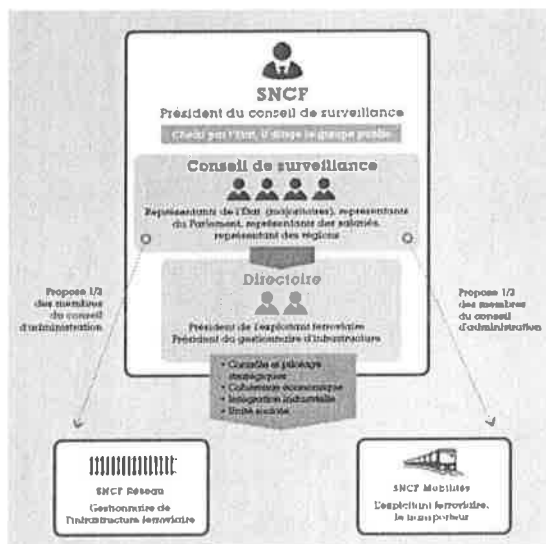
5.1.1. Répartition des compétences

La loi n° 2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029330511&categorieLien=id>

a ainsi posé les fondements du renouveau et de la modernisation du service public ferroviaire et a mis fin à la séparation entre la SNCF et Réseau ferré de France (RFF). Elle crée un groupe public ferroviaire constitué d'un établissement public « mère » la future SNCF et de deux établissements « filles », d'une part le gestionnaire d'infrastructure (SNCF Réseau) et d'autre part l'exploitant ferroviaire (SNCF Mobilités). Les décrets statutaires entrés en vigueur au 1er juillet 2015 marquent la création effective du nouveau groupe public ferroviaire SNCF. Cet établissement de "tête" assure désormais le pilotage stratégique de deux établissements publics "filles" : le gestionnaire d'infrastructure (SNCF Réseau) et l'exploitant ferroviaire (SNCF Mobilités).

➤ Le groupe public ferroviaire français



5.1.1.1. Les nouvelles dispositions législatives

L'élaboration des textes réglementaires a débuté dès la promulgation de la loi. Elle s'est accompagnée d'une large concertation avec les parties prenantes intéressées du système ferroviaire.

Une grande partie des dispositions de la réforme est entrée en vigueur avec, au 1^{er} septembre 2016, vingt-deux décrets d'application publiés au Journal officiel de la République française.

L'un des décrets paru est d'importance dans le cadre de l'accès de tout à tous. Il s'agit du **décret n° 2016-1468 du 28 octobre 2016** relatif à l'accès aux installations de service reliées au réseau ferroviaire et aux services et prestations fournis par les exploitants d'installations de service et portant diverses dispositions en matière de transport ferroviaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/10/28/DEVT1603992D/jo/texte>

Il encadre les conditions d'accès aux gares de voyageurs et aux autres installations de services afin d'en assurer un accès équitable et non discriminatoire.

5.1.1.2. Le SDA Ad'AP des services de transports ferroviaire régional – sa validation - rappel

http://fc.bourgognefranche-comte.fr/uploads/tx_dklibddatomes/SDAP-24.09.2015.signe-.pdf

Conformément aux exigences de la loi, les services et élus du Conseil Régional ont travaillé en 2015 à l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité des services de transport ferroviaire - agenda d'accessibilité programmé (SDA Ad'AP).

L'objectif du document est de présenter la situation actuelle, de programmer les actions et les financements à réaliser pour améliorer l'accessibilité des services de transport ferroviaire TER Bourgogne sur une durée de 9 ans, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi. Les élus régionaux ont approuvé la démarche d'élaboration de ce schéma ainsi que le processus de concertation issu de l'ordonnance du 26 septembre 2014, lors de l'Assemblée plénière du 20 mars 2015. **Le SDA Ad'AP ferroviaire a été validé par le Préfet le 26 avril 2016.**

5.1.2. Les réalisations 2016 :

5.1.3. La mise en accessibilité des gares et des points d'arrêts

Etablissement, direction, Service : SNCF Mobilité Gares&Connexions Agence Centre Est Rhone Alpin - Direction développement BFC				
Nom du Rélérent : Gaëtan GOURAPA				
Intitulé de l'action Pour les travaux : Intitulé des travaux ou lieux de référence (rayer la mention non retenue)	Nom des autres directions Ou partenaires associées	Service pilote au sein de la direction concernée	Lieu(x) de l'action Pour les travaux : lieux de référence ou Intitulé des travaux (rayer la mention non retenue)	Type(s) de handicap concerné
Gare de Besançon Viotte	pas de partenaire associé	SNCF Gares&Connexions Agence CERA Direction Développement Bourgogne Franche Comté	Réaménagement et mise en accessibilité du hall et de la salle d'attente	LE HANDICAP MOTEUR LE HANDICAP VISUEL LE HANDICAP AUDITIF HANDICAP MENTAL ET COGNITIF
Gare de Besançon Viotte	pas de partenaire associé	SNCF Voyages - Direction du Réseau Commercial Aménagement des espaces de Ventes	Réaménagement espace de vente avec nouveau concept répondant aux normes en vigueur	LE HANDICAP MOTEUR LE HANDICAP VISUEL LE HANDICAP AUDITIF HANDICAP MENTAL ET COGNITIF

Hormis la gare Viotte, les travaux n'ont pas touchés le Grand Besançon en 2016.

- **Gare de Dole** : achèvement des travaux de mise en accessibilité du bâtiment voyageurs en décembre 2015.
- **Gare de Montbéliard** : achèvement des travaux de mise en accessibilité des quais (rehaussement) en avril 2016 ; installation d'ascenseurs ; travaux en cours dans le bâtiment voyageurs (achèvement prévu pour mars – avril 2017).

- **Gare de Belfort** : signature de la convention pour les études AVP PRO de mise en accessibilité des quais fin 2016.
- **Gare de Belfort-Montbéliard-TGV** : Construction en gare d'un pont équipé d'un quai, d'un ascenseur et d'un escalier reliant la ligne Belfort-Delle à la LGV Rhin-Rhône.
- **Gare de Delle** : construction des quais
- **Gare de Lure** : études AVP en cours pour la mise en accessibilité du bâtiment voyageurs (rendu 1er trimestre 2017) ; rénovation de la marquise du quai 1 et de l'éclairage.
- **Lure : Isle-sur-le-Doubs** : réfection du quai 2 et de la passerelle.
- **Gare de Mouchard** : études préliminaires en cours pour la mise en accessibilité du bâtiment voyageurs (rendu 1er trimestre 2017)
- **Gare de Lons le Saunier** : signature de la convention pour les investigations préalables aux études de mise en accessibilité des quais fin 2016 / début 2017.
- **Gare d'Andelot** : réfection des bordures de quais et pose d'enrobé.
- **Gare de Champagnole** : réfection des quais et de bordures.
- **Gare de Poligny** : réfection des bordures de quais et pose d'enrobé.
- **Gare de Lons-le-Saunier** : remplacement de l'éclairage marquise du quai 2.

5.1.3.1. Le matériel roulant

Acquisition de 16 Rames Régiolis (rames accessibles)

La région s'est engagée dans un programme d'acquisition de 16 rames Régiolis pour un montant de 110 M€.

Après 2 rames livrées en 2015, ce sont 5 rames qui ont été réceptionnées entre janvier et septembre 2016.

Les deux prochaines livraisons sont prévues en septembre 2017 et les 7 dernières rames devraient être mises en circulation entre avril et juillet 2018.

Les 7 rames actuellement réceptionnées circulent principalement sur les axes **Belfort-Besançon-Dijon et Besançon-Lyon**.

5.1.3.2. Les rames REGIOLIS – Premier train 100% accessible



Régiolis, c'est le premier train certifié 100 % accessible aux personnes à mobilité réduite et autres passagers handicapés. Il est en service sur le réseau TER depuis avril 2014

« Montée à bord, voyage, descente... Autant d'étapes qui, lors d'un parcours en train, peuvent devenir des obstacles pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Un nouveau train, du nom de Régiolis, propose désormais à chacun de voyager dans les conditions les plus adaptées à son autonomie :

- ✓ **un accès facilité.** Sur les portes, des espaces dédiés aux UFR (Utilisateur de fauteuil roulant) et des comble-lacunes permettent aux clients en fauteuil de monter à bord en toute autonomie,
- ✓ **un cheminement fluide.** Les déplacements sont facilités dans toute la rame, notamment grâce à un plancher bas intégral,
- ✓ **un espace dédié.** Les espaces conçus pour les personnes en fauteuil roulant sont équipés de boutons SOS avec interphone et disposent, en face, de deux sièges pour les accompagnants. Les écrans d'information sont visibles et même audibles depuis les places prioritaires. Enfin, les sièges ont été conçus pour que les chiens guides d'aveugles puissent s'allonger dessous,
- ✓ **des contrastes adaptés.** Les contrastes ont été travaillés afin de rendre les accès et services plus visibles pour les personnes malvoyantes. Conformément aux recommandations des associations, le niveau de contraste est de 70% minimum,
- ✓ **des toilettes spacieuses.** Les toilettes de l'espace UFR sont adaptées à tous les voyageurs. Elles proposent un verrouillage manuel, une signalétique en relief et en braille, une ouverture électrique, des boutons d'appels et une organisation de l'espace qui permet à une personne en fauteuil roulant d'accéder simplement à chaque équipement.

Régiolis a été présenté en juillet 2013 aux associations nationales de personnes handicapées qui ont salué les équipements d'accessibilité conçus avec leur concours. Il a été commandé par douze régions françaises dont la Région Bourgogne Franche-Comté.

5.2. LA CONNEXION ET L'INTER-MODALITE DES SYSTEMES DE FERROVIAIRE ET TERRESTRE SUR LA CAGB

Conçu depuis sa création pour éviter tout effet de superposition, le réseau de transport Ginko s'articule en complémentarité et l'organisation des transports s'appuie sur le «report modal» (passage d'un mode de transport à un autre).

L'ensemble des modes de déplacement sont peu à peu mis en adéquation sur la CAGB afin d'assurer l'efficacité, la continuité, la cohérence et la fluidité du déplacement.

Les lignes Ginko sont reliées aux trains express régionaux et l'inter-modalité sur le territoire de la CAGB repose sur un système à deux gares qui relie le territoire aux principales capitales européennes.

A Besançon Franche-Comté TGV, toutes les liaisons TER Besançon-Viotte - Ecole-Valentin – Besançon Franche-Comté TGV sont aussi en correspondance avec les TGV desservant la nouvelle gare TGV (14 TGV par jour, dans chaque sens, à destination de Paris, Lyon, Marseille, Montpellier, Lille, Belfort-Montbéliard TGV, Mulhouse, Strasbourg, Francfort, Fribourg, Bâle), ainsi qu'avec certains cars LIVEO et bus GINKO et avec les taxis.

Pour les habitants hors Besançon, les bus périurbains desservent les communes à raison de sept allers retours par jour (certains en service à la demande). Ceux-ci n'accèdent plus directement au centre-ville mais convergent vers les pôles d'échange où ils accèdent aisément aux lignes urbaines qui amènent les usagers au centre-ville en 10 à 15 minutes.

Les parcs relais du Grand Besançon permettent, eux, un stationnement aisé en périphérie de ville, avec de nombreuses places.

Le PDU approuvé en 2015 et son annexe accessibilité tient compte des différents documents de référence : Schéma d'Accessibilité Régional du TER, Schéma global d'accessibilité du réseau Ginko, tram.

5.2.1.1. L'inter-modalité des transports et la tarification combinée

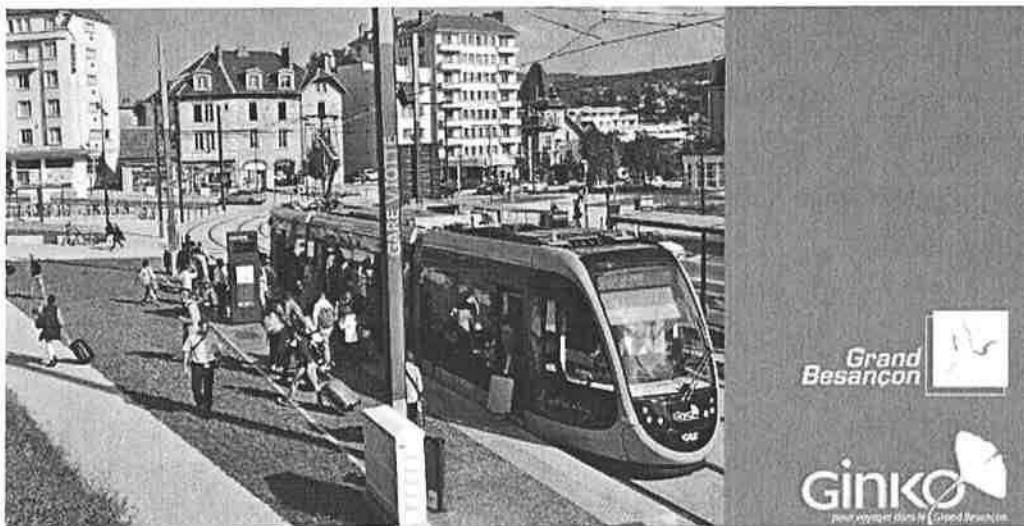
L'inter-modalité de transports repose sur une tarification combinée avec les Ter et certaines lignes départementales ; information et vente multimodale.

Les principales tarifications TER Franche-Comté s'appliquent au départ et à destination de la halte d'Ecole-Valentin. Les abonnements mensuels GINKO (Diabolo, Campus ou Sésame) sont également valables sur ces TER. A noter l'existence d'un ticket journée TER+ réseau GINKO (bus-tram), le déploiement d'une tarification combinée sur les TER routiers et certaines lignes départementales pénétrant dans le Grand Besançon.

5.2.1.2. Construction d'une nouvelle liaison bus rapide reliant la gare Viotte à TEMIS

Une nouvelle liaison rapide reliera la gare Viotte à TEMIS en passant par la Bouloie. Grâce à 4,7 km de voie réservée, les nouveaux usagers du pôle TEMIS bénéficieront donc de la desserte en site propre. Cette nouvelle ligne de bus avec celle du tramway constitueront le pivot d'un vaste déplacement urbain moderne, solidaire, rapide et fiable (terminée troisième trimestre 2017).

5.3. LE RESEAU GINKO ET L'AOT - DONNEES GENERALES



L'autorité Organisatrice des Transports (AOT) est la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Le réseau s'articule sur la colonne vertébrale que constitue le Tramway sur 14,5 km, avec ses 2 lignes et 19 rames totalement accessibles dont 17 en circulation. Il est constitué de 54 lignes de bus, desservant plus de 1.000 points d'arrêt. Les lignes dites « essentielles » circulent désormais 7j/7 et ont vu leur fréquence accrue.

5.3.1. Le réseau Ginko et sa fréquentation en 2016

Deux ans après la mise en service du tramway à Besançon, le réseau Ginko voit sa fréquentation augmenter quelque peu (+3.58%) mais le bus reste plus utilisé que le tram (26

millions de voyages par an dont 51% des voyages en bus urbains contre 40% en tram et 9% pour les bus périurbain). A noter que 83% des usagers sont des abonnés.»

Situé dans la catégorie des agglomérations de 100 000 à 200 000 habitants, il fait partie des meilleurs réseaux de transport en commun.

	Voyages comptables (Périmètre global depuis 2013)	Voyages comptés (Périmètre urbain)	Validations billettiques (Périmètre global)
2011	23 901 260	18 153 488	
2012	23 139 151	16 949 689	
2013	21 707 911	15 224 676	
2014	22 307 581	16 792 846	
2015	25 609 199	19 564 503	21 167 780
2016	25 968 869	19 270 679	20 629 086

5.3.2. La CAGB- un réseau de transport récompensé en 2016

Le Grand Besançon s'est vu décerné le Grand Prix des Villes moyennes dans le cadre du Palmarès 2016 des Mobilités organisé par le magazine Ville, Rail & Transports.

« Le magazine organise chaque année, le Palmarès des Mobilités. Pour cette 25^{ème} édition, l'Agglomération de Besançon, représenté par Michel Loyat, vice-président en charge des transports, a reçu le Grand Prix des Villes moyennes à Paris. C'est un jury composé de 12 personnes, spécialistes des transports publics, représentants d'usagers, de fédération de cyclistes et de journalistes qui a analysé les différents réseaux de France, avec le concours de l'UTP (Union des transports publics et ferroviaires) et du GART (Groupement des autorités responsables de transport). Organisé par le magazine Ville, Rail & Transports, spécialisé dans les mobilités, ce prix salue "l'efficacité du réseau Ginko".

La CAGB a également été récompensée le 29 novembre 2016 par le sénat en recevant le prix "Voyageur connecté".

5.3.3. Le réseau Ginko - l'année 1 du Sd'Ad'Ap

L'Ad'Ap transport a été validé par le Préfet le 26 avril 2016.

Afin de donner une image claire et exhaustive des travaux effectués au cours et à l'issue de la première année du Sd'Ad'AP, la période référencée sur le présent rapport, prendra en compte l'année 2016 mais s'étendra jusqu'à la fin du mois d'avril 2017. Les projections se feront ensuite chaque année en suivant cette même logique et en respectant l'année calendaire d'exécution du SD'AP qui prendra donc fin le 26 avril 2019.

5.3.3.1. Les travaux exécutés sur BESANCON

La Direction Grands Travaux assure la mission de maîtrise d'œuvre pour tous les arrêts situés sur la ville de Besançon et la plus grande partie des arrêts situés sur le péri-urbain. La

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est maître d'ouvrage des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble des arrêts.

Une procédure a été établie pour le bon déroulement de l'information et de la mise en sécurité des voyageurs. Une information est posée 15 jours avant le début des travaux à chaque arrêt concerné pour informer sur le motif des travaux et mettre en valeur la démarche initiée.

A chaque arrêt accessible une nouvelle signalétique au sol est réalisée. Sont aussi mis en place :

- ✓ une bande de guidage perpendiculaire à la bordure du trottoir correspondant à l'ouverture des portes avant du bus pour un accès direct des personnes aveugles et malvoyantes,
- ✓ un pictogramme PMR au niveau de la porte centrale pour l'accès des personnes en fauteuil roulant.



RUE DE DOLE

Nom de l'arrêt	Sens	Responsabilité	Niveau de travaux	Travaux effectués	Observations
Bascule	ORC	CAGB & VOIRIE	Gros travaux	2016	
Croix d'Arènes	ORC	CAGB & VOIRIE	Gros travaux	2016	
Jean Jaurès	ORC	CAGB & VOIRIE	Gros travaux	2016	
Jean Jaurès	CHA	CAGB & VOIRIE	Gros travaux	2016	
La Butte	ORC	CAGB	Gros travaux		ITA-retiré
Oratoire	ORC	CAGB	Gros travaux	2016	
Concorde	CHA	CAGB	Gros travaux	2016	
Croix d'Arènes	CHA	CAGB & VOIRIE	Petits travaux	2016	
Oratoire	CHA	CAGB	Petits travaux	2016	
Résidence	ORC	CAGB	Petits travaux	2017	
Concorde	ORC			2016	ITA-rendu praticable en 2016
Résidence	CHA			2016	ITA-rendu praticable en 2016

CRAS / CHAPRAIS

Nom de l'arrêt	Sens	Responsabilité	Niveau de travaux	Travaux effectués	Obs
----------------	------	----------------	-------------------	-------------------	-----

Debussy	CHA	CAGB	Gros travaux	2016	
Fort Benoît	TERMINUS	CAGB & VOIRIE	Gros travaux	2016	retiré
Mutualité	ORC	CAGB & VOIRIE	Gros travaux	2016	
Mutualité	CHA	CAGB & VOIRIE	Gros travaux	2016	
Les Oiseaux	ORC	CAGB & VOIRIE	Gros travaux	2016	
Pont des Cras	ORC	CAGB & VOIRIE	Gros travaux	2016	
Suard	CHA	CAGB & VOIRIE	Gros travaux	2016	
Les Oiseaux	CHA	CAGB & VOIRIE	Moyens travaux	2016	retiré
Liberté	ORC	CAGB & VOIRIE	Moyens travaux	2016	
Corvée	ORC	CAGB & VOIRIE	Petits travaux	2016	
Corvée	CHA	CAGB & VOIRIE	Petits travaux	2016	
Marie Louise	ORC	CAGB & VOIRIE	Petits travaux	2016	
Pont des Cras	CHA	CAGB & VOIRIE	Petits travaux	2016	

A NOTER

Palente ZI	TERMINUS	CAGB & VOIRIE	Petits travaux	Travaux prévus en 2016 mais reportés
------------	----------	---------------	----------------	---

RUE DE VESOUL

Nom de l'arrêt	Sens	Responsabilité	Niveau de travaux	Travaux effectués
Vesoul	BRE	CAGB & VOIRIE	Gros travaux	2017
Lumière	BRE	CAGB & VOIRIE	Petits travaux	2017
Vesoul	STCL			2017
Lumière	STCL			

✓ Trois arrêts ajoutés en 2016 au Sd'Ad'Ap

Il s'agit des Arrêts Brûlefoin, Vesoul et Lumière

Les habitants du secteur du chemin de Brûlefoin souhaitent qu'un abribus soit installé sur l'arrêt du tram afin qu'ils n'aient plus à s'abriter sous le pont de la voie ferrée et de courir lorsque le bus était en approche.

Les travaux sur cet arrêt ont donc été pris en compte et il a été mis en accessibilité

✓ Deux arrêts en ITA, améliorés :

Les arrêts Résidence et Concorde, classés en ITA (demandes de dérogations faites et obtenues) ont cependant fait l'objet d'importants travaux d'amélioration afin de les rendre praticables, le but n'étant pas, de ne rien faire, mais d'améliorer le plus possible l'existant.

Les dérogations (obtenues) ne sont donc pas utilisées comme prétexte à ne faire aucun travaux, le but poursuivi étant, dans le respect de l'esprit de la loi, de tenter de faciliter au maximum et pour tous, l'accès au service de transport.

✓ Trois arrêts en ITA définitive

Aucune solution n'a pu être trouvée même d'amélioration pour les « La Butte » (à proximité de l'entrée du magasin Meuble Affaires), « Fort Benoit (terminus), et « les Oiseaux » sens Tilleroyes.

Le coût moyen de 8 200 € par arrêt en 2017 est à la baisse pour les arrêts situés rue de Vesoul. Secteur Cras /Chaprais (travaux presque terminés). Le montant total de travaux 115 200€ pour un coût moyen par arrêt de 8800€

Rue de Dole : 140 000€ de travaux, soit un coût moyen par arrêt de presque 12 800€ contre un prévisionnel de 8 000 €.

Montant des travaux effectués hors péri-urbains Soit 28 arrêts sur Besançon		Coût moyen par arrêt :
A un an	293 492	10482 €
Budget 2017	470 000	
Budget 2018	1100 000	

5.3.3.2. Les travaux exécutés sur le péri-urbain

Sur le péri-urbain, les travaux ont été plus longs à mettre en place. Les solutions techniques à apporter y sont différentes et les travaux d'infrastructures y sont moins importants en raison du fait que le matériel roulant affecté est équipé de lift.

Concernant les lignes périurbaines du réseau Ginko, 7 arrêts ont été mis en accessibilité sur 5 communes du Grand Besançon sur l'année 1 du Sd'Ad'AP.

Nom de l'arrêt	Sens	Communes
Hopital		Novillars
Mairie	Deluz	Novillars
Mairie	Besançon	Novillars
Le Grateris Village	Terminus	Le Grateris
<i>La Chevillote mairie</i>		<i>La Chevillote</i>
Place du village	Terminus	Mazerolle
Lumière		Gennes

5.3.3.3. Quelques exemples en images des travaux effectués

Avant travaux

Après travaux

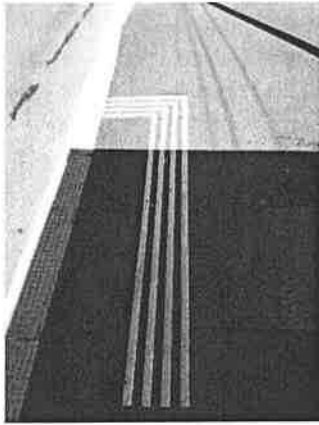


2

L'arrêt de bus de Novillars © Emmanuel EME

- **Marquages mis en place :**
Bande guidage montée porte avant

Positionnement porte équipée de palette



5.3.3.4. Travaux TCSP

L'année 2016 a également été marquée par les travaux de réalisation de la voie bus en site 3+ entre la Gare Viotte et TEMIS, avec reprise de la voirie de façade à façade permettant la mise en accessibilité de tous les aménagements existants. Les rues concernées sont :

- ✓ place Leclerc
- ✓ rue Voirin
- ✓ avenue du 60° RI
- ✓ avenue Léo Lagrange (entre pont de la Gibelotte et Palais des Sports)
- ✓ avenue de l'Observatoire
- ✓ rue Laplace
- ✓ rue de l'Épitaphe (entre Laplace et Mantion)

La mise en service complète de la ligne est prévue en septembre 2017.

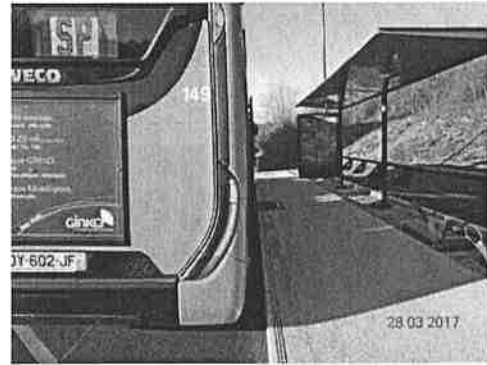
En 2016 ont été réalisés notamment l'Avenue de la Paix et le secteur Campus (Laplace, Épitaphe, Observatoire).

L'avenue de la Paix se caractérise notamment par sa voie verte d'une largeur minimale de 3.50 mètres, pouvant accueillir les piétons et les cycles en espace partagé. Cette voie verte permettra à terme de relier en toute sécurité la gare Viotte au pont de la Gibelotte.

Cette ligne est réalisée de façon à répondre aux normes d'accessibilité.

Équipement de la station type :

- ✓ Bordure quai bus
- ✓ Distributeurs Automatiques de Tickets identiques à ceux des stations Tramway
- ✓ Logo pour marquage de la porte centrale
- ✓ bande de guidage pour la porte d'entrée
- ✓ Bornes d'informations voyageurs avec annonces sonores



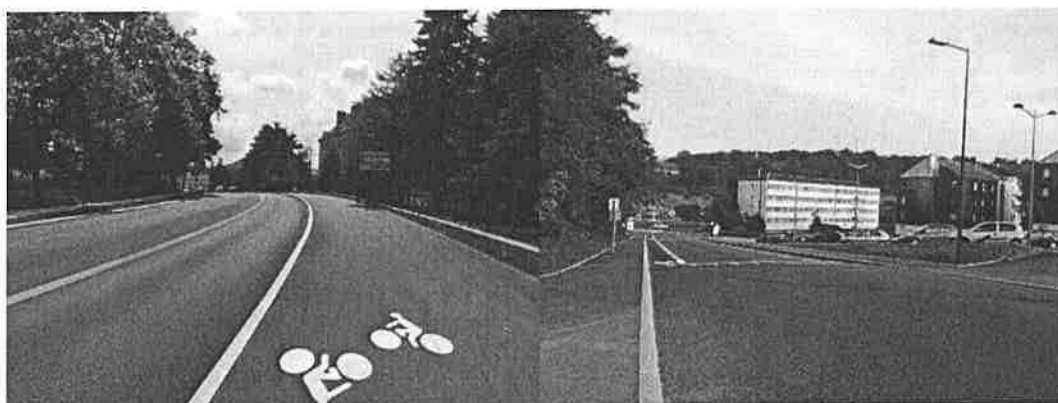
La réalisation du site propre bus offre l'occasion de retravailler les espaces publics le long de l'itinéraire:

- ✓ Largeur de trottoir supérieure à 1,4 ml
- ✓ Traversées piétonnes avec
- ✓ Bande d'éveil de vigilance
- ✓ Bordure abaissée (2cm)
- ✓ Potelets,
- ✓ Panneaux, mobilier : hauteur >1,20

Sur le secteur du palais des sports, la réalisation du TCSP a également permis de réaliser une rampe d'accès PMR au Palais des sports. Cette demande a été émise par le groupe d'experts d'usage lors de l'un de ses déplacements au Palais des Sports pour en examiner la signalétique. Elle a été prise en compte et réalisée à la suite.



Rue Laplace



Avenue de l'Observatoire et Avenue de la Paix

5.3.4. Le réseau Ginko et les véhicules accessibles - état des lieux 2016

Durant l'année 2016, il n'y a pas eu d'évolution majeure dans les types et catégories de véhicule qui constituent le parc du réseau Ginko. 7 marques différentes et 16 séries de véhicules sont exploitées sur le réseau.

En 2016 le parc bus a évolué mais est resté stable sur le volume, avec 9 bus réformés et 9 nouveaux véhicules qui ont fait leur entrée sur le parc.

5.3.5. Les améliorations de la signalétique et de l'information voyageurs

Plusieurs améliorations ont été apportées tout au long de l'année dans le souci constant de guider au mieux chaque voyageur en amont et au cours de son déplacement, lui offrir ainsi la possibilité de se déplacer de manière fluide et sans contraintes, et de mieux apprécier ses déplacements sur les lignes Ginko.

Un nouvel emplacement réservé à l'Info trafic aux arrêts bus : la mise en forme du grand plan du réseau affiché aux arrêts bus a été revue pour permettre l'affichage de l'Info trafic côté plan pour ne plus masquer aucune information du côté de l'affichage des horaires, tarifs, tag 2D, conseils pour bien voyager... Autres avantages : une cohérence avec les stations tram où l'espace réservé à l'affichage ponctuel est situé côté plan, et une lecture facilitée aux clients, sur l'affiche un arrêt de report est indiqué qu'ils peuvent rechercher sur le plan situé juste au-dessus.

Partant du constat que lors de la suppression temporaire mais prolongée de certains arrêts, malgré les informations affichés à l'arrêt, certains clients continuent d'y attendre leur bus, créant ainsi la confusion pour les conducteurs qui hésitent à desservir l'arrêt, une nouvelle tête d'arrêt a été déclinée dans la charte info trafic existante : « arrêt supprimé ».



5.3.6. Le réseau Ginko et l'inter-modalité des transports

Premier projet fédérateur pour toutes les communes de l'Agglomération, le réseau Ginko constitue depuis 2002 un lien fort entre les Grand Bisontins. Le réseau GINKO a été créé selon un modèle favorisant l'inter-modalité, c'est-à-dire la connexion entre les lignes urbaines et les lignes périurbaines, mais aussi entre les services de transport public routiers et ferroviaires.

Cette articulation s'incarne tout particulièrement sur les quatre pôles d'échanges du réseau. Créés aux entrées de Besançon (Micropolis à l'Ouest, TEMIS au Nord, Orchamps à l'Est et Saint-Jacques au Sud) ceux-ci constituent le cœur du dispositif.

Des parcs relais, proposés sur les pôles d'échanges incitent les automobilistes venus de l'extérieur et se dirigeant vers le centre-ville à laisser leur véhicule ; le bus assurant le relais. Ces dispositifs réduisent le nombre de bus périurbains et de voitures au cœur de Besançon.

Au nombre de quatre, les pôles d'échanges créés aux entrées de Besançon (Micropolis à l'Ouest, TEMIS au Nord, Orchamps à l'Est et Saint-Jacques au Sud) constituent le cœur du dispositif. Ils simplifient le passage de la campagne à la ville, dans un sens comme dans l'autre.



Micropolis : 16 quais, 8 lignes périurbaines, 4 lignes urbaines, 6 services départementaux et 1 ligne régionale Ter routier

Temis : 18 quais, 8 lignes péri-urbaines, 4 lignes urbaines, 5 services départementaux

Orchamps : 13 quais, 6 lignes péri-urbaines, 7 lignes urbaines

Saint-Jacques : 10 quais, 6 lignes périurbaines 11 lignes urbaines, 1 ligne départementale
Pour les habitants hors Besançon, les bus périurbains desservent les communes à raison de sept allers retours par jour (certains en service à la demande). Ceux-ci n'accèdent plus directement au centre-ville mais convergent vers les pôles d'échange où ils accèdent aisément aux lignes urbaines qui amènent les usagers au centre-ville en 10 à 15 minutes.
Les parcs relais du Grand Besançon permettent, eux, un stationnement aisé en périphérie de ville, avec de nombreuses places.

Le tram, en circulant sur un axe ouest-est très emprunté par les abonnés du transport public, a permis de redéployer des bus sur d'autres itinéraires pour mieux desservir les quartiers de Besançon, même ceux que le tram ne traversent pas. Sur le périurbain, toutes les communes de l'agglomération sont desservies par au moins une ligne de bus allant à Besançon.

5.3.7. Ginko et l'information des voyageurs – l'amélioration de l'information intermodale

✓ La centrale mobilité

Une centrale de mobilité MOBILIGNES permet de répondre au besoin d'information des usagers de GINKO. Ce service, composé d'une plate-forme téléphonique (0 825 00 22 44 - 0,15 €/min) combiné à un site Internet (www.mobilignes.fr), permet aux usagers de se renseigner sur les itinéraires, les horaires et tarifs des lignes de bus, car et train du Grand Besançon mais aussi de réserver des services spécialisés (GINKO, Evolis Gare, Evolis Ville). La boutique MOBILIGNES, située sur le parvis de la Gare SNCF Besançon-Viotte, propose aux usagers la vente des différents titres de transport.

✓ L'application mobile GINKO TEMPO

<http://m.ginkotempo.com/TempoMobile/tempoMobile.do?methode=init>, permet aux usagers des bus de connaître en temps réel l'heure d'arrivée des bus à chaque arrêt. Cette application permet également aux PMR de savoir si le bus (les bus) à l'arrivée est (sont) accessible(s) ou non.

✓ Le site www.ginko.voyage

Il enregistre à nouveau en 2016 une belle progression de son nombre de connexions : **+ 28,6 % en 2016 par rapport à l'année 2015 avec en moyenne chaque mois 17 4450 connexions et près de 60 000 visiteurs uniques.**
Un site complet, des mises à jour régulières et des services pour les clients (réservations en ligne, calcul d'itinéraire, temps réel...) font le succès de ce site.

✓ 2016 – Une nouvelle application Ginko pour faciliter le transport tram/Bus

Ginko @ginkovoyage

#MONAPPLIGINKO [http://www.ginko.voyage/actualites/559-mon-appli ...](http://www.ginko.voyage/actualites/559-mon-appli...)

12 550 fois : Nombre de téléchargements à fin décembre 2016

L'appli Ginko, un nouveau moyen d'information Voyageurs

L'application Ginko permet la recherche d'itinéraires, indique les horaires de passage en temps réel et en temps théorique, géo localise le voyageur pour lui indiquer les arrêts et lignes à proximité et diffuse les infos trafic du réseau.

La rubrique la plus consultée est « Prochains passages » avec 3 816 945 affichages d'écran du 18 juin au 31 décembre 2016. La recherche d'itinéraires est la 2ème rubrique la plus utilisée.

Depuis la rentrée de septembre (qui a vu le nombre de téléchargements augmenter fortement avec l'arrivée des étudiants), plus de 1 500 voyageurs/jour se connectent à l'appli Ginko.



5.3.8. Un mode de transport spécialisé : Ginko Access

(Rapport effectué par Besançon Mobilités, acteur du réseau Ginko)

5.3.8.1. Ginko Access – fonctionnement :



Ginko Access est un service dédié aux personnes à mobilité réduite, disponible tout au long de l'année, pour des déplacements partout dans le Grand Besançon.

Les minibus sont spécialement aménagés pour accueillir des fauteuils roulants : rampe d'accès, point d'ancrage à bord...

Ticket unité : alignement de son coût unitaire sur celui du ticket unité du réseau.

5.3.8.2. Ginko Access-les réservations

- ✓ Les réservations s'effectuent :
- ✓ par téléphone au 0 825 00 22 44,
- ✓ à l'avance (de 30 jours avant le déplacement et jusqu'à la veille 18h, sauf le dimanche et les jours fériés);
- ✓ le jour même (entre 7h et 11h pour un déplacement l'après-midi même),
- ✓ par internet sur www.ginko.voyage,
- ✓ au plus tard la veille avant 17h sauf le dimanche et les jours fériés.

5.3.8.3. Ginko Access-le déplacement

- ✓ Le service Ginko Access est disponible 7 jours sur 7, tout au long de l'année :
- ✓ de 7h à 21h du lundi au jeudi, les dimanches et jours fériés (sauf 1^{er} mai);
- ✓ de 7h à 23h, chaque vendredi et samedi.
- ✓ Les déplacements :
- ✓ ont lieu sur l'ensemble du Grand Besançon d'adresse à adresse;
- ✓ peuvent être individuels ou groupés.

Les utilisateurs bénéficient d'un accompagnateur gratuit, si la mention « tierce personne » ou « besoin d'accompagnement » apparaît sur la carte d'invalidité (sous réserve de place disponible dans le véhicule).

5.3.8.4. Le dossier d'inscription

Les personnes à mobilités réduites désireuses d'utiliser le service Ginko Access pour leurs déplacements doivent remplir un dossier d'inscription. Celui-ci doit être composé de :

- ✓ un formulaire de demande d'accès,
- ✓ une copie de la carte d'invalidité (recto-verso),
- ✓ une copie du macaron GIC ou de la carte européenne de stationnement (le cas échéant),
- ✓ un justificatif de domicile (facture gaz, électricité, téléphone au nom du demandeur).

5.3.8.5. Les conditions d'accès

Le service est accessible aux personnes domiciliées dans le Grand Besançon, possédant une carte d'invalidité au taux minimum de 80%. Tous types de déplacements sont assurés sauf les déplacements scolaires pour les écoliers, collégiens, lycéens et étudiants qui sont pris en charge par le Conseil Général.

Pour les personnes possédant la carte d'invalidité 80%, le macaron de stationnement, ayant une station debout pénible ou canne blanche, donc sans fauteuil roulant, le dossier est étudié en commission.

5.3.8.6. Une demande croissante

Le service Ginko Access est confronté à une constante augmentation depuis sa création, même si depuis 2014, les demandes d'accès faiblissent quelque peu chaque année, le service compte un nombre de clients toujours aussi important qui confirme la saturation observée depuis quelques années.

Ainsi, la Commission a examiné depuis la création du service et jusqu'au 31 décembre 2016: 1218 demandes d'accès pour 975 acceptées.

Pour l'année 2016, il y a eu 57 demandes d'accès : 41 ont été acceptées et 10 refusées par la commission Ginko Access et 6 ne répondaient pas aux critères d'adhésion au service (dossier incomplet, etc.). En 2015, on notait 75 demandes d'accès dont 57 acceptées et 17 refusées. L'année 2016 enregistre un nombre d'inscriptions plus faible qu'en 2015.

La progression du nombre de clients inscrits entre 2015 et 2016 est de 4,6 %. Parallèlement, le nombre de clients utilisateurs baisse lui de 2,1% passant de 336 en 2015 à 239 en 2016

5.3.8.7. La répartition de la clientèle selon le lieu de résidence

- ✓ 925 clients inscrits (dont certains sont membres d'une des 40 associations qui font appel directement au service pour transporter leurs membres)
- ✓ 78 % des clients sont bisontins
- ✓ 15 % des clients sont non bisontins (1ère couronne)
- ✓ 7 % des clients sont non bisontins (2nde couronne)

Les deux tableaux ci-dessous et page suivante indique les communes de résidence des clients du service et détaille combien de clients Ginko Access il y par commune.

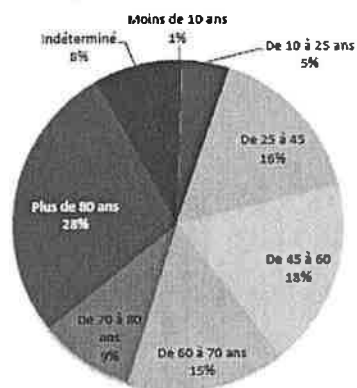
Nombre de clients par commune de chaque couronne	Couronne	Nombre de clients
> 20	Besançon (25000)	717
[1-20]	1ère couronne	142
[1-9]	2nde couronne	66

Communes de la 1ère couronne : Avanne-Aveney, Beure, Chalezeule, Châtillon-le-Duc, École-Valentin, Franois, Miserey-Salines, Montfaucon, Montferrand-le-Château, Morre, Novillars, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Roche-Lez-Beaupré, Saône, Serre-les-Sapins, Thise.

Communes de la 2nde couronne : Boussières, Braillans, Busy, Chalèze, Chemaudin, Dannemarie-sur-Crète, Deluz, Gennes, Grandfontaine, Larnod, La Vèze, Les Auxons, Mamirolle, Marchaux, Pelousey, Pugey, Rancenay, Osselle-Routelle, Thoraise, Torpes, et Vorges-les-Pins.

✓ La répartition de la clientèle en fonction de l'âge

Répartition par âge de la clientèle Ginko Access



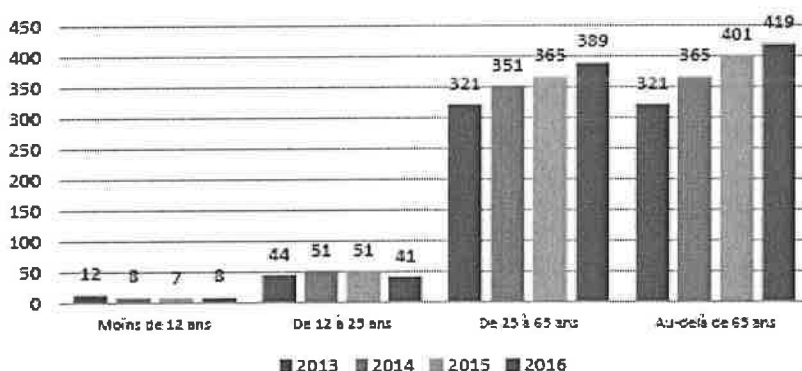
La moitié des clients Ginko Access ont à ce jour plus de 60 ans dont 28% sont âgés de plus de 80 ans.

Les clients ayant entre 25 et 60 ans représentent un tiers des clients : 16% sont âgés de 25 à 45 ans et 18% sont âgés de 45 à 60 ans.

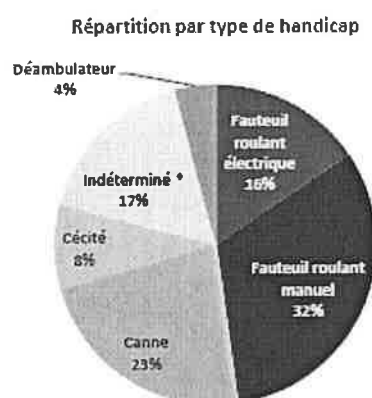
La part des clients de moins de 25 ans est réduite et ne représente que 6% de la clientèle.

Au regard des années précédentes (graphique ci-dessous), on remarque que le nombre de clients âgés de 12 à 25 ans tend à la baisse tandis que les clients âgés de 25 à 65 ans augmentent de 6% entre 2015 et 2016, enfin, la clientèle âgée de plus de 65 ans évolue de 4,5%. Il faut préciser que les transports scolaires sont actuellement effectués par le Conseil Général d'où une part faible de jeunes clients.

Comparaison de la répartition par âge des clients de 2012 et 2016



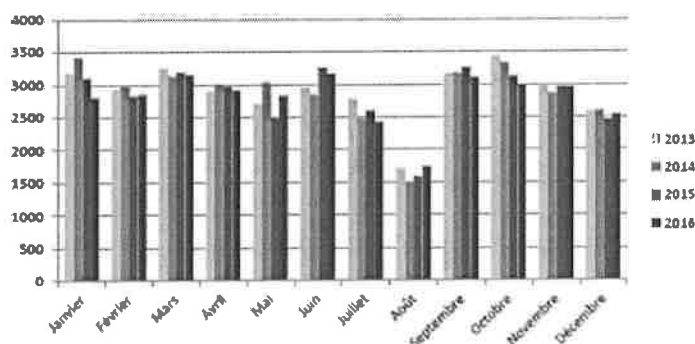
5.3.8.8. La répartition en fonction du type de handicap



* ce terme signifie ici que les clients se déplacent avec difficulté sans matériel spécifique attitré.

Les clients en fauteuil sont majoritaires dans le service Ginko Access, ils représentent 48% de la totalité des usagers du service. Ils sont suivis de près par les personnes semi-valides, qui représentent 44% des clients du service. Les clients atteints de troubles de la vision / cécité ne totalisent que 8% des clients.

5.3.8.9. Les voyages effectués de 2013 à 2016



L'année 2016 totalise 33 451 voyages soit en moyenne 2788 voyages par mois. Le nombre de voyage baisse de 1,1% par rapport à l'année 2015.

	2013	2014	2015	2016
Voyages vers ou depuis le périurbain	7 687	6 434	6 805	6 761
Part des voyages extérieurs par rapport	22,26%	18,74%	20,06%	20,21%

La part des voyages originaires ou à destination d'une commune périurbaine augmente seulement de 0,15% entre 2015 et 2016. Cependant, le nombre réel de voyages à l'extérieur de Besançon reste stable par rapport à l'année précédente. Le nombre de voyages réalisés dans le périurbain n'est donc pas un facteur de l'augmentation de la distance moyenne d'un voyage en 2016.

5.3.8.10. Répartition par typologie d'utilisateur (régulier : occasionnel)

En 2016, la majorité des voyages est réalisée par les clients réguliers à hauteur de 61%. Les clients occasionnels réguliers réalisent 25% des voyages et les occasionnels rares effectuent quant à eux 14% des voyages.

2016, les clients occasionnels rares n'ont alors pu réaliser que 14% des voyages totaux.

- ✓ La saturation du service

Ginko Access – les Courses non réalisées et liste d'attente

Courses en Liste d'attente	1 417
Courses annulées	14 804
Courses non réalisées - Clients	318

En 2016, 1 417 demandes de voyage sont restées en liste d'attente soit 118 demandes par mois en moyenne. Ces demandes équivalent à 4,23% des voyages de 2016. Ce chiffre reste stable par rapport à l'année dernière, en 2015, il y avait eu 1393 demandes restées en attente. On note donc une augmentation de seulement 1,72% entre 2015 et 2016. Ce chiffre représente les personnes qui, au cours de leur conversation téléphonique de réservation avec un téléconseiller, ont fait le choix d'être placées en liste d'attente. Il ne faut pas oublier qu'un nombre important de clients Ginko Access, lorsque le choix d'être placé en liste d'attente leur est proposé, décide de chercher une autre solution de déplacement.

L'année 2016 confirme la situation de saturation du service Ginko Access. Les demandes de voyages en liste d'attente augmentent malgré un nombre de voyages plus faible : de plus en plus de demandes de voyages ne sont pas acceptées, face à cela le service est saturé ; l'offre de transport ne croît plus car la capacité maximale de prises en charge est atteinte.

En ce qui concerne les annulations, en 2016, on compte 14 804 missions annulées dans les règles, ce qui représente 44% des voyages totaux Ginko Access. Sur l'année 2016, on note également 318 courses non réalisées en raison de l'absence d'un client au moment de la prise en charge soit moins de 1% des voyages totaux.

L'année 2016 comptabilise 27 réclamations de la part des clients du service Ginko Access (40 en 2015, 22 en 2014, 32 en 2013 et 36 en 2012) :

- ✓ 11 liées à des comportements conducteurs (également en 2015)
- ✓ 16 à la mise en œuvre du service (saturation, état des véhicules, erreurs d'horaires, retard...) contre 26 réclamations en 2015.

En 2016, le nombre de réclamations a baissé de 32,5% par rapport à 2015.

5.3.8.11. Le coût du service

- **Nombre de kilomètre parcourus : 331 898**
- **Coût de fonctionnement 786 176 € HT**
- **Recettes du service 35 439 € HT**

5.3.8.12. la recherche de solutions : mise en œuvre d'un Audit

La CAGB a lancé un audit juridique et fonctionnel /technique sur la partie de sa DSP de Transport Public nommé Ginko-Access, dévolue au transport des personnes en situation de

handicap assorti de préconisations destinées à mettre le service en cohérence avec les obligations de la loi d'une part et à le performer d'autre part afin qu'il soit en mesure, à budget constant, d'accroître sa réponse à la demande et de tendre à la couvrir .

Les attentes de cet audit à double volet sont les suivantes sur chacun des deux volets :

L'analyse et les propositions qui en découleront devront permettre au service Ginko Access de mieux répondre, immédiatement puis à horizon 2020, à la demande : plus de réponses à la demande et meilleur équilibre entre l'ensemble des types de prises en charges.

L'audit s'est déroulé d'octobre à décembre 2016. Pour répondre aux besoins de l'audit, de nombreux éléments ont été transmis au cabinet en charge de celui-ci :

Le cabinet a également observé le fonctionnement du service en interne : plusieurs missions réalisées en propre et sous-traitées ont été suivies par un membre de ce cabinet.

5.3.8.13. Ginko Access – un service à l'écoute : les actions 2016

✓ L'organisation de visites

Des visites régulières sont organisées auprès des associations afin de les rencontrer et leur proposer des temps de paroles synonymes d'échanges et d'écoute. Ce sont les responsables du service Ginko Access (Responsable Produit Ginko Access, Responsable Cellule Contact, Chef d'équipe Conducteurs) qui animent ces visites, ces actions.

En 2016, les responsables du service Ginko Access sont allés à la rencontre des clients et employés des associations Vivre en ville et SAMSAH

Lors d'un déménagement ou pour un nouveau client, les lieux de prise en charge / dépose définis dans un premier temps s'avèrent parfois peu idéal. Afin de mieux appréhender les difficultés rencontrées par les clients ou les conducteurs, les responsables du service Ginko Access se rendent sur le terrain et parfois chez les clients pour choisir le lieu de rendez-vous qui convient le mieux à tous.

✓ Visite du dépôt de bus Ginko par les membres de la CIA

Le 23 mai 2016 une visite du dépôt de bus Ginko a été organisée pour les membres de la CIA. Dans un premier temps, une présentation de l'entreprise leur a été faite, puis les membres se sont organisés en deux groupes qui à leur tour ont visité la Centrale d'Appels, le Poste Central d'Informations et le Poste Central de Commandement, puis le dépôt (atelier, parking, station de lavage, salle de prise de service...). La visite s'est conclue par un temps de questions / réponses.

✓ Élaboration d'un plan METRO

Suite à la demande de clients et d'associations, un plan METRO est en passe d'être dessiné grâce au travail conjoint des membres de la CIA et des responsables du service Ginko Access et responsable de l'information voyageurs.

5.3.9. Le tram bilan à deux ans – été 2016



<http://www.estrepublicain.fr/edition-de-besancon/2016/08/31/besancon-bilan-positif-pour-les-deux-ans-du-tram>

Depuis la mise en service du tramway et après deux ans de fonctionnement du tram, le réseau Ginko du Grand Besançon a enregistré une hausse de fréquentation à hauteur de 6 %. Le réseau mis en place en 2014 correspond à 26 millions de voyages par an, dont 51 % sur les bus urbains, 40 % sur le tram et 9 % réalisés par le périurbain.

83 % des usagers sont des abonnés ce qui laisse penser que les services correspondent aux attentes d'un bon nombre de personnes.

5.3.9.1. Le tram et la desserte urbaine

Le tram dessert les sites majeurs de l'Agglomération dont 3 quartiers en renouvellement urbain (Planoise, Brûlard et Palente-Orchamps), un écoquartier (Les Vaîtes), un centre commercial ainsi que le centre historique de Besançon et les grands équipements régionaux (Pôle Santé, l'Université, le CHRU, le futur Institut Régional Fédératif du Cancer, la Gare).

L'arrivée du tram a entraîné une refonte du réseau Ginko afin qu'il soit parfaitement articulé avec le tram pour une plus grande efficacité et un meilleur service à l'utilisateur. Une attention toute particulière a donc été apportée au maillage du territoire par le réseau. En effet, si le tram en constitue un axe structurant, 60% des usagers sont transportés par les 54 lignes de bus assurant la desserte des 56 communes de l'agglomération.

L'amélioration de l'offre se traduit donc par une nouvelle hiérarchisation du réseau Ginko. Toutes les lignes s'articulent en des points stratégiques rendus faciles d'accès et attractifs : les pôles d'échanges.



- Une liaison Hauts-du-Chazal -Chamars - Gare Viotte
- Une liaison Orchamps-Centre-Ville
- Une liaison Hauts-du-Chazal – Chalezeule
- Cartographies des lignes essentielles <http://www.qinko.voyage/se-deplacer/plans/plans-pdf-des-lignes>

5.3.9.2. Un mode de transport perfectible : des améliorations constantes pour une accessibilité pour tous performée

Le bruit du gong du tram a été modifié en 2016.

L'utilisation d'un seul et unique son pour répondre aux différents besoins - sortie de station, croisement avec un tramway, passage piéton – est apparu comme un facteur de risque d'accoutumance à ce gong. Une accoutumance potentiellement dangereuse.

Le gong 2 (seasly) a été optimisé. Il se veut plus dynamique et amplifié. Lors des essais des 28 et 29 juillet, les mesures ont montré un gain supérieur de 12 décibels.

Le gong dit classique est donc passé de 93 à 106 décibels, pour un regain de sécurité, mais ce gong n'est pas douloureux pour l'oreille "grâce à un son d'amorce qui prépare l'oreille.

Accessibilité dans les rames

Réalisation d'une pré-étude présentant différentes propositions d'aménagement de la zone PMR dans le but d'améliorer le voyage et l'accessibilité à bord des personnes concernées : délimitation au sol de la zone réservée aux fauteuils, places réservées aux PMR à déplacer, équipement de barres de maintien supplémentaires à bord du tram pour bloquer les fauteuils, renfort de la formation des conducteurs à l'usage des palettes.

6. LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC-ERP

Bilan effectué par le Département Architecture et Bâtiments

6.1. LES ACTIONS SPECIFIQUES CONDUITES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DES AD'AP DES BATIMENTS DE LA VILLE DE BESANÇON - RAPPEL

6.1.1. Diagnostics

Une visite de chaque site a été effectuée en présence des services gestionnaires des équipements dans l'objectif de prendre en compte « la notion d'usage » dans les travaux à engager pour l'accessibilité.

De plus, la programmation de ces travaux a été ajustée pour intégrer toutes les autres interventions prévues (travaux d'entretien, grosses réparations).

Cette approche a permis d'optimiser l'ensemble des travaux à réaliser sur la période considérée (coût, délai).

Une fiche a été établie à l'issue de chacune des visites pour « ancrer le projet » sur la base du diagnostic ajusté et suivre sa réalisation (délai, coût).

6.1.2. Gestion et suivi des autorisations d'urbanisme liées à l'Ad'Ap des bâtiments de la Ville de Besançon

Pour le permis de construire : L'Assistance d'un Bureau de Contrôle a été requise

Pour la déclaration de travaux (signature des documents) : la Ville est restée le maître d'oeuvre.

La Ville a soumis à l'avis des Membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité et l'avis de la Direction des Territoires, la proposition d'établir un dossier simplifié avec micro-plans et focus sur le secteur à traiter pour les dossiers d'Autorisation de travaux ne modifiant pas l'agencement interne du bâtiment et ne modifiant en conséquence pas les données relatives à la Sécurité Incendie dans celui-ci. Cette proposition a été acceptée.

6.1.3. Conduite des travaux

Certaines interventions seront effectuées en régie et des dispositions ont été prises afin de les quantifier (matériel et main d'œuvre). Ces travaux ont ainsi pu être valorisés dans l'Ad'Ap.

Les travaux indiqués sont ceux effectués en 2016 et sur le début de l'année 2017 afin de rendre compte en lien avec les autres travaux effectués dans le cadre de la mise en accessibilité et en cohérence de la chaîne de déplacement des travaux effectués à l'issue de l'année 1 de l'Ad'Ap

6.1.4. Bilan travaux sur les bâtiments communaux – Ville de Besançon année 1 de l'Ad'Ap

Centre	Adresse	Point sur les travaux au 25-01-2017	AT	montant des travaux engagés pour 2016	Remarques particulières
Accueil éducatif et rééducatif	26, Rue Marulaz	travaux terminés	AT 25056 16 B0244 déposée le 17-11-2016 reçue le	41 848,00 €	bâtiment accessible attestation à faire dès retour AT
Bains douche Madeleine - maison associative	1, rue de l'Ecole	reste la luminaires rez-de-chaussée + éclairage (janvier) la serrurerie doit faire la modification des garde-corps BT déjà fait	AT 25056 16 B0240 déposée le 17-11-2016 reçue le	6 907,00 €	
Bastion Gaulard	16 avenue Gaulard	La main courante est prévue avec les travaux de 2017 du Bastion	PC à venir en 2017 pour aménagement du rez-de-chaussée bas		
CAM 2	2, rue Mègevand	Les luminaires sont commandés Les BT avec les entreprises sont faits restent à faire ceux avec la régie	AT en préparation	20 000,00 €	
CAM 4-6 Salles Minjoz et Courbel	6, rue Mègevand	Rendez-vous semaine 05 avec l'entreprise pour la boucle magnétique de la salle courbel	AT en préparation	35 600,00 €	Etude particulière à mener pour les BIM des salles Minjoz et Courbel : rendez-vous semaine 04,
Centre Nelson Mandela	13 bis, avenue Ile de France	EAS : attente de la validation de la porte coupe-feu	AT 25056 16 B0251 déposée le 24-11-2016 reçue le	20 534,00 €	bâtiment accessible fin 2016 attestation à faire dès validation SOCOTEC et retour AT
Crématorium St Claude	51, chemin des Gds Bas	place HAND sera faite début 2017 + bande de guidage BT à faire	AT en préparation pour l'extérieur, l'intérieur est conforme (PC 0250561180124 du 10-06-2011 : attestation envoyée en PJ)	7 200,00 €	bâtiment accessible Une autre place de stationnement sera créée plus près de l'entrée du crématorium début 2017

Centre	Adresse	AT	montant des travaux engagés pour 2016	Remarques particulières
CTM	84, av Clémenceau	AT 25056 16 B0241 déposée le 17-11-2016 reçue le	16 171,00 €	
Ecole Butte 2	10, rue Pergaud	AT 25056 16 B0258 déposée le	66 715,00 €	Bâtiment accessible on met tous les services au rez-de-chaussée
GS Brossolette primaire, RS, Gréta et salles de formation Ville	35, av de Montrapon	AT 25056 16 B0262 déposée le 9-12-2016 reçue le	11 920,00 €	travaux sur 2 ans escaliers, circulations verticales, visibilité, orientation, signalétique, sécurité incendie
Maternelle des Prés de Vaux MAT et RS	3, chemin Vallon	AT 25056 16 B0261 déposée le 9-12-2016 reçue le	17 173,00 €	bâtiment accessible attestation à faire dès retour AT
GS Granville	10, rue Granville	AT 25056 16 B0263 déposée le 9-12-2016 reçue le	50 450,00 €	
Gymnase Malcombe	av Mitterand	AT 25056 16 B0249 déposée le 25-11-2016 reçue le	12 124,00 €	attestation de la direction des sports stipulant qu'elle ne souhaitait pas de modification des vestiaires. Les rencontres sportives se font dans les gymnases adaptés (Orchamps, Montboucons, J Zay)
Kursaal2 Petit Kursaal	2, place du Théâtre	AT en préparation (doit intégrer les travaux du grand kursaal en année 2017)	39 600,00 €	groupe d'experts usage ?
Maison des Seniors	8, Rue Pasteur	AT 25056 16 B0238 déposée le 17-11-2016 reçue le	7 700,00 €	bâtiment accessible
Maternelle Fontaine Argent	19ter, av Fontaine Argent	AT 25056 16 B0252 déposée le 25-11-2016 reçue le	8 969,00 €	

Centre	Adresse	Point sur les travaux au 25-01-2017	AT	montant des travaux engagés pour 2016	Remarques particulières
maternelle Jean Macé	87, rue de Chalezeule	reste éclairage extérieur à faire mi-février	AT 25056 16 B0253 déposée le 25-11-2016 reçue le	16 516,00 €	
Maternelle P Bert 1	9, rue Duchailut	renforcement de l'éclairage extérieur, remplacement sonnette et report dans les circulations : mi-février reste deux seuils béton sur deux issues de secours (demande spécifique)	AT 25056 16 B0256 déposée le 25-11-2016 reçue le	9 102,00 €	
MQ Grotte	31bis, rue Brûlard	banque d'accueil : BT en cours relancer l'entreprise 4 flash installés non compatibles avec l'existant à remplacer avant le CDS de février) définir le texte pour la borne de guidage (groupe expert d'usage)	AT en cours	4 144,00 €	
Palais des Sports	1, av de l'Observatoire	définir le texte pour la borne de guidage (groupe expert d'usage début décembre) bande de guidage extérieur - signalétique (groupe d'expert d'usage : visite le 17-1-2017) travaux à terminer sur les escaliers	AT en préparation suite aux avis du groupe d'experts d'usage	32 712,00 €	travaux sur 9 ans
Palais Granvelle Musée du Temps	96, grande rue	intervention uniquement le lundi à partir de octobre	AT en période 2 (travaux bâtiment non prévus avant cette date)	7 519,00 €	les travaux prévus en 2016 sont terminés
Temple protestant	5, rue Goudimel	escalier extérieur : main courante, nez-de-marche, contre-marches, appel à la vigilance (BT en cours) signalétique HAND : BT à faire amélioration de l'éclairage intérieur du temple : en cours	AT 25056 16 B0250 déposée le 25-11-2016 reçue le	5 450,00 €	
Théâtre	49, rue Mégevand	main courante (fait à 45%), nez-de-marche, bande podotactile à terminer pour fin février 2017 travaux électriques prévus été 2017	AT en préparation	71 250,00 €	Les travaux de la 2ème phase seront terminés en 2017

6.1.5. Opérations réalisés par anticipation

Centre	Adresse	Car. ERP (Alpes Cont.)	Année 2 P1 2017	N° AT	Préconisation suite aux visites avec les services gestionnaires et les exploitants	Travaux à effectuer d'octobre à décembre 2016
GS Velotte Primarie	1, rue Fertet	R 5	6 000 €	25058 16 B0254	ESCALIER1, CIRCULATION VERTICALE1 / SANITAIRES / VISIBILITE, ORIENTATION, SIGNALÉTIQUE	AT en cours
Maison des associations	9, rue Violet	L 5	19 680 €	25058 16 B0243	- bande d'appel à la vigilance - contre-marches réalisées - contrastes visuelles	AT en cours
MQ Velotte	37, chemin des Journaux	N.L.	36 400 €	25058 16 B0242	contraste des plinthes, bande de guidage, sanitaires à modifier, déclencheur manuel + flash	AT en cours
Salle ancienne posts	98, Grande rue	T 5	11 000 €	25058 16 B0245	combler la peinture, appel à la vigilance sur les vitres + flash dans les sanitaires	AT en cours
GS Jean Zoy	97 rue des crâs	R 4			travaux prévus en période 3	travaux SSI et mise aux normes électriques
Palinoire Lafayette	5, rue Louis Gerrier	N.L.	1		travaux prévus en période 2	études et plans

6.1.6. Montant des travaux effectués en 2016

- ✓ Bâtiments : 447K€
- ✓ Domaine Public (travaux sur la mise en cohérence de la chaîne d'accessibilité entre la voirie et le cadre bâti pris en charge par la Direction des bâtiments et s'ajoutant au coût des travaux : 30k€

6.2. LES INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (IOP) – BILAN ESPACES VERTS ET SPORTIFS ET FORESTIERS DE LA VILLE DE BESANÇON

Intitulé de l'action Pour les travaux : Intitulé des travaux Ou lieux de référence	Nom des autres Directions Ou partenaires associés	Lieu(x) de l'action Pour les travaux lieu de référence ou intitulés des travaux	Type(s) de handicap concerné
Forêt de Chailluz – Hameau des Grandes Baraques	- DAB - CCAS – Mission Accessibilité	- Réalisation de 2 rampes en béton pour faciliter l'accès aux abris - Toilettes : mise à niveau d'un lavabo, pose sur la porte d'une barre et d'un panneau de signalisation	- PMR
Promenade de l'Helvétie – Jardin des sens	- Groupe d'experts d'usages	Réfection ponctuelle d'une allée au droit d'un arbre	- PMR - Aveugles et mal voyants

6.3. AU-DELA DES BATIMENTS LA QUALITE DE L'ACCUEIL POUR TOUS



Les relations avec le public sont une priorité tant pour les équipes de Besançon que du Grand Besançon. Engagées depuis longtemps dans une démarche « Charte Marianne »,

une reconnaissance exceptionnelle a été obtenue à travers la labellisation20 « Trophée qualité de l'accueil et des relations à l'usager » de l'AFNOR. En effet, si elle distingue la Ville de Besançon, c'est également la première fois que cette distinction vient souligner la qualité de l'accueil au sein d'une Agglomération (Les services reçoivent plus de 500 visites et 600 appels au quotidien. AFNOR : Association Française de NORmalisation.

Suite aux décisions des exécutifs, (La municipalité a engagé la Ville de Besançon dans la démarche Marianne en octobre 2009, le conseil de communauté en juin 2011 et le Conseil d'Administration du CCAS en octobre 2013) chaque entité gère sa démarche d'amélioration de la qualité de l'accueil aux usagers selon ses priorités et spécificités propres. Le Comité de pilotage (Elus, DG et Direction Qualité) analyse périodiquement les conclusions des rapports d'audits internes pour décider de la labellisation des services. Cette démarche permet une réelle appropriation par les services et un véritable sentiment de reconnaissance par les agents investis dans la démarche.

Cette démarche s'appuie sur un réseau d'auditeurs internes commun qui réalisent régulièrement des diagnostics en matière d'accueil pour le compte des directions concernées. Les conclusions des rapports d'audits sont communiquées à un comité de pilotage commun aux trois collectivités. Ce comité, composé des Directions Générales et des élus en charge du dossier, statue quant à la délivrance du label en interne.

Le bureau de l'Accueil et du courrier de la Direction de l'Administration Générale bénéficie, en outre, d'audits réalisés par un prestataire externe.

6.3.1. 2016 – Le référentiel Marianne évolue

http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/referentiel_marianne-sept-2016-web.pdf

En 2016 : Une délibération pour s'adapter aux évolutions du référentiel dans un souci d'améliorer toujours plus l'accueil du public : délibération n°2016/003396 –

http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/1071/1072/13201/13204/000049B4.pdf

La version 2016 intègre les exigences légales et réglementaires du nouveau Code des relations entre le public et l'administration, y compris la saisine de l'administration par voie électronique.

6.3.2. Le CCAS et la démarche Marianne : La remise officielle des certificats de labellisation



6.4. LES TRAVAUX CONDUITS SUR QUELQUES ERP IMPORTANTES DE NOTRE VILLE

6.4.1. La Défense Nationale/Base de défense de Besançon

6.4.1.1. Informations générales

La Défense Nationale Base de défense de Besançon a élargi son périmètre de compétence au département de la Saône-et-Loire (71) et donc la gestion des garnisons de Mâcon, Chalon-sur-Saône et Autun.

Sur le territoire de la CAGB, La Défense Nationale est présente à Besançon sur les sites suivants :

- Secteur boucle : quartier Ruty et quartier Hugo,
- quartiers de St-Ferjeux/La Butte (caserne Joffre, quartier Brun, établissement Pierre Lyautey...).
- Elle s'est retirée du quartier Vauban, avenue du 60^e RI qui donne actuellement lieu à un projet d'urbanisme.

Elle est également présente sur les communes de Pirey (stand de tir, champ de manœuvres), Thoraise (école des ponts du 19^e régiment du génie) et Montfaucon (fort).

6.4.1.2. Taux d'occupation de ses ERP

La base de défense de Besançon continue à jouer son rôle de « facilitateur » pour d'autres institutions d'Etat et des associations patriotiques en leur mettant à disposition des infrastructures sous le régime des autorisation d'occupation temporaire (AOT) ou conventions interservices (CIS). En bénéficient actuellement : la Région Bourgogne Franche-Comté, le Haras National, le Secours Populaire, la prévention routière, des associations d'anciens combattants...

Ainsi la totalité de l'infrastructure militaire bisontine est occupée.

6.4.1.3. Action 2016

2016 a vu l'aboutissement de la cession, à la Ville de Besançon, de fractions de terrain sur le chemin du fort des Montboucons qui permettront la réalisation d'une liaison douce (piétons/vélos).

Par cette cession la Défense Nationale entend cultiver ses liens privilégiés avec la Ville mais également participer à la qualité de vie des habitants du territoire par l'aménagement de cette voie.

Certains de ces sites militaires concourent déjà au mieux vivre des PMR par la mise en place d'emplacements de parking réservés et identifiés (Ruty, Hugo, Joffre, Brun) et des cheminements facilités.

6.4.1.4. Accessibilité du cadre bâti et travaux effectués en 2016

Au quartier Brun, les locaux dédiés aux JDC (journées défense citoyenneté) qui reçoivent nos jeunes '16-18 ans' respectent également toutes les normes ERP qui conviennent.

Le Centre du Service National (de M. VONAU au quartier Ruty et qui figure toujours dans vos destinataires) n'a plus vocation à recevoir du public et a donc été déclassé.

2016 a vu le démarrage d'un chantier important : la création d'une crèche rue Jules Gruey (toujours à St-Ferjeux) qui pourra accueillir à terme 50 enfants (dont 30 places réservées aux ressortissants de la Défense).

Idéalement placée pour les jeunes parents du 6^e RMA et du 19^e RG, cette structure devrait être livrée pour la rentrée prochaine (septembre 2017).

Ces locaux neufs répondront aux normes en vigueur exigées.

6.4.1.5. Les travaux inscrits dans le cadre de l'Ad'Ap


Les travaux 2016 dans le cadre de l'Ad'AP, les travaux inclus dans le planning ont été effectués et le planning est respecté.




6.5. LES TRAVAUX REALISES OU COMMENCES EN 2016 PAR LES COMMUNES DE LA CAGB

De même que pour la voirie, les communes ayant communiqué sur les travaux effectués sur leur territoire en 2015 sont citées dans le présent bilan. Ces travaux conduits en 2015 démontrent tout l'intérêt porté par les communes du Grand Besançon pour la mise aux normes de leur patrimoine avant même les échéances prévues par le cadre des Ad'Ap.

Par ailleurs, 30 communes ont en 2015 souhaité profiter du groupement de commande proposé par le Service Aide Aux Communes de la CAGB dans le cadre du recrutement d'un prestataire en capacité d'effectuer un diagnostic de patrimoine et d'offrir une aide dans la dépose des Ad'AP.

Liste des travaux conduits par les communes :

<p>CHAMPAGNEY</p>	<p>Mairie : Travaux rendant l'entrée accessible Projet : Aménagement de la Mairie dans de nouveaux locaux</p>
<p>CHATILLON LE DUC</p> 	<p>Mise aux normes de l'accessibilité de l'accueil au public. Travaux 2015-2016-2017 Bâtiments et équipements : Des travaux de rénovation intérieure de la Mairie ainsi que la rénovation intérieure du hall d'entrée et de la cage d'escalier menant à l'étage ont été réalisés. Projet : Aménager des abords de la Mairie et de l'Eglise 2017. Les travaux consisteront principalement en la réhabilitation extérieure de la Mairie et de son annexe,</p>

	<p>l'aménagement d'un espace public à l'arrière où s'effectue désormais l'accueil des habitants, l'aménagement en enrobé et en béton désactivé derrière et devant le bâtiment, ainsi que la mise aux normes d'accessibilité extérieure de la Mairie et de l'Eglise. Montant prévisionnel de travaux et études 196 442€ HT.</p>
<p>LA CHEVILLOTTE</p>	<p>Mairie : Installation d'une sonnette et création d'une rampe d'accès intérieur.</p>
<p>MISEREY SALINES</p>	<p>Ecole primaire : Création toilettes handicapées.</p>
<p>PELOUSEY</p>  <p>http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/1071/39163/n81qb_mai_juin2017.pdf</p>	<p>Mairie : Les Travaux de mise en accessibilité et en sécurité positionnant la Mairie dans de nouveaux locaux dans l'extension ont été effectués en 2016 et inaugurés en 2017 . Maison de la Noue et Bâtiment scolaire : Mise en contraste des nez de marches, pose de main courante dans les escaliers, déplacement de la bibliothèque, mise en accessibilité des toilettes.</p>
<p>POUILLEY LES VIGNES</p>	<p>Mairie : Elargissement du cheminement, modification de la hauteur des équipements (entrées) et de la salle de réunion. Salle Polyvalente : Réglage du ferme-porte, déplacement du mobilier et suppression du ressaut à la porte d'entrée.</p>
<p>ROCHE LEZ BEAUPRE</p>	<p>Espace associatif : Pose d'une main courante MPT : Pose d'une main courante (accès)</p>
<p>TALLENAY</p>  <p>Photo publiée par Mairie de Tallenay</p>	<p>Création de trois emplacements de stationnement PMR (Mairie+salle Rollet+Eglise)</p>

6.6. DE NOUVEAUX BATIMENTS STRUCTURANTS EN 2016 : QUELQUES EXEMPLES

<http://www.macommune.info/article/un-nouveau-batiment-de-recherche-de-5300-m-inaugure-a-temis-sciences-146245>

6.6.1. Inauguration du collège Diderot le 29 mars 2016

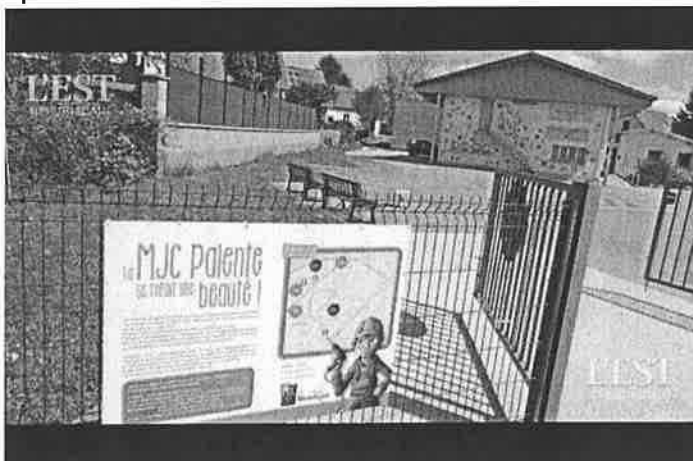


Après la réhabilitation en 2007 du collège Voltaire, qui fait le lien avec les Hauts de Chazal, la reconstruction du collège Diderot pour un investissement de 19,3 M€, traduit l'engagement du Département dans le programme de rénovation urbaine du quartier de Planoise. La restructuration du collège a été en partie étudiée avec la Ville de Besançon et la Communauté d'agglomération en vue d'intégrer le collège dans son tissu urbain, en tenant compte du programme de rénovation urbaine (démolition et reconstruction de logements), du parvis attenant aménagé par la Ville et du tramway.

6.6.2. Un chantier : la Restructuration du pôle des Tilleuls

En 2016, le pôle des Tilleuls poursuit sa mue.

Le chantier est entré en 2016 dans sa deuxième phase constituée de la construction de la salle polyvalente et de la rénovation dans la foulée de la MJC et du bâtiment qui accueillent épicerie sociale et PMI.



La rénovation de la MJC est prévue en 2017-2018. Photo Ludovic LAUDE

La PHASE I : Après la restructuration du Pôle des Tilleuls dans le quartier de Palente, la nouvelle médiathèque a été inaugurée en février 2016.

La phase II, a démarré ensuite avec la démolition de la salle polyvalente, fort vétuste suivie de sa reconstruction augmentant sa capacité (180 places contre 140 actuellement) Les travaux ont débuté à l'été 2016 pour s'achever à l'été 2017. Dans la foulée, commencera la rénovation complète du bâtiment qui abrite la MJC, soit un an de travaux en 2017-2018.

Puis, toujours dans le cadre de ce programme de restructuration, le bâtiment qui accueille l'épicerie sociale et la PMI subira lui aussi un grand lifting à l'horizon 2019 (restructuration de l'épicerie sociale et amélioration énergétique de l'édifice).

L'ensemble de ce programme représente un investissement de 5,8 M€ TTC (médiathèque incluse).

6.7. L'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC PRESENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CAGB AYANT SOLLICITE UNE AUTORISATION D'URBANISME EN 2016

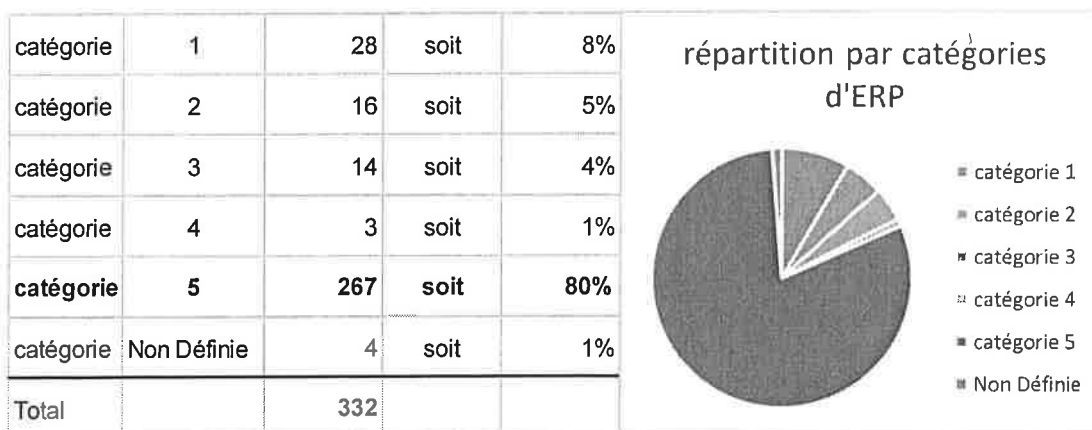
Le bilan sur l'année 2016 porte sur l'ensemble des dossiers traités entrant dans le champ d'application de la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées des :

- Etablissements recevant du public,
- Visites avant ouverture au public.

La loi du 11 février 2005 a prévu la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1er janvier 2015.

A compter du 1^{er} janvier 2015, afin de s'inscrire dans le mouvement initié, sont mis à disposition des propriétaires/gestionnaires les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Si la date limite de dépôt était le 26 septembre 2015, il est encore possible de déposer un Ad'AP malgré ce délai dépassé : il faut pour cela justifier et expliquer son retard.

6.7.1. Répartition des dossiers par catégorie d'ERP



dont 8 visites avant ouverture

A noter : Les établissements de 5^{ème} catégorie représentent 80% des dossiers. Ils représentaient 73% des dossiers instruits en 2015, 65% en 2013, 59% en 2013.

Restaurant L'ô à la Bouche
Cabinet médical Bouhier
Librairie Exedre
A la mercerie - complété le 13/11/2015
Cabinet d'Avocat Annie Charlot
Friprie 43 rue Bersot
SNC Bar Tabac le Jurassien
Les Appartements de Juju Magasin de chaussures
In Fine
La Hubbière
Chambre des Notaires
Agence d'assurances MMA
Discothèque la Côle
Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
Sabin Comira dossier incomplet complété le 7/1/2016
Pavillon du Directeur de l'Observatoire
Les Garçons Coiffeurs nouvelle demande de dérogation
SAS Le comptoir des Aromes
EURL Florence B Coiffure
SASU Institut Maret
ID PC complété le 12/01/2015
Cabinet dentaire Peugeot complété le 8 janvier 2016
SCP Atelier Kinéform
SCIADDO - Herbert Patrick
CABINET DE PSYCHOLOGIE SCI 2M
Cabinet de médecine générale complété le 6 janvier 2016
Michel Berreur - Kinésithérapeute Ostéopathe
cabinet médical SCIA veroes
Cathédrale Saint Jean - DRAC DE FC - complété le 28/12/2015
Cabinet d'avocat Carré-Donni - complété le 13 janvier 2016
Agence de travail temporaire SCI Florazur
Cabinet de médecine générale Tordjman
Restaurant L'Annexe

6.7.2. Les dérogations

Articles L111-7-3 et Article R111-19-10 du Code de la Construction et de l'habitation :

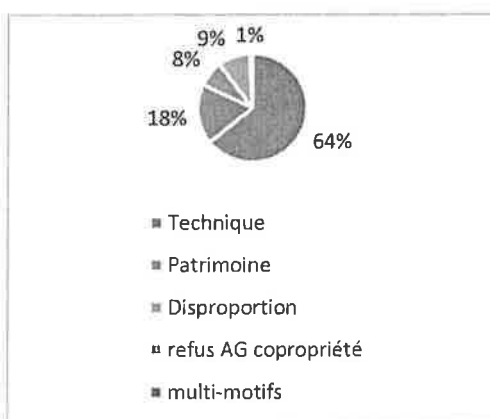
Le représentant de l'Etat dans le département peut accorder des dérogations aux règles d'accessibilité.

Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées aux établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant après démonstration de l'impossibilité technique de

procéder à la mise en accessibilité ou en raison de contraintes liées à la conservation du patrimoine architectural ou lorsqu'il y a disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en œuvre des prescriptions techniques d'accessibilité, d'une part, et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement, d'autre part. Des dérogations peuvent exceptionnellement être accordées pour l'ouverture d'un établissement recevant du public dans un immeuble collectif à usage principal d'habitation existant lorsque les copropriétaires refusent, par délibération motivée, les travaux de mise en accessibilité dans les conditions prévues à l'article 24 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis.

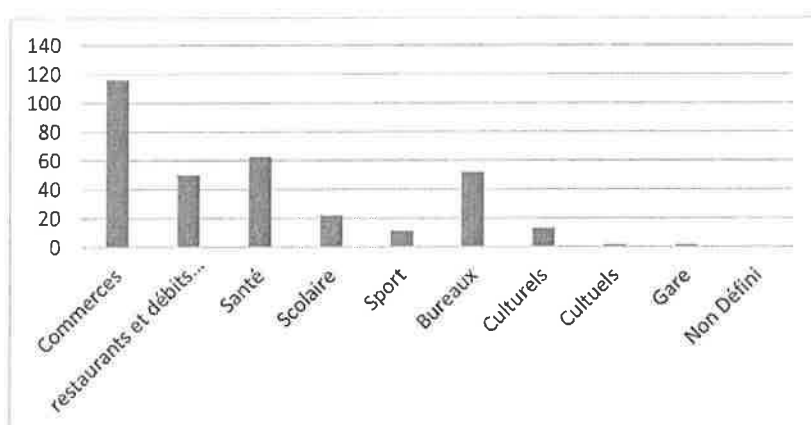
Sur 332 dossiers instruits :
 119 dérogations demandées
 112 Dérogations acceptées
 7 Dérogations refusées

6.7.3. Motifs de la dérogation



année	dérogations accordées		
	nombre de dérogations	nombre de dossiers	%
2016	112	332	34%
2015	145	349	42%
2014	39	202	19%
2013	25	167	15%

6.7.4. Type d'établissements concernés



7. LE LOGEMENT

RAPPEL : Dans le domaine de l'habitat, le Grand Besançon cherche à permettre un développement harmonieux et cohérent des communes, mais il s'efforce aussi d'offrir :

- des logements de qualité, diversifiés et accessibles à l'ensemble des habitants,
- un habitat adapté au vieillissement et aux situations de handicap,
- un accompagnement à travers les documents cadre et le PRU sur tout le territoire.

7.1. HABITAT ET PRU -RAPPEL

Les grands programmes engagés de rénovation urbaine intègrent, pour la partie bâtie, toutes les règles applicables et notamment celles édictées par le Code de la Construction et de l'Habitation et auxquels se réfèrent les ERP et le logement.

Plus encore, lorsqu'un quartier est touché, ce sont souvent de nombreux pans de la vie sociale qui deviennent accessibles au fur et à mesure de la livraison des tranches du projet, aux personnes souffrant d'un handicap : vie du quartier, culture, sports, loisirs, solidarité, emploi, logement, santé, éducation comme le monteront les exemples.

Une étude a été souhaitée par la Ville de Besançon visant à réviser le PLU existant en lien avec les réflexions sur le PRU2.

L'objectif de l'étude a été :

- ✓ d'évaluer les besoins en logements à court et moyen terme à l'échelle de la Ville de Besançon, de l'Agglomération et du bassin de vie à partir des objectifs globaux du SCOT et du PLH (en apportant un regard critique sur ces objectifs) et des réflexions sur le PRU2,
- ✓ d'analyser qualitativement la demande de logements et ses spécificités à l'échelle de la Ville de Besançon, de l'Agglomération et du bassin de vie pour en tirer des préconisations en termes d'offre à développer sur la Ville de Besançon,
- ✓ de prioriser et territorialiser une programmation en matière d'habitat à l'échelle de la Ville, pour les principaux sites de projet publics (Vauban, Viotte, les Vaïtes, Planches-Relançons, Hauts de Chazal, Prés-de-Vaux, Planoise, Brûlard-Grette, Saint-Jacques).

7.1.1. La dépose des demandes de logement social et le partage de l'information

Les bailleurs sociaux du Doubs et leurs partenaires ont mis en œuvre un dispositif commun de gestion de la demande de logement social. Cette organisation est destinée à faciliter vos démarches.

Ainsi, toute demande de logement est enregistrée sur un seul et même fichier géré par l'ensemble des organismes d'habitat social. Cette demande peut être adressée, déposée, mise à jour ou renouvelée auprès du partenaire de son choix.

Grâce à ce fichier, tous les organismes ont connaissance de la démarche.

7.1.2. Les Actions conduites par le Service Habitat logement, gens du voyage de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en 2016

OBJECTIF	SUPPORT DECISIONNEL	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2016	Partenariat
"Favoriser la production de logements neufs adaptés aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Actions PLH 2.2 "Favoriser l'accession à la propriété" et 4.1 "Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Programme d'aide à l'accession à la propriété	26-juin-14	Programme d'aide destiné à des ménages primo-accédants et pour l'acquisition de logements labellisés par le Grand Besançon. Labellisation des logements conditionnée au respect des critères d'accessibilité de la loi du 11 février 2005	49 logements labellisés	Communes de l'agglomération, constructeurs et promoteurs immobiliers
	Action PLH 2.1 « Produire une offre de logements locatifs publics (PLAI, PLUS, PLS et communal) » Conditions de financement CAGB et Avenant 2017 des aides à la pierre	Programmation de droit commun 2016	2006 (délégation des aides à la pierre)	Programmation annuelle et soutien financier à la production neuve de logements locatifs publics (respect des critères d'accessibilité)	197 logements agréés dont 69 logements locatifs très sociaux et 3 logements communaux (PALULOS)	Communes de l'agglomération, Etat, bailleurs publics
	Délibérations du 13 décembre 2002, du 20 juin 2003, du 31 mars et du 26 juin 2006, 18 janvier 2013, 15 décembre 2016	Garanties d'emprunts	Depuis 2003	Le Grand Besançon apporte sa garantie aux emprunts destinés à la production de logements locatifs publics (respect des critères d'accessibilité)	16 opérations, 226 logements, 9,8 M€ garantis	Conseil Départemental
"Favoriser l'accessibilité et l'adaptabilité des logements existants / faciliter les travaux accroissant l'accessibilité et l'adaptation des logements (aide aux ménages et aux bailleurs publics)"	Délégation de gestion des aides de l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat)	Soutien à l'amélioration de l'accessibilité des logements	Année 2016	Mobilisation des crédits délégués : baisse des taux de financement des travaux d'amélioration de l'accessibilité et de l'adaptation des logements	51 logements	Anah, PRIS, opérateurs agréés anah
	Action PLH 3.1 : « Améliorer le parc public »		Depuis 2013	Soutien financier à l'amélioration de la performance énergétique, l'accessibilité et l'adaptabilité des logements locatifs publics existants	Aucune opération financée en 2016, attente du NPRU	Bailleurs publics, cofinanceurs (Région, Département, etc.)
	Délibérations du 13 décembre 2002, du 20 juin 2003, du 31 mars et du 26 juin 2006, 18 janvier 2013, 15 décembre 2016	Garanties d'emprunts	Depuis 2003	Le Grand Besançon apporte sa garantie aux emprunts destinés à la réhabilitation de logements locatifs publics	10 opérations, 1 704 logements, 6,1 M€ garantis	Conseil Départemental

OBJECTIF	SUPPORT DECISIONNEL	Intitulé action	Date mise en place	Contenu	Réalisation 2016	Partenariat
"Accompagner les porteurs de projet (communes, organismes publics...) dans la création de projets d'habitat intergénérationnel ou structures (hébergement ou logements) pour personnes âgées et/ou handicapées"	Délégation de gestion des aides à la pierre de l'ETAT / Action PLH 4.1 "Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Gestion des agréments de type PLS - Prêt Localif Social	Année 2016	Soutien de la construction de - 6 logements PLS à Amagney - 39 PLS concernant l'extension de l'EHPAD Zac des Hauts de Chazal à Besançon - 82 PLS concernant l'EHPAD Saint-Claude à Besançon - 2 PLS à Montfaucon	129 logements financés	Etat, CDC
	Action PLH 4.1 "Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées"	Soutien technique au porteur de projet	Année 2016	Le service habitat de la CAGB a poursuivi l'accompagnement technique d'Habitat et Humanisme dans le montage d'un projet intergénérationnel (colocation personnes âgées/ étudiants)	Soutien technique en préparation du dossier de demande d'agrément et de financement	Ville de Besançon, DDT, Conseil Départemental
"Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande de logements accessibles et adaptés"	La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 26 mars 2014 Délibération Bureau du 28 mai 2015	Adhésion au dispositif de gestion partagée de la demande de logement social	28/05/2015	Le fichier partagé de gestion de la demande (Imhoweb) mis en place par les bailleurs publics du Doubs facilitera le rapprochement de l'offre et de la demande, notamment des personnes en situation de handicap	Adhésion au fichier partagé pour un montant annuel de 7000 € à la charge de l'agglomération	GBSD, Aréha Est

7.2. L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR LES PERSONNES EN SITUATIONS DE FRAGILITE ET OU VIEILLISSANTE

7.2.1. Au plan national

Un dossier publié le 4 avril 2016 par le Ministère des Solidarités et de la Santé, et mis en ligne à la suite, recense les principales solutions d'accompagnement proposées aux personnes handicapées vieillissantes, qu'elles vivent à domicile ou en établissement, ainsi qu'à leurs proches.

Il renseigne sur :

- ✓ les solutions d'accompagnement quand le lieu de vie est un domicile ordinaire,
- ✓ les solutions d'accompagnement quand le lieu de vie est un établissement d'hébergement,
- ✓ les solutions d'hébergement quand la vie dans le lieu de vie habituel n'est plus possible ou souhaitée.

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/dossiers/personnes-handicapees-agees-queelles-solutions>

7.2.2. Les établissements d'Hébergements pour personnes âgées dans le Département du Doubs

Le listing complet est consultable sur internet, à l'adresse suivante : http://www.sanitaire-social.com/etablissement-d-hebergement/departement/doubs/25/26/1*

7.2.3. Les logements foyers du CCAS –Une offre désormais reconnue

Le CCAS dispose d'une offre de 337 logements dans 5 logements-foyers. Le logement-foyer a pour mission d'accueillir en toute liberté et en garantissant leur sécurité, des personnes âgées retraitées dont l'autonomie leur permet d'assumer les actes de la vie quotidienne.

Il encourage la vie sociale et apporte de nombreux services.

Répartis sur tous les quartiers de la ville, les 5 logements foyers sont composés de studios dotés d'un coin cuisine, de toilettes et d'une salle d'eau avec douches à l'italienne.

Ils offrent à chacun, un restaurant où les résidents mais également les séniors du quartier peuvent se rendre pour le repas de midi.

7.2.3.1. L'occupation en 2016

Etablissement	Nombre appartements	Nombre jours d'occupation	Taux d'occupation validé par la tutelle	Nombre résidents différents	Nombre d'usagers restaurant	Nombre repas servis
LF Henri Huot	43	14 778	93,90 %	48	84	8145
LF les Lilas	70	25 240	98,51 %	77	88	12 815
LF les Cèdres	80	26 514	90,55 %	80	75	15 699
LF les Hortensias	60	19 015	86,58 %	69	79	9871
LF le Marulaz	84	28 401	92,37%	87	75	11 872
TOTAL	337	113 948	92,38%	361	401	58 402

L'année 2016 a permis de relancer le taux d'occupation des établissements (+2,59%), sachant que le taux optimal retenu par la tutelle est de 95% (Ce taux correspond au nombre total de journées facturées par rapport au nombre total de journées de l'année X par le nombre d'appartement autorisés). La fin des opérations lourdes de modernisation du bâti et l'amélioration des délais de rénovation des logements renforcent l'attrait des logements-foyers.

7.2.3.2. Les faits marquants de 2016

- ✓ Une augmentation importante des **demandes** (41% des dossiers présentés en commission d'admission contre 34% les 3 années précédentes) et des **admissions** (42% des entrées contre 18% en 2015) de résidents « fragilisés » et accompagnés. Ces résidents nécessitent une prise en charge et une surveillance plus importante de la part du personnel, principalement soignant, dès leur arrivée.
- ✓ Un délai d'attente avant admission en baisse et en moyenne 5,5 mois après passage en commission. Mais il existe une grande disparité entre les établissements : 19 mois d'attente pour Les Lilas, 4 mois pour le Marulaz, 2 mois pour les Hortensias et 1 mois pour les Cèdres et Huot.

7.2.3.3. Hébergement temporaire

Actuellement 4 appartements sont destinés à l'hébergement temporaire.

En 2016, les deux logements-foyers proposant de l'hébergement temporaire (3 appartements aux Cèdres et 1 appartement au Marulaz) ont accueilli 7 personnes pour une durée moyenne de 5 mois soit environ 35 mois d'occupation totale et un délai d'attente extrêmement court de 1 mois. 5 personnes ont finalement été admises en hébergement définitif, 2 personnes devront être réorientées en établissements médicalisés.

L'offre d'hébergement temporaire est actuellement bien reconnue notamment des professionnels du médical et du social et volontiers sollicitée.

7.2.3.4. Les logements foyers et l'accessibilité « bâtementaire ».

Malgré les gros travaux de réhabilitation ayant touchés ces établissements, les 5 logements foyers ont fait l'objet de la dépose d'un Ad'Ap en 2015 par le CCAS. Les travaux de mise en accessibilité de ces établissements seront effectués sous trois ans. L'Ad'AP a été déposé dans les délais, avant le 27 septembre 2015, conformément aux prescriptions de l'ordonnance de 27 septembre 2014.

7.3. LA DOTATION DE LA REGION ET OU DU DEPARTEMENT EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO SOCIAUX

On trouvera la liste des établissements sociaux et médico-sociaux à l'adresse suivante :

<http://www.sanitaire-social.com>

Ce site a été réalisé avec le concours des services ministériels, des organismes, ordres professionnels, syndicats et associations du secteur sanitaire et social.

Les listes renseignent, pour chaque Région et chaque Département, sur les établissements recevant les enfants, les adolescents, les adultes en situation de handicap ou ayant des troubles du comportement.

8. L'ENFANCE ET L'EDUCATION

8.1. LA PETITE ENFANCE

Besançon a développé un accueil particulier des enfants en situation de handicap. La crèche des Clairs Soleils qui accueille des enfants polyhandicapés en est le meilleur exemple. Les enfants handicapés y sont accueillis en inclusion dans toutes les structures municipales dédiées à la petite enfance.

En 2016, les critères d'attribution des places en crèches ont été modifiés, afin de rendre plus claires les modalités d'attribution.

Le résultat est très positif : adaptation de l'offre de services aux besoins des familles et amélioration de la relation avec les usagers.

Pour les tous petits accueillis dans les crèches et chez les assistantes familiales, le relais petite enfance (voir rapport 2015) est l'outil de communication et d'échange de la Ville avec les parents et les futurs parents.

L'amélioration des conditions d'accueil est permanente.

Ainsi, la crèche de Battant a par exemple bénéficié de travaux à hauteur de 470.000 euros (isolation, augmentation de la surface de jeu des enfants, nouveau mobilier plus ergonomique, etc.) terminés fin 2016.



<http://www.estrepublicain.fr/edition-de-besancon/2016/02/06/une-nouvelle-jeunesse-pour-la-creche-de-battant>

8.2. LA SCOLARISATION DES ELEVES PORTEURS D'UN HANDICAP DANS LES ECOLES, LES COLLEGES, LES LYCEES

8.2.1. Les chiffres nationaux

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées a permis des avancées majeures dans la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap. Le service public d'éducation doit veiller à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Une approche nouvelle est consacrée : quels que soient les besoins particuliers de l'élève, c'est à l'école

de s'assurer que l'environnement est adapté à sa scolarité.

En 2016, 300 753 enfants en situation de handicap ont été scolarisés dans les écoles et établissements relevant du Ministère de l'Education Nationale (Public et privé) : 172 099 dans le premier degré et 128 654 dans le second degré. Soit une augmentation de 7,8% d'élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire par rapport à l'année dernière 2015-2016.

Désormais, grâce à l'amélioration de la scolarisation et la professionnalisation des accompagnants, leurs parcours se diversifient et s'allongent pour une école toujours plus inclusive.

Scolariser un enfant en situation de handicap, un site d'information du Ministère de l'Education Nationale : <http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap.html>

8.2.2. La scolarisation des élèves en situation de handicap dans le département du Doubs

A la rentrée scolaire 2016-2017, 2694 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans le département du Doubs [+ 226 / rentrée 2015] :

1816 élèves en milieu ordinaire dans un établissement scolaire public ou privé, (+158 / rentrée 2015).

878 en établissement médico-social au sein des unités d'enseignement, (+ 68 / rentrée 2015)

Tous les élèves bénéficient d'un **Projet Personnalisé de Scolarisation** notifié par la C.D.A.P.H. (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

8.2.2.1. La scolarisation individuelle en milieu ordinaire

Parmi les **1816** élèves scolarisés en milieu ordinaire, **1168** d'entre eux bénéficient d'une scolarisation individuelle

- **794** dans le 1^{er} degré
- **374** dans le 2nd degré [256 en collège dont 72 dans le cadre d'une SEGPA, 12 à l'EREA, 54 en lycée d'enseignement général et technologique, 52 en lycée professionnel].

8.2.2.2. Les dispositifs collectifs de scolarisation : ULIS

Dans le département, on recense :

- **35 ULIS école**
- **21 ULIS collège**
- **4 ULIS lycée professionnel**, dont 3 fonctionnent en réseau d'établissements afin d'offrir une plus grande diversité de parcours professionnels aux élèves.

648 élèves sont scolarisés dans le cadre de ces dispositifs :

- **387** en ULIS école
- **215** en ULIS collège
- **46** en ULIS Lycée professionnel

Afin de répondre aux besoins notifiés par la CDAPH de scolarisation dans le cadre d'un dispositif ULIS, trois nouveaux dispositifs vont être implantés dans le département pour la rentrée scolaire 2017 :

- une ULIS à l'école Saint Exupéry à Valdahon
- une ULIS à l'école Gaston Dubiez à Doubs
- une ULIS au collège Jean Claude Bouquet à Morteau

8.2.2.3. La scolarisation des élèves en situation de handicap dans les établissements médico-sociaux

Les 25 établissements médico-sociaux du département sont tous dotés d'une unité d'enseignement.

59 postes d'enseignant sont affectés à ces structures et 878 élèves y bénéficient d'une scolarisation adaptée à leurs besoins.

8.2.3. La scolarisation des élèves porteurs d'un handicap sur la communauté d'agglomération du grand Besançon

1034 élèves en situation de handicap sont scolarisés en 2016- 2017 sur la communauté d'agglomération du grand Besançon, soit 38, 72 % des élèves en situation de handicap scolarisés dans le département (+78 élèves). L'augmentation atteste de la mise en œuvre effective d'une école plus inclusive.

- ✓ 458 élèves sont scolarisés individuellement dans une classe ordinaire (405 en 2015-2016)
- ✓ 136 sont scolarisés en unités d'inclusion scolaire école (ULIS école) (136 en 2015-16)
- ✓ 103 sont scolarisés en unités d'inclusion scolaire collège (ULIS collège) (102 en 2015-16)
- ✓ 38 sont scolarisés en unités d'inclusion scolaire en lycée professionnel (ULIS LP) (41 en 2015-16)
- ✓ 292 sont scolarisés en établissement médico-social (272 en 2015-16)

8.2.3.1. Les dispositifs présents sur la communauté d'agglomération du grand Besançon

1er degré : 13 ULIS école scolarisent 136 élèves

- **11 ULIS** troubles des fonctions cognitives
 - ✓ école élémentaire Herriot
 - ✓ école Fourier
 - ✓ école Bourgogne
 - ✓ école Champagne
 - ✓ école de la Butte
 - ✓ école Jean Macé
 - ✓ école Brossolette
 - ✓ école de Saône
 - ✓ école de Serre les Sapins
 - ✓ école privée Sainte famille

- ✓ école privée Saint Bernard
- **1 ULIS** troubles des fonctions auditives
 - ✓ école élémentaire Vieilles Perrières
- **1 ULIS** troubles des fonctions motrices
 - ✓ école élémentaire Brossolette

**Second degré : 10 unités localisées pour l'inclusion scolaire implantées en collège
scolarisent 103 élèves**

- **8 ULIS collège** troubles des fonctions cognitives

Pour répondre aux besoins spécifiques des élèves handicapés et répondre aux notifications émanant de la MDPH en termes de scolarisation une ULIS « troubles des fonctions cognitives » a été créée, à la rentrée 2015, au collège Diderot à Besançon,

- ✓ collège Claude Girard à Châtillon le Duc
- ✓ collège voltaire
- ✓ collège Stendhal
- ✓ collège Albert Camus
- ✓ collège Pierre Joseph Proudhon
- ✓ collège Clairs Soleils
- ✓ collège Sainte Ursule
- ✓ collège Diderot
- **1 ULIS collège** troubles des fonctions auditives
 - ✓ collège Victor Hugo
- **1 ULIS collège** double valences, troubles des fonctions motrices/ troubles des fonctions cognitives
 - ✓ collège Clairs Soleils
- **2 ULIS lycée professionnel** scolarisent 38 élèves
- **7 unités d'enseignement implantées dans les établissements médico-sociaux**
scolarisent 292 élèves
 - ✓ IME du Parc (ADAPEI)
 - ✓ IME L'Espoir (ADAPEI)
 - ✓ IME L'Essor (Association d'hygiène sociale de Franche Comté - AHSFC)
 - ✓ IME du Grand Besançon (ADAPEI / AHSFC)
 - ✓ CREESDEV polyhandicap (Salins de Bregille)
 - ✓ ITEP des Salins de Bregille (institut thérapeutique éducatif et pédagogique).
 - ✓ ITEP Les Erables- Novillars (ADDSEA) (institut thérapeutique éducatif et pédagogique).

Les unités d'enseignement de ces établissements sont dotées de 23, 5 ETP d'enseignants spécialisés.

8.2.3.2. L'externalisation des unités d'enseignement des établissements médico sociaux au sein des établissements scolaires

Afin de proposer une scolarisation au plus près du milieu ordinaire, tout est mis en œuvre pour favoriser l'implantation des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux au sein des établissements scolaires. Sont existantes les classes suivantes :

- ✓ Classe externée de l'IME du Parc à l'école élémentaire Fanart
- ✓ Classe externée de l'IME du Parc à l'école élémentaire La Bruyère
- ✓ Classe externée de l'IME l'Essor à l'école élémentaire Tristan Bernard
- ✓ Classe externée de l'ITEP des Salins de Bregille à l'école élémentaire de Bregille Plateau
- ✓ Classe externée de l'ITEP des Salins de Bregille au collège Clairs Soleils
- ✓ Classe externée de l'IME du Grand Besançon au collège Clairs Soleils
- ✓ Classe externée de l'IME du Parc au collège Proudhon
- ✓ Classe externée de l'IME du Parc au collège Camus

8.2.3.3. Une unité d'enseignement TED, à l'école maternelle Les Bruyères

Répondant au cahier des charges du 3^{ème} plan autisme, cette unité d'enseignement, implantée en milieu ordinaire répond aux besoins singuliers de scolarisation de jeunes enfants avec autisme ou autres troubles envahissants du développement. Ce dispositif adossé au SESSAD comtois dépendant de l'Association d'hygiène Sociale de Franche-Comté scolarise 7 enfants pour la troisième année consécutive.

8.2.3.4. La scolarisation des élèves dans les établissements sanitaires : CATTP [centre d'accueil thérapeutique à temps partiel] de l'hôpital St Jacques et Intersecteur de pédopsychiatrie du centre spécialisé de Novillars

Pour répondre aux besoins de scolarisation des jeunes durant les temps d'hospitalisation, éviter les ruptures de parcours et maintenir le lien avec l'école d'origine, 3 postes d'enseignants spécialisés sont affectés à ces structures.

- ✓ 89 enfants ont bénéficié de cet accompagnement pédagogique adapté en 2016-2017.

8.2.4. Formation des personnels enseignants

Scolariser des élèves à besoins éducatifs particuliers nécessite une connaissance des troubles, de l'impact de ceux-ci sur les apprentissages et des adaptations à mettre en œuvre pour compenser la situation de handicap.

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des élèves en situation de handicap et l'efficacité des réponses pédagogiques et des adaptations apportées, l'inspection académique a mis en œuvre cette année un plan conséquent d'actions de formations.

Avec la création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), tous les enseignants sont spécifiquement formés pour mieux prendre en compte les élèves à besoins éducatifs particuliers dans leur classe.

Concomitamment, tous les enseignants novices bénéficient d'un accompagnement et d'une formation spécifique notamment lorsqu'ils scolarisent des enfants présentant des troubles du spectre autistique, des troubles des conduites et du comportement, des troubles psychiques, une déficience auditive ou visuelle. Cette année, 269 enseignants ont bénéficié d'un module spécifique de formation (scolariser un élève sourd, déficient visuel, présentant des troubles cognitifs, des troubles de la conduite et du comportement, autiste...).

La plateforme M@gistère dédiée à la formation continue des enseignants propose des parcours de formation consacrés au handicap. Au premier trimestre scolaire 2016-2017, un parcours de formation M@gistère intitulé « scolariser les élèves à besoins éducatifs particuliers et en situation de handicap » a été proposé aux enseignants.

Un effort conséquent de formation d'enseignants spécialisés est initié depuis plusieurs années. En 2016-2017 : 20 personnes ont bénéficié de cette action qualifiante (400 heures visant une certification spécialisée).

Les directeurs d'école dispose d'une formation portant sur les attentes de l'école inclusive.

8.2.4.1. Professionnalisation des AESH : accompagnants des élèves en situation de handicap

Dans le 1^{er} degré, **74 %** des élèves en situation de handicap scolarisés dans une classe ordinaire bénéficient d'un accompagnement par une aide humaine notifiée par la CDAPH, **32 %** dans le 2nd degré. Tous les dispositifs ULIS bénéficient d'au moins un accompagnant collectif.

Tous ces personnels accompagnants bénéficient dans le cadre de la première année de leur prise de fonction d'un plan de formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures, proposé par la Direction Académique et organisé de manière telle qu'il permet d'acquérir les compétences utiles à l'accompagnement des élèves handicapés (120 AVS en ont bénéficié cette année).

Un module de professionnalisation de 12 h visant l'accompagnement des élèves présentant un trouble du spectre autistique a également été mis en œuvre pour renforcer la professionnalité des accompagnants : 80 personnes en ont bénéficié.

8.2.4.2. L'insertion professionnelle au cœur d'une approche partagée

En juin 2016, s'est initié à Besançon, un groupe de travail interinstitutionnel sur l'insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap. Ce groupe réunit en plus des personnels de l'éducation nationale, le PRITH (Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés), la MDPH, CAP emploi, la mission locale, la chambre des métiers et de l'artisanat (dispositif PAVA), les établissements médico-sociaux.

8.2.4.3. Les enseignements adaptés sur la communauté d'agglomération du grand Besançon

La communauté d'agglomération du grand Besançon dispose de **2 Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (S.E.G.P.A.)** implantées dans les collèges Diderot et Proudhon et d'un **Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA)**, Alain Fournier, situé à Besançon. Ces dispositifs ont vocation à accompagner des élèves en grande difficulté scolaire et à les conduire à une formation qualifiante de niveau V.

Ce maillage territorial offre la possibilité de scolariser **224** élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

8.3. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les chiffres clef au plan national – septembre 2016

La France compte en septembre 2016 plus de 2,5 millions d'étudiants, dont six sur dix fréquentent une université.

2,59 millions étudiants dont 1,5 million d'inscrits à l'université hors IUT.

Classes préparatoires (88 000 étudiants), BTS (268 000 étudiants), les IUT (117 000 étudiants) et les autres établissements publics ou privés, dont les grandes écoles (572 000).

+ 1,8 % = hausse du nombre d'étudiants par rapport à l'année universitaire 2015-2016 soit + 45 000 étudiants.

+ 32 000 étudiants supplémentaires à l'université (hors IUT) soit une progression de 2,1 %.

+ 8,5 %, telle est la hausse du nombre de boursiers depuis 2012. La proportion d'étudiants bénéficiant d'une allocation s'élève à 36,3 %.

20 000 étudiants sont en situation de handicap. Environ 70 % d'entre eux bénéficient d'un plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé.

8.3.1. L'Université de Franche-Comté et les étudiants en situation de handicap



Données transmises par le SMUPPS de Besançon:

SUMPPS Besançon

45 C, avenue de l'observatoire

BP 1535

F- 25009 Besançon Cedex

Tél. (33) 03 81 66 61 30

Fax (33) 03 81 66 61 91 sumpps@univ-fcomte.fr

8.3.1.1. Chiffres année scolaire 2016-2017

Au cours de l'année universitaire 2016-2017, sur les 23 690 étudiants inscrits à l'Université de Franche-Comté, 303 (0.12%) ont été reçus une ou plusieurs fois au SUMPPS en consultation en raison d'un handicap ou de difficultés importantes ayant des répercussions sur leur cursus universitaire.

Sur 303 étudiants en situation de handicap, on compte 60% de filles pour 40% de garçons.

8.3.1.2. Évolution du nombre de demandes depuis 2014 :

2016-2017	2015-2016	2014-2015	2014-2015	2010-2011
303	258	252	220	100

8.3.1.3. Répartition par composantes

	2016-2017	2015-2016	2013-2014	2010-2011
ST	15,5%	18,6%	17,7%	22%
SLHS	28,3%	19%	21,4%	17%
SJEPG	15%	17,4%	15,9%	19%
SMP	7,2%	10,9%	14,1%	18%
IUT	20,1%	15,5%	14,1%	9%
USPORTS	3%	5%	7,3%	8%
CTU	3,6%	3,1%	6,8%	5%
STGI	2,6%			
AUTRES	4,6%	10,5%	2,7%	

Les UFR les plus représentées cette année sont: SLHS, IUT. Elles représentent environ 48.4% des demandes.

A noter que ces chiffres varient d'une année à l'autre et qu'il est difficile d'en tirer des conclusions.

8.3.1.4. Répartition par année d'étude :

	2016-2017	2015-2016	2013-2014	2010-2011
1^{ère} A	45,5%	45,4%	51,7%	50%
2^{sd} A	23,8%	24,8%	18,2%	17%
3^{ème} A	15,5%	13,3%	15%	19%
4^{ème} A	9,6%	5%	9,1%	8%
5^{ème} A	4,6%	5,8%	5%	4%
Lycéens	0,7%			
Autres	0,3%	2,7%		

8.3.1.5. Répartition en fonction du type de handicap

	2016-2017	2015-2016	2013-2014	2010-2011
Visuel	2,6%	4,6%	4,1%	3%
Auditif	2,3%	5%	4,5%	7%
Moteur	15%	14,7%	18,2%	22%
Psychique	27%	29%	24,5%	19%
Viséral	11,9%	17,8%	18,2%	20%
Trouble Dys	25%	26,7%	20,9%	20%
Troubles autistiques	1%			
Troubles cognitifs	1,3%			
Plusieurs troubles	5,3%			
Autre	8,6%	11,6%	13,2	9%
Temporaire	5,3%	5%	12,3%	18%

Depuis l'année le Ministère demande au SMUPPS de répertorier le nombre d'étudiants souffrant de troubles du spectre autistique et ceux ayant des troubles cognitifs.

La rubrique « Autres » regroupe divers troubles ou états pathologiques ou non, mais qui ont une incidence sur la scolarité des étudiants concernés, notamment les grossesses, les hypersomnies, les difficultés liées à la langue, les problèmes socio-familiaux...

Deux types de troubles dominant par leur fréquence : les troubles neuro-développementaux (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie, dysphasie, dyspraxie, TDHA, troubles du spectre autistique...) et les troubles psychiques.

Même s'ils ne sont pas différenciés des troubles psychologiques, il apparaît une augmentation importante des troubles psychiatriques. L'accompagnement de ces étudiants reste très compliqué à l'université, et ils ont généralement beaucoup de difficultés à s'intégrer au sein d'une promotion et à avancer dans leur cursus.

8.3.1.6. Les aménagements et aides proposés :

- **Aide humaine**

- accompagnateurs : 4 (idem en 2015-2016)
- preneurs de notes : 20 (11 en 2015-2016)
- tuteurs : 6 (idem en 2015-2016)

Une salle de repos a été mise à disposition d'un étudiant en ST, et des aménagements du mobilier ont été nécessaires pour qu'il puisse suivre les cours.

- **Aménagements d'étude**

- Dispense de contrôles continus: 33 (19 en 2015-2016)
- année en 2 ans : 7 (4 en 2015-2016)
- autorisation d'absences : 55 (43 en 2015-2016)
- micro HF : 4 (idem 2015-2016)
- cours transcrits en braille : 3 (4 en 2015-2016)

- **Aménagement d'examen**

- temps majoré : 176 (154 en 2015-2016)
- salle isolée : 15 (9 en 2015-2016)
- secrétaire : 8 (3 en 2015-2016)
- ordinateur: 34 (idem en 2015-2016)
- temps de pause : 28 (18 en 2015-2016)
- aménagement d'épreuve : 8 (15 en 2015-2016)
- sujets en braille : 3 (4 en 2015-2016)
- sujets en gros caractères : 8 (6 en 2015-2016)
- installation particulière : 6 (7 en 2015-2016)
- autres : 7

9. L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

Ensemble des données AGEPHIP : L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) est instaurée avec la loi du 10 juillet 1987, instaurant l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises privées de 20 salariés et plus. Sa mission est de favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé, au moyen des contributions versées par les entreprises.

L'accès à l'emploi constitue l'un des droits fondamentaux des personnes handicapées que la loi de 2005 vise à garantir et participe de l'inclusion de ces personnes dans la vie de la société. En vertu de l'article L. 114-1 du code de l'action sociale et des familles,

« Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la Collectivité Nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux Droits Fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté ».

La fonction intégratrice de l'emploi est essentielle, tant matériellement par le revenu d'activité qu'il procure, que symboliquement, le travail étant perçu comme un moyen de réalisation personnelle. Ce constat est particulièrement dans notre pays où les français ont des attentes très élevées à l'égard du travail ; ils sont les plus nombreux en Europe à déclarer que le travail est « très important ».

L'accès des personnes handicapées à l'emploi passe par deux modalités : le travail en milieu ordinaire et le travail en milieu protégé et adapté.

9.1. LA SITUATION DE L'EMPLOI AU PLAN NATIONAL

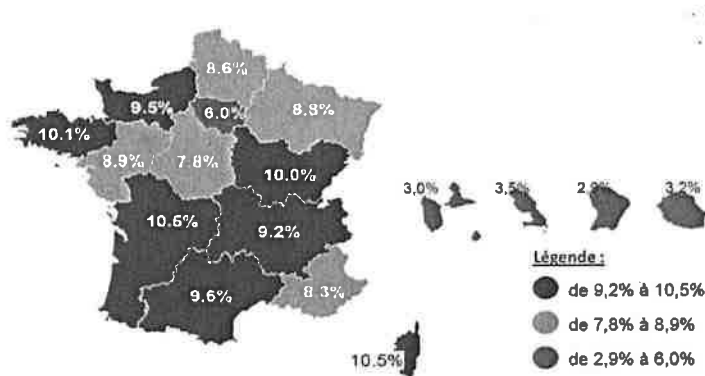
9.1.1. La croissance des insertions et des maintiens dans l'emploi

Au 1er trimestre 2016, le taux de chômage s'est stabilisé à 10,2% en France (9,9% en Métropole), en recul de 0,1 point sur un an. Au cours des trimestres suivants, la hausse attendue de l'emploi serait supérieure à celle de la population active et le chômage diminuerait de 0,4 point pour atteindre 9,8% fin 2016.

<https://www.agefiph.fr/Actus-Publications/Actualites/Le-tableau-de-bord-national-Emploi-et-chomage-des-personnes-handicapees>

Les résultats en termes de recrutements, de créations d'activité et de maintiens dans l'emploi sont en progression. De janvier à septembre 2016, les Cap emploi ont contribué à 56 500 recrutements de travailleurs handicapés (dont 61% de CDI ou de CDD de 6 mois et plus), soit une hausse de 5% en un an du fait notamment de la forte mobilisation des contrats aidés.

La croissance des maintiens dans l'emploi s'est également poursuivie (+5% en un an), les Sameth ayant réalisé près de 15 000 maintiens au cours des neuf premiers mois **de l'année 2016 avec, comme pour les recrutements, un pourcentage de femmes égal à 50%.**



9.1.2. La hausse significative de l'accès à l'emploi dans les trois collectivités publiques en 2016 – l'effet FIPHFP

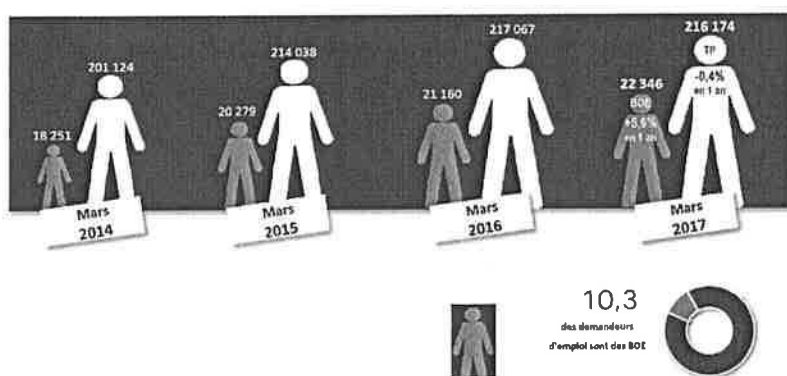


Le FIPHFP a été créé en 2006 comme un dispositif d'amorçage d'une politique d'insertion des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique. L'objectif était de mettre en place un système d'incitation favorisant le recrutement et le maintien dans l'emploi dans les trois fonctions publiques. Dix ans plus tard, le succès est au rendez-vous avec un taux d'emploi passé de 3,74 % à plus de 5,3 %.

Cette progression illustre la mobilisation des employeurs publics sur le sujet. On constate aujourd'hui que l'accompagnement proposé par le FIPHFP est « victime » de ses résultats très positifs car les besoins des employeurs pour financer la compensation du handicap des agents recrutés et/ou maintenus dans l'emploi ne peuvent plus être financés intégralement par les contributions..."

<http://www.cheops-paca.org/blog/fiphfp/fiphfp-rapport-d-activite-2016.html#JMbHTJzOdIdoVI2G.99>

9.1.3. Cartographie de l'évolution de l'emploi pour demandeurs d'emploi - BOE : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi - TP / tout public] au plan National - 1er janvier au 30 septembre 2016- (catégorie A,B,C)



Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

9.1.4. La Région Bourgogne –Franche-Comté et l'emploi des personnes handicapées, les chiffres clés

[file:///C:/Users/urlacher/Downloads/BOURGOGNE+FRANCHE+COMTE+pages+r%C3%A9gionales+2016%20\(3\).pdf](file:///C:/Users/urlacher/Downloads/BOURGOGNE+FRANCHE+COMTE+pages+r%C3%A9gionales+2016%20(3).pdf)

9.1.5. La CAGB, la ville de Besançon et son CCAS et l'emploi des personnes en situation de handicap : une action renforcée

NB : les chiffres et commentaires du présent chapitre 8.2.7 et du chapitre suivant soit 8.2.8 sont issus du rapport du Cabinet Arthur Hunt produit et restitué en 2017 à la demande des trois collectivités.

La volonté de la Ville de Besançon, son CCAS et du Grand Besançon d'agir en faveur de l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap s'illustre depuis de nombreuses années à travers des actions concrètes : intégration au réseau Handi Pacte en 2007, réaffirmée au début 2015 avec la signature de la Charte Handi Pacte Franche-Comté.

« Début 2016, elles ont retenu dans les axes de la politique Ressources Humaines menée de 2016 à 2020, un point particulier relatif au renforcement des actions pour le maintien dans l'emploi et l'accueil des personnes en situation de handicap.»

Elles se sont ainsi engagées dans un partenariat renforcé avec le FIPHFP. « Au-delà des enjeux légaux, les trois Collectivités souhaitent affirmer leur ouverture citoyenne et démontrer que l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap est possible. Au travers des nombreuses actions de la Mission Handicap du CCAS à destination des bisontines et bisontins en situation de handicap, les trois collectivités démontrent d'ores et déjà cette responsabilité sociétale et citoyenne.»

9.1.6. L'évolution du taux d'emploi des personnes en situation de handicap sur les trois entités -CAGB, ville de Besançon et son CCAS témoin d'une attitude volontariste

	DOETH 2014			DOETH 2015			DOETH 2016			DOETH 2017		
	Ville	CCAS	Grand Besançon	Ville	CCAS	Grand Besançon	Ville	CCAS	Grand Besançon	Ville	CCAS	Grand Besançon
ETR	2242	427	409	2021	311	423	2117	314	557	2114	281	770
Obligation d'emploi	134	25	24	121	18	25	127	18	33	126	16	46
Nombre de BOE	131	110	15	132	20	16	132	18	26	132	20	38
Taux d'emploi direct	5,84%	25,76%	3,67%	6,53%	6,43%	3,78%	6,24%	5,73%	4,87%	6,24%	7,12%	4,94%
Taux d'emploi légal	6,20%	28,69%	3,88%	6,62%	9,32%	4,72%	6,31%	8,60%	5,66%	6,35%	9,96%	5,98%

Le nombre d'agents BOE de la Ville de Besançon est stable sur les trois années (131 ; 132 ; 132) cependant le taux d'emploi direct varie (5,84% ; 6,53% ; 6,24%) en lien avec la variation des effectifs sur la période. La Ville passe le seuil légal des 6% à partir de la déclaration de l'année 2015 pour atteindre 6,35%.

Jusqu'en 2014, le CCAS intègre un CHAT (Centre des handicapés au travail). Le transfert de ce centre du CCAS à Solidarité Doubs Handicap à compter du 1^{er} janvier 2014 a entraîné le départ de 80 agents et mécaniquement le taux d'emploi est passé de 25,76% à 7,12%.

Dans le cadre de la mutualisation, plusieurs services de la Ville et du CCAS ont été transférés au Grand Besançon. Ceci ayant pour conséquence une augmentation de son obligation d'emploi. Le taux d'emploi est depuis en augmentation régulière.

9.1.7. La CAGB, la Ville de Besançon et son CCAS – Une organisation interne favorisant le recrutement et le maintien dans l'emploi des BOE

La volonté de la Ville de Besançon, son CCAS et de la CAGB est de considérer un candidat en situation de handicap comme tout candidat. Il n'existe donc pas de procédure spécifique pour le recrutement des TH.

Les Collectivités constatent cependant un manque de candidatures de personnes en situation de handicap. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce phénomène :

- les différents portails internet de la Ville et du CCAS ou celui de la CAGB ne présentent pas la politique RH et/ou handicap,
- les offres d'emploi ne mentionnent pas l'ouverture des entités à toutes les compétences,
- les offres n'indiquent pas non plus précisément les conditions d'exercice du poste et les contraintes environnementales,

- aujourd'hui, la thématique du handicap n'est pas abordée dans le cadre du recrutement que ce soit en amont avec la rédaction de l'offre ou au cours de l'entretien.

A la fin du processus, le candidat retenu remplit un dossier administratif où il peut notamment mentionner sa situation de handicap. Par ce biais, un flux régulier de nouveaux embauchés en situation de handicap est identifié.

Ainsi, au cours des trois dernières années, (2014, 2015, 2016) 16 personnes en situation de handicap ont été embauchées dont 7 sur emploi pérenne et 2 apprentis.

9.1.8. Le reclassement des personnes déclarées temporairement inaptées

Pour l'année 2016, les médecins de prévention ont prononcé : 29 inaptitudes temporaires à tout poste de travail

La pluridisciplinarité des intervenants permet de mieux coordonner les actions en faveur des agents ayant des difficultés de santé et d'identifier de manière plus efficiente des solutions en interne. Cette instance s'est réunie à deux reprises depuis sa création et **18 situations ont pu être traitées.**

Au sein de plusieurs Directions, des **postes en immersion** ont été créés. Il s'agit pour un agent entré dans un parcours de reconversion professionnelle suite à une inaptitude prononcée par le médecin de prévention de pouvoir être positionné sur un autre poste pendant un temps donné afin de prendre le temps de vérifier l'adéquation entre les compétences, les attendus du poste et la situation médicale de l'agent. Plusieurs situations ont montré l'efficacité du dispositif avec toutefois deux freins majeurs identifiés : un nombre de postes en immersion insuffisant, un cadrage à renforcer.

9.1.9. Besançon - Le CHRUB une démarche exemplaire (voir rapport 2015)

Témoignage

► Géraldine Notter-Pierre - Référente Handicap au Centre hospitalier régional et universitaire (CHRU) de Besançon

Notre établissement s'est engagé dès 2012, date de notre convention avec le FIPHFP, dans une politique volontariste d'insertion et de maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap. Compte tenu du nombre de professionnels impactés par la problématique du maintien dans l'emploi en milieu hospitalier, cette question est au cœur des préoccupations de l'établissement. Pour ce faire, la politique interne de communication et de sensibilisation est importante. Le CHRU a par exemple sollicité un organisme spécialisé dans le théâtre pour jouer des saynètes sur différents thèmes (déficit auditif, visuel, handicap psychique) et ainsi sensibiliser les agents de 11 services. Cela passe également par la reconversion professionnelle dans le cadre d'une politique de formation adaptée. Enfin, il est important de réaliser des études de postes pour les adapter aux restrictions médicales des agents et ainsi compenser leur handicap. Ces différentes actions nous permettent non seulement d'maintenir dans l'emploi nos agents mais aussi d recruter de nouveaux personnels en situation de handicap, notamment en apprentissage.

10. LA SANTE ET L'INNOVATION

10.1. LE GRAND BESANÇON, UNE OFFRE DE SOIN COMPLETE, UNE DEMARCHE ET UNE REFLEXION DESTINEES A REpondre AUX PROBLEMATIQUES ESSENTIELLES :

Avec son CHRU, ses deux cliniques et ses centres de soins et l'ensemble de ses dispositifs de santé, l'offre est complète sur la CAGB selon l'observatoire Régional de la Santé et le Grand Besançon est à la pointe en matière d'offre de soins dans de nombreux domaines médicaux tout comme dans celui de la recherche et de l'innovation médicale.

10.1.1. Le CHRU



Chiffres clés 2016

- 1 362 lits et places d'hospitalisation
- 700 médecins et personnels hospitaliers.
- 83 793 passages aux urgences
- 674 050 passages en consultations externes
- 51 049 séjours d'hospitalisation
- 2 849 naissances

Ancré dans son rôle de recours, le CHRU conduit une politique de partenariat avec les établissements de la région et les autres CHU, en particulier celui de Dijon. Il assure également pleinement ses missions d'enseignement, de recherche et d'innovation et mène dans ces domaines une véritable stratégie de coopération : le CHRU de Besançon est membre de la Fondation de coopération scientifique Bourgogne Franche-Comté.

10.1.1.1. LE CHRU - LA loi de modernisation du système de santé du 25 janvier 2016 et le groupement Hospitalier de Territoire (GHT)

La loi de modernisation du système de santé du 25 janvier 2016 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031912641&categorieLien=id> fixe l'obligation pour chaque établissement de santé d'intégrer un groupement hospitalier de territoire au 1er juillet 2016. Ces groupements doivent s'appuyer en premier lieu sur un projet médical partagé, à construire conjointement entre les établissements concernés, au plus tard pour le 1er juillet 2017.

En 2016 Besançon est devenu l'hôpital référent pour le GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) Centre-Franche-Comté.

Dans ce cadre, le CHRU de Besançon a conduit une démarche commune avec 10 autres établissements de santé. Le GHT "Centre Franche-Comté" se compose des établissements suivants :

- Centre de soins et d'hébergement de longue durée Jacques Weinman, Avanne-Aveney,
- Centre hospitalier de Baume-les-Dames,
- Centre hospitalier régional universitaire de Besançon,
- Centre de long séjour de Bellevaux, Besançon,
- Centre de soins et de réadaptation Les Tilleroyes, Besançon,
- Centre hospitalier Louis Pasteur de Dole,
- Centre hospitalier du Val de Saône Pierre Vitter, Gray,
- Centre hospitalier Paul Nappes, Morteau,
- Centre Hospitalier Saint-Louis, Ornans,
- Centre hospitalier intercommunal de Haute-Comté,
- Etablissement de santé de Quingey.

Le centre hospitalier de Novillars et le CHS de Saint-Ylie Jura sont associés au groupement pour la rédaction de son projet médical.

10.1.1.2. Le CHRU, la coopération régionale et internationale

Le CHRU de Besançon est engagé depuis plusieurs années dans le développement de coopérations médicales au sein de l'ancienne région Franche-Comté, conformément à ses missions de recours et aux orientations régionales.

Le CHRU de Besançon s'est engagé dans plusieurs opérations au niveau international.

Cette dimension internationale contribue à développer le réseau partenarial et la place du CHRU de Besançon comme établissement de référence dans le domaine de la recherche.

10.1.1.3. Le Pôle Temis une zone dédiée à l'innovation médicale

Sur les Hauts du Chazal, TEMIS Santé, second site de la technopole TEMIS, offre sur 40 ha un environnement privilégié aux entreprises et acteurs qui contribuent à l'innovation médicale.

10.2. LA VILLE ET LA DIRECTION HYGIENE SANTE – 15 RUE MEGEVAND

En 2016, l'ensemble de la signalétique a été revue et adaptée pour la rendre accessible à tous.

Un appareil téléphonique a été installé. Il est équipé pour personne malentendante

10.3. LE CCAS DE LA VILLE DE BESANÇON - IMPORTANT VECTEUR D'ACCES AUX SOINS POUR LES PLUS FRAGILES

La politique santé-solidarité du CCAS mise en place par la collectivité s'articule autour de trois grands axes :

- Prévenir : Contribuer à la prévention, afin d'éviter la dégradation de l'état de santé des publics du CCAS.
- Accompagner : Accompagner et faciliter l'accès aux droits, l'accès aux soins et soigner (à titre subsidiaire).

- Coordonner : Participer à l'animation du réseau de partenaires, le CCAS comme acteur central de la mise en réseau.

Cette politique transversale concerne l'ensemble des directions opérationnelles du CCAS.

10.3.1. > Dispositif Fonds d'urgence santé

Ce dispositif s'intègre et vient compléter la politique santé solidarité portée par le CCAS, dont les objectifs sont les suivants :

- ✓ lutter contre l'exclusion des plus fragiles dans le système de santé et éviter que les problèmes de santé ne constituent un obstacle aux parcours d'insertion,
- ✓ promouvoir la santé publique comme un élément du bien vivre ensemble.

L'objectif de l'aide financière lorsqu'elle est accordée, est de :

- ✓ soutenir l'accès aux soins,
- ✓ maintenir la continuité, éviter les ruptures dans les prises en charge médicales,
- ✓ créer une première accroche avec le soin.

Les sollicitations sont adressées à la coordinatrice du dispositif, par les travailleurs sociaux qui repèrent une problématique d'accès aux soins.

En 2016 le fonds santé a accordé 66 aides. Le montant des aides accordées est de 101€ par personnes

Directement issu de l'observation du dispositif fond d'urgence santé, le projet d'une mutuelle solidaire construite par le service Projets et Partenariats de la Direction Générale du CCAS en préparation en 2015 a vu le jour en 2016.

10.3.2. Un nouveau dispositif d'accès à la santé

10.3.2.1. Constat

D'après un rapport du Fonds CM U⁴, près d'un français sur six éprouve des difficultés financières pour se soigner. 5 % de la population française ne dispose pas d'une mutuelle complémentaire. Parmi les personnes couvertes par une mutuelle, plus de 32 % d'entre elles renoncent aux soins faute de moyens financiers, donc de couverture suffisante. Le non-recours au droit à la santé et à l'accès aux soins est un révélateur inquiétant quand on rapproche ces chiffres de l'augmentation des frais de santé avec l'avancée dans l'âge.

10.3.2.2. Le dispositif Visa Santé du CCAS de la Ville de Besançon

Pour réduire les nouvelles formes de pauvreté, le CCAS a construit et déployé un nouveau dispositif d'accès à la santé, Visa santé, un projet de mutuelle solidaire ouvert aux habitants de Besançon ainsi qu'aux agents de la Ville, du Grand Besançon et du CCAS.

Visa Santé offre la possibilité aux personnes non couvertes par une mutuelle ou non satisfaites du rapport qualité/prix de Leur contrat, de sélectionner une couverture complémentaire parmi plusieurs assurances comparées et prés-sélectionnées par l'association Actiom.

Un accueil téléphonique unique a été mis en place pour déterminer [es droits des demandeurs, soutenues par des permanences physiques à la mairie et au Comité des Œuvres Sociales. Sur les 200 contrats signés en fin d'année, 300 personnes sont dorénavant correctement assurées. 57 d'entre elles étaient auparavant totalement démutualisées.

Outre l'accès au droit à la santé, ce dispositif permet le repérage des vulnérabilités des publics. L'examen des situations par les agents du CCAS a mis en relief les droits non-ouverts de plusieurs ménages. Ils ont été accompagnés dans les démarches administratives de demandes d'aides et orientées vers les services sociaux adéquats.

À la suite de la présentation du dispositif au Grand Besançon, 11 communes ont d'ores et déjà engagé un partenariat semblable avec Actiom pour offrir le même support à leurs administrés.

10.3.3. L'Atelier Santé Mentale

Co- initié avec le Centre Hospitalier de Novillars qui a pour objectif de décloisonner les pratiques et de faciliter le partenariat entre social et psychiatrie d'une part et de permettre l'accès aux soins des publics en souffrance psychique. Il est intégré dans le Contrat Local de Santé Ville signé entre la Ville, le CCAS, la Préfecture et l'Agence Régionale de Santé, en lien avec la Stratégie de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD),

Le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) « Les Amis de Ma Rue Là » : il s'agit d'une structure de prévention et de compensation des restrictions à la participation à la vie en société des personnes handicapées, notamment psychiques (loi de 2005 sur l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées). Le GEM regroupe environ 61 adhérents et est basé dans un appartement du foyer-logements du Marulaz.

10.3.4. - Le Groupe d'Entraide Mutuel

Le GEM est une structure de prévention et de compensation des restrictions à la participation à la vie en société des personnes handicapées notamment psychiques.

La vie de l'association se décline autour de différents temps collectifs et individuels. **Au cours de l'année 2016, 293 temps d'ouverture ont drainés 2 509 présences.**

10.3.5. Espace Résidence l'Agora



Équipement phare de la Direction des Solidarités, l'Agora est une structure d'accompagnement vers l'accès au logement adaptée aux publics vulnérables et prioritaires. Les publics accueillis bénéficient d'un parcours sécurisé grâce à l'accès à un hébergement de

stabilisation et sont accompagnés vers l'autonomie jusqu'à l'accès définitif à un logement dans le parc public ou privé.

Créée en 2014, L'Agora dispose de 117 Logements allant de [a chambre au T2. La stratégie d'accompagnement différencié repose sur quatre types de situation sanitaire et sociale :

- ✓ l'hébergement d'urgence temporaire des sans-domiciles,
- ✓ les Lits halte soins santé pour [es sans-domicile malades,
- ✓ le centre d'hébergement et de réinsertion sociale pour [es personnes isolées confrontées à de graves difficultés économiques et sociales,
- ✓ le Logement temporaire à la résidence sociale pour accompagner les personnes vers l'autonomie.

10.3.5.1. Lits halte Soins Santé Agora

En 2016 : 2757 nuitées ont été réalisées/ 9 places - Temps moyen du séjour 5 mois.

10.3.6. Deux nouveaux dispositifs

En 2016, la création de deux nouveaux dispositifs est venue compléter l'offre du Service Hébergement Logement Accompagné (SHLA) :

- ✓ la maison relais L'Autre Toit : ses 25 Logements privés, répartis autour d'espaces de vie collective et un jardin en cœur d'îlot, ont accueilli 17 premiers Locataires à son ouverture le 1^{er} juillet 2016,
- ✓ le Logement temporaire accompagné, ou Logement tremplin jeunes, une offre constituée de 14 Logements diffus dans [a ville dédiés aux 18-25 ans ayant un projet de formation ou d'accès à l'emploi accompagnés par [a Mission locale.

10.4. LA VIEILLESSE ET LE MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

Le vieillissement de la population s'accompagne parfois d'une diminution des capacités visuelles, auditives et de locomotion et installe la personne dans une situation de handicap partiel ou total, parfois temporaire mais le plus souvent définitive.

En 2040 :

- 1/3 de la population française aura plus de 60 ans
- 1 /6 de la population française aura plus de 75 ans

Le but est de développer toutes les stratégies de façon à maintenir le plus longtemps l'autonomie des personnes vieillissantes puis de leur offrir des services compensant cette perte d'autonomie.

10.4.1. La situation locale

Rappel : Au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, Besançon concentre naturellement une part importante de seniors puisque la commune possède plus de 60 % des structures d'accueil pour personnes âgées du Grand Besançon (capacité d'accueil de 970 places)

La Ville s'est engagée dans une politique municipale volontariste d'accompagnement du vieillissement et s'appuie sur ses services traditionnels (logements-foyers et services à domicile) pour développer des actions innovantes de lutte contre l'isolement.

10.4.2. Le CCAS et les services à la personne

(Données issues du bilan d'activité 2016 du CCAS)

10.4.2.1. L'action du CCAS en direction du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées

Le soutien à domicile a pour vocation de soutenir et d'accompagner dans la vie quotidienne les personnes âgées qui ont fait le choix de garder une autonomie à domicile. Ce service a évolué vers plusieurs activités favorisant le soutien à domicile de la personne âgée ou handicapée. L'usager bénéficie ainsi d'un panel complet d'activités qui lui facilitent la vie quotidienne.

10.4.2.2. Aide à domicile (AAD) et auxiliaire de vie (AV)

En 2016, 113 682 heures d'aide à domicile et d'auxiliaire de vie ont été réalisées pour 802 personnes différentes.

Bien que les deux secteurs (AAD et AV) aient fusionné depuis fin 2014, il paraît toujours pertinent de présenter une analyse qualitative distincte afin de donner à voir les spécificités des publics respectifs qui peuvent impacter les évolutions en terme d'activité.

Le nombre d'heures annuelles moyen par usager permet d'observer le niveau de prescription accordé par les organismes financeurs :

Il s'élève à 137 pour l'aide à domicile en 2016 (129 en 2015). Après une baisse de six années consécutives, puis une stabilisation en 2014, cette moyenne en augmentation depuis 2 ans, met en lumière la perte d'autonomie croissante constatée sur le terrain et nécessitant un volume horaire par bénéficiaire plus important. Ce nombre d'heures moyen est également impacté par les interventions morcelées et de courtes durées (augmentation des demi-heures) correspondant au plafonnement des plans d'aide d'APA pour les plus dépendants.

Il s'élève en 2016 à 165 pour l'auxiliaire de vie (165 en 2015). Après un recul de deux années, cette moyenne se stabilise.

Evolution par année	Aide à domicile		Auxiliaire de vie	
	Nombre d'heures	Nombre d'usagers	Nombre d'heures	Nombre d'usagers
2015	96 919 h	750	21 323 h	129
2016	92 994 h	678	20 688 h	125

L'année 2016 confirme la baisse de l'activité d'aide à domicile constatée en 2015. L'activité APA baisse également pour la première fois depuis 2013, mais reste toutefois supérieure à l'objectif fixé dans le nouveau CPOM. On peut considérer que cette baisse s'explique notamment par l'intégration de 5 nouveaux prestataires dans le CPOM sur le territoire bisontin. La baisse d'activité sur le secteur de l'aide à domicile s'élève cette année à 4 % (contre -2,15 % en 2015). Le nombre d'usagers différents baisse quant à lui de 9,6 %. Cette perte d'usagers supérieure à la diminution des heures montre que le service d'aide à domicile prend en charge moins d'usagers, mais des usagers de moins en moins autonomes et dont les plans d'aide sont importants.

10.4.2.3.Repas à domicile

En 2016, 124 959 repas ont été livrés à 726 personnes différentes.

En termes d'évolution :

Année	Repas livrés (y compris gardes)	Nombre usagers
2015	132 393	768
2016	124 959	726

En moyenne, 10 413 repas ont été livrés chaque mois, dont 9 941 auprès d'usagers à domicile. On constate une baisse importante du nombre de repas livrés par mois (- 620).

La moyenne des repas par usager est légèrement inférieure à 14 repas par mois.

Cette moyenne est stable depuis plusieurs années consécutives. Après avoir augmenté entre 2014 et 2015, le nombre moyen de repas livrés par usager s'est stabilisé cette année à 172.

10.4.2.4.Service de Soins Infirmiers à Domicile

Le CCAS a repris la gestion du service au 1^{er} janvier 2015. Il n'y a donc que peu d'antériorité dans les données.

Le service est autorisé pour une capacité de 54 places dont 2 pour personnes handicapées.

On peut noter une augmentation nette de l'activité depuis janvier 2015.

Au total, 17386 interventions des aides-soignants ont été réalisées (contre 17 239 en 2015) avec un taux d'occupation moyen de 91.58 %.

Ce taux d'occupation moyen est toujours en progression par rapport à 2014, où il était de 71 %. Il reflète l'effort de redressement produit par l'infirmière coordinatrice et les équipes. Par ailleurs, il tend vers les exigences de l'ARS en termes d'activité.

10.4.2.5.Accueil de jour de l'Escapade

En 2016, l'Accueil de jour de l'Escapade atteint un niveau d'activité de 2 203 journées, inférieur à l'année précédente, il n'atteint pas l'objectif fixé par les tutelles, en 2016, à 2 321.

Par ailleurs 2118 repas ont été facturés aux usagers, chiffre qui reste stable par rapport à 2015.

Année	2015		2016	
Nombre de journées	2 333		2 203	
Dont GIR 1 et 2	770	33 %	477	22 %
Dont GIR 3 et 4	1 562	67 %	1696	77 %
Dont GIR 5	-	-	30	1 %

La proportion de GIR 1 et 2 continue à diminuer pour la 2^{ème} année consécutive et le service accueille un usager en GIR 5 orienté par les services de l'ADAPEI.

Le nombre de bénéficiaires différents sur l'année est stable : 50 personnes en 2016 pour 52 en 2015.

10.4.2.6. La Maison des Séniors clic, 8 rue Pasteur



La Maison des Seniors/Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un guichet unique d'informations, de conseils et d'orientations destiné aux retraités bisontins de tout âge ainsi qu'à leurs familles et aux professionnels ou bénévoles impliqués dans les questions relatives au vieillissement.

Elle a été labellisée CLIC par le Président du Département dès son ouverture en décembre 2009. Le CCAS perçoit ainsi chaque année une subvention de fonctionnement du Département du Doubs.

La Maison des Seniors/CLIC fait partie du réseau des CLIC du Doubs.

La Maison des Seniors gère la liste des personnes vulnérables sur Besançon, anime la démarche « canicule » et mobilise le bénévolat dans le cadre de la démarche prévenance en direction des personnes isolées.

En décembre 2016, 200 personnes étaient inscrites sur cette liste (219 pour l'année 2015).

282 personnes sont actuellement accompagnées dans le cadre de la démarche prévenance (294 pour l'année 2015).

Une trentaine de bénévoles ont effectué 1 019 visites auprès des personnes accompagnées dans ces deux dispositifs.

En 2016, la Maison des séniors recense plus de 6900 accueils téléphoniques et physiques soit une légère hausse par rapport à 2015 (+493)

11. LE SPORT

11.1. RAPPEL : «LE PROJET DE VILLE « BESANÇON 2020»

La Ville de Besançon propose de poursuivre des actions afin que chacun puisse accéder à une pratique sportive adaptée. Il dégage trois publics prioritaires : les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées.

L'élargissement des interventions scolaires à de nouvelles activités, l'organisation des Raids Handi'Forts, la rénovation de cours de tennis, la modernisation des équipements sportifs, l'augmentation des soutiens au sport amateur, l'organisation des manifestations annuelles Vital'Sport, Vital'Eté, Tout Besançon Court, l'installation de skate-park, la création du programme « Sport ensemble » et l'attribution de subventions spécifiques aux clubs pour leurs actions d'intégration de personnes en situation de handicap, auront ainsi permis de compléter l'offre existante.

11.2. LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET HANDISPORTS

La Ville de Besançon contribue au développement du sport pour les personnes handicapées en soutenant les clubs sportifs.

Depuis 2008, les élus ont une politique volontariste pour inciter les associations sportives ordinaires à accueillir les personnes déficientes et organiser des activités ou des manifestations spécifiques.

Le soutien aux associations sportives se décline comme suit :

- Mise à disposition des équipements et aide logistique
- Aide technique
- Attribution de subventions

11.2.1.

	Formation	Manifestation	aide à l'emploi
Besancon Triathlon		3 500	
OMS (Office Municipal des Sports)	3 000		
Comité Départemental de sport adapté		1 000	
Ligue de FC de sport adapté		400	
Comité Régional Handisport	4 000		
Balise 25		500	
Centre Omnisport P. Croppet		8 000	3 000
TOTAL VERSE			
TOTAL ACTIONS HANDICAP	5 000	15 400	3 000
TOTAL GENERAL		23 400	

11.2.2. Focus sur le raid handifort



Lauréat 2010 des Trophées de l'APAJH (catégorie « accessibilité d'une ville ») et lauréat 2009 des Trophées des Collectivités de l'Agence pour l'Éducation par le Sport sur le thème « Sport et intégration sociale des personnes handicapées », ce raid se veut être, avant tout, une aventure humaine réunissant des personnes handicapées et des personnes valides.

En 2016 cela fait en effet neuf ans que la Ville de Besançon et le COPC organisent ce projet placé sous le signe de la solidarité, de l'entraide, du dépassement de soi et de l'esprit d'équipe. Celui-ci a pris un essor considérable et s'inscrit comme une référence.

Le Raid a été précédé comme chaque année, du Raid Handi'Forts des collégiens qui a pour but de mobiliser les élèves acteurs autour de valeurs fortes que sont la solidarité, l'entraide, le dépassement de soi et l'intégration des personnes porteuses d'un handicap.

« Ouvert à tous les élèves, de la 5^{ème} à la 3^{ème}, ce raid est également un véritable outil pour sensibiliser les collégiens à l'intégration de tous. Il s'appuie sur le sport et ses valeurs pour réussir à changer le regard sur les personnes en situation de handicap. Durant 3 jours, le Raid Handi-Forts a une nouvelle fois mis à l'honneur solidarité, générosité et dépassement de soi. Quelque 22 équipes de 6 adultes et 20 autres de 10 collégiens ont participé avec enthousiasme à des activités originales durant lesquelles l'esprit de groupe et la bonne entente ont joué un rôle majeur. Découvertes sensibles avec le musée Courbet et les Familles rurales, course d'orientation, volley assis, descente en rappel de la Citadelle, hockey-fauteuil, passage au FFF Tour à Chamars, horse ball... : valides et handicapés ont bataillé ferme avant de rallier le stade Léo Lagrange, terminus de cette 9e édition pilotée par la Direction municipale des Sports et le Centre omnisport Pierre Croppet. » http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/346/348/359/65968/bvv_406.pdf

VILLE HANDISPORT 2016 !

Entre autres distinctions nationales, Besançon était déjà la ville la plus verte de France, la plus « business friendly » ou encore ces dernières années la seule à avoir décroché le tant convoité label *European energy award gold* (voir page 25) ! Depuis le mois dernier, la voilà également sacrée ville Handisport 2016. Une récompense qu'Abdel Ghezali, adjoint délégué aux Sports, est allé chercher sur la scène du casino d'Enghien-les-Bains en présence notamment du représentant du ministre des Sports, du président de la Fédération française handisport et de nombreux médaillés paralympiques. L'occasion pour l'élu de rappeler les multiples initiatives lancées et soutenues par la municipalité bisontine comme le *Raid Handi-Forts* organisé en partenariat avec le précieux Centre omnisport Croppet.

**11.3. ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS ET CLUBS SPORTIFS
DU DOUBS QUI ACCUEILLENENT DES PERSONNES
HANDICAPEES.**

http://mdph.doubs.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=32:le-sport&catid=8:liens-divers&Itemid=14

12. LA CULTURE

Les Etablissements principaux présents sur le territoire de la CAGB :

- 7 musées
- 8 théâtres dont 1 centre dramatique national
- 1 conservatoire à Rayonnement Régional
- 1 salle des musiques actuelles (la Rhodia)

12.1. LES ACTIONS DEVELOPPEES EN 2016

12.1.1. L'accessibilité des bibliothèques

12.1.1.1. Les actions au long cours en faveur des publics en situation de handicap

✓ **Les collections :**

Mise en gros caractères d'ouvrages (2210 exemplaires adultes), les livres lus (1075 - pour adultes à 90% et enfants), ainsi qu'une trentaine de documents en braille pour enfants et une soixante en langue des signes (pour enfants à 65% et pour adultes).

✓ **le portage à domicile :**

25 personnes âgées ou handicapées bénéficient du portage de livres à domicile tous les ans

✓ **Les actions de sensibilisation :**

Participation du Bibliobus au Raid Handifort tous les ans.

✓ **Accueils de groupes**

Accueil de groupes d'enfants issus d'IME, en visites libres ou accompagnées d'un bibliothécaire dans les différentes bibliothèques du réseau. Les bibliothécaires se déplacent une fois par mois pour faire des lectures à voix haute et des prêts de documents à la Crèche du quartier de Clairs-Soleils, qui a la particularité d'accueillir 6 enfants polyhandicapés partageant le quotidien d'une vingtaine d'autres enfants. Les bibliothécaires de Mandela se déplacent à l'APF à Planoise tous les mois d'octobre à juin pour faire des lectures.

12.1.2. Les actions de la Citadelle de Besançon en faveur de l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Le groupe d'experts d'usage de la Commission Intercommunale d'Accessibilité a été consulté en amont des projets suivants et à chacune des étapes de ces derniers et selon les projets par : la Direction Architecture et Bâtiments de la Ville de Besançon, le Conservateur du Muséum de la Citadelle la Chef de projet et la médiatrice culturelle :

- ✓ construction d'une maquette tactile destinée à permettre à tous publics de mieux appréhender le site et les matériaux présents sur celui-ci (par le toucher notamment),

- ✓ projet « BIOSPACE » espace d'exposition sur la biodiversité, les menaces pesant sur elle et les actions destinées à la protéger,
- ✓ projet de refonte de la signalétique.

Des réunions de travail ont permis aux membres du groupe d'experts d'usage de rencontrer les entreprises respectivement attributaires des marchés et qui assurent la conception des projets et la mise en œuvre sur site. Cette méthode a pour but de permettre la mise en œuvre d'une accessibilité la plus large et la plus universelle possible de ces futurs projets lors de leur livraison et de permettre ainsi un accès optimisé de tous les publics quel que soit la nature de leur empêchement.

12.1.3. L'accessibilité du Conservatoire à Rayonnement Régional de Musique – actions 2016

12.1.3.1. Accessibilité « bâimentaire »

- ✓ Une place de parking PMR a été créée à l'extrémité du bâtiment, côté Rivotte.
- ✓ La mise en accessibilité générale du site dans le cadre de travaux, tout comme la mise en accessibilité des expositions sont, depuis 2015 conduites en lien très étroit avec le groupe d'experts d'usage de la Commission Intercommunale d'Accessibilité.
- ✓ Installation d'une boucle magnétique à l'accueil du Conservatoire.

12.1.3.2. Adhésion au Réseau National Musique et Handicap-rappel

En 2015 le Conservatoire est devenu membre du Réseau National Musique et HANDICAP a pour objet de favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux arts, à la culture et notamment à la musique (spectacle vivant, apprentissage et formation, pratique musicale, observation et veille, mission ressource...).

12.1.4. Les actions conduites par le Frac en 2016

Les actions conduites par le Frac en 2016

Le Frac a poursuivi en 2016 le travail conséquent développé depuis 2014 afin de rendre le Frac accessible aux personnes en situation de handicap.

Il a réparti au sein de l'équipe du « pôle publics », la réalisation des outils d'aide à la visite, lors de chaque temps d'expositions (3 temps par an).

Ces outils sont les suivants :

- ✓ guide en Facile à Lire et à Comprendre (FALC),
- ✓ fiches braille réalisées en partenariat avec le CRESDEEV,
- ✓ guide en gros caractères,
- ✓ guides adaptés pour les sourds et malentendants (descriptif plus complet des œuvres qui comprennent une partie sonore),
- ✓ maquettes d'œuvres, servant à plusieurs types de handicap et pouvant être utilisées autant en visite guidée pour les groupes qu'avec les visiteurs individuels à qui l'on propose des manipulations.



Les visites traduites en langues des signes française sont par ailleurs proposées à chaque temps d'exposition, soit environ une visite par trimestre.

Le matériel pour lequel le FRAC a investi en 2014 reste disponible et proposé à l'accueil (cannes-sièges, loupes, boucles auditives pour la billetterie et le matériel de concert.)

En 2016, le Frac a ainsi pu recevoir 425 personnes en groupes « empêchés ». Notamment des jeunes de l'Itep de Besançon et Novillars autour de projets à l'année, mais aussi le CCAS, des IME etc.



12.1.5. Les actions du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie en 2016 (établissement fermé au public)

Les actions « hors les murs du Musée des beaux-arts et d'archéologie **présentant un parcours artistique accessible aux personnes à mobilité réduite**, se sont poursuivies en 2016 pendant la période de déménagement des collections en vue de la rénovation du bâti abritant le Musée.

12.2. LA LABELLISATION TOURISME ET HANDICAP



Depuis son lancement, 170 structures ont été labellisées Qualité Tourisme Franche-Comté.
<http://pros.franche-comte.org/accompagnement/rester-competitifs/qualite-tourisme-franche-comte/les-labellises/>

La marque apporte une garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins indispensables des personnes handicapées. Les documents utilisés pour l'évaluation qui précède la labellisation ont été élaborés en concertation entre les associations de prestataires du tourisme et les représentants des personnes handicapées.

Les sites touristiques labellisés sur la CAGB

- ✓ La Citadelle de Besançon (25),
- ✓ Le Musée de plein air des Maisons Comtoises à Nancray (25), <http://www.maisons-comtoises.org/>
- ✓ La ferme aux lamas - CAP LAMAS DOUBS à Mamirolle, <http://www.caplamadoubs.fr/>
- ✓ Le FRAC en 2016 est Labellisé tourisme et handicap

13. LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP DANS LA VILLE

13.1. L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE PAR LA PROXIMITE DES SERVICES

Les autres lieux de proximité permettant un accès à des informations multiples :

- ✓ Un accueil Mairie totalement accessible
- ✓ Un guichet partagé éducation/petite enfance également accessible
- ✓ L'adaptation de certains équipements pour une accessibilité des personnes à mobilité réduite (rappel : pose de boucle magnétique dans 30 ERP de la Ville de Besançon)
- ✓ Un effort général de proximité régulièrement salué par la labellisation « Marianne » des différents sites d'accueil de la CABG, de la Ville et de son CCAS, de la plate-forme téléphonique et du site internet de la Ville de Besançon labellisation 5@ Villes internet (labellisation obtenue en 2015)
- ✓ La Maison des Séniors - Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) : un service désormais incontournable sur le territoire.

13.2. L'ACCESSIBILITE ET LE CHANGEMENT DE REGARD SUR LE HANDICAP – DE L'EXCLUSION, A L'INCLUSION

Le respect et la compréhension mutuels contribuent à l'instauration de la société inclusive. Il est par conséquent crucial d'améliorer la compréhension du handicap par le grand public, de lutter contre les perceptions négatives et de représenter le handicap de manière impartiale. L'inclusion de la personne en situation de handicap ou de fragilité nécessite un changement de regard sur le handicap et l'acceptation du fait que « la fragilité est un destin commun car nous participons tous de la même chair ».

De plus, l'accessibilité des lieux restera toujours imparfaite si elle n'est prolongée par l'accompagnement de la personne en situation de handicap.

13.2.1. La Mission Handicap et la sensibilisation

La mission handicap du CCAS a poursuivi en 2016 sa mission d'information et d'animation en direction du public handicapé mais aussi en direction du grand public.

Les moyens mobilisés sont constants : 0,8 ETP. Les outils employés demeurent identiques et la chargée de mission doit faire face à des pics d'activité. Ainsi en 2016 l'intensité d'activité fut augmentée du fait de l'organisation de la biennale du handicap et de l'autonomie - 112 exposants, 1860 visiteurs, 23 animations – tout en accentuant le rythme des journées handi-citoyennes. Victime de ce surcroît d'activité, le e-magazine HANDI-Actu n'a pas connu de parution.

La question du changement de regard sur le handicap demeure l'enjeu de cette mission, car au-delà des missions purement réglementaires, la Ville de Besançon et son CCAS ont décidé de développer des actions concrètes favorisant l'accessibilité de tous à tout dans une logique d'inclusion sociale des personnes handicapées. C'est la raison pour laquelle la mission handicap met en œuvre des actions de deux types :

- des actions d'information et de communication,
- des actions de sensibilisation au handicap.

Ces actions s'appuient sur la mise en réseaux des associations de personnes handicapées.

Sur 2016, quelques éléments chiffrés relatifs aux journées handi-citoyennes

L'opération a été déclinée et adaptée dans 11 établissements sur 19 dates. Il s'agit principalement de lycées, mais il y a également l'IRTS, l'IMRT, le CFA... Ci-dessous le détail des lieux, dates et relais presse connus.

Etablissements	Nombre de dates	Revue de presse & revue du net
Lycée Adrien Paris	2	
Lycée Saint-Jean	1	
Lycée Pergaud	1	Article ER
Lycée Jules Haag	4	
Lycée Granvelle	1	Article ER
CFA Vauban	2	
Lycée pro Tristan Bernard	1 (déc 2015)	TV + radio campus + presse (ER)
Filière IMRT	2	Article ER + presse spécialisée préparateur en radiologie
Filière BAFA	1	
Lycée Ledoux	3	Article ER
Filière ESPE	1	Article ER
TOTAL	19 dates	



Sur 2016, sur 19 dates environ 1300 jeunes ont été sensibilisés par le programme.

Il convient d'ajouter à ce chiffre, les visiteurs scolaires de la biennales du handicap et de l'autonomie qui a accueilli 860 jeunes le 17 novembre dernier. En résumé en 2016, l'équipe des journées handi-citoyennes a cotoyé environ **2160 jeunes** ce qui constitue le record en terme d'affluence depuis 2011 ! Pour la première fois en 2016 la mission handicap a d'ailleurs décliné une sollicitation en provenance d'une Maison Familiale et rurale (Morre?) mais aussi le collège de Fraisans (pour des motifs liés à la distance).

Il convient également de souligner que de nouvelles formes de sensibilisations ont été testées au cours des 2 dernières années lors d'événements comme le raid handi'forts ou lors de salons comme le festicomtois ou encore dans des communes comme aux Auxons en 2015, auprès, souvent, de public adulte et junior.

Enfin en avril 2016, conscient de l'apport de ces journées auprès d'un public junior et de l'investissement de la Ville et du CCAS dans cette entreprise, Monsieur le Recteur et Monsieur le Maire de Besançon ont signé une convention reconnaissant l'utilité sociale mais aussi l'offre de service public des services municipaux auprès des jeunes scolarisés. A souligner également que ces sensibilisations bénéficient aussi (sur la base du volontariat) aux personnels d'encadrement dans les établissements scolaires.

Sur 2016 encore : la transversalité demeure l'ADN de la mission

Au cours de l'année 2016, la mission handicap a travaillé avec une vingtaine d'associations, dont :

- Association des Paralysés de France (APF),
- MIRA Europe,
- Association Française de Parents d'Enfants en Difficulté d'Apprentissage du Langage Ecrit et Oral (APEDA), mais aussi l'URAPEDA ou le CEEDA,
- Association de Parents et Amis de Personnes handicapées mentales (ADAPEI),
- Association des Familles de Traumatisés Crâniens et cérébro-lésés de Franche-Comté (AFTC),
- Comité départemental handisports.

En plus de ces associations, la mission handicap a tissé des partenariats avec des personnes indépendantes et en situation de handicap qui acceptent de témoigner.

Pour gagner en efficacité et assister les bénévoles associatifs, la mission handicap fait appel aux personnels en interne et en transversal, notamment les services civiques.

13.2.2. La Biennale du handicap et de l'autonomie

7ème édition du Forum du Handicap rebaptisée, la Biennale du handicap et de l'autonomie a élargi le champ du handicap à la baisse de la mobilité liée à l'âge tout en mettant l'accent sur la citoyenneté.

1860 visiteurs ont fréquenté la biennale dont 860 jeunes scolarisés, 6 conférenciers et 112 exposants qui ont animé 23 ateliers.

Pour cultiver Le vivre ensemble, développer l'empathie et changer les regards, la manifestation a valorisé les actions de sensibilisation, telles celles des Journées Handi-citoyennes animées par la Mission handicap du CCAS tout au Long de l'année. Vivre en fauteuil roulant, se déplacer avec une déficience visuelle, se mouvoir avec Le poids du corps et La perte de masse musculaire d'une personne âgée... présentent nombre de complications bien souvent non perçues par les personnes autonomes.

80% des handicaps ne sont pas visibles et entravent pourtant [es gestes de la vie quotidienne ; mal voir, mal entendre ou être atteint d'une pathologie psychique ralentit considérablement la compréhension et l'appréhension de son environnement. Or la perte ou l'absence de repères conduit à l'isolement.



Organisée en trois villages Le 17 novembre dernier au Palais des sports, la manifestation a exploré tous les volets de la vie avec un handicap en faisant participer Le public aux activités et en lui faisant découvrir les nombreuses associations locales d'accompagnement des personnes handicapées mais aussi valides : Loisirs et sports adaptés à la mobilité réduite, mise en situation de handicap et simulateur du vieillissement, emploi, formation et solutions digitales.

Les nombreuses activités interactives, et parfois ludiques, tout comme les solutions d'avenir professionnel ont attiré un public majoritairement jeune de moins de 25 ans (49 %), suivi par les plus de 45 ans (29 %) : danse flash mob, massages thérapeutiques, atelier de recrutement et conseils en communication non-verbale, parcours silence et communication en Langue des signes...



14. CONCLUSION

Ce rapport ne peut à lui seul résumer la totalité des actions de la CAGB, des communes membres, de la Ville, de son CCAS comme des partenaires du territoire.

L'ensemble des travaux et des actions concrètes conduit en une année, montre que le message d'une société où chacun peut prétendre à une égalité d'accès au bien et au service a été entendu et pris en compte avec le plus grand sérieux malgré les contraintes budgétaires. Une grande partie de l'année a été dévolue à la mise en place des chantiers, plus qu'à l'exécution des travaux, une année de passation des marchés publics tant dans le cadre des Ad'Ap que du Sd'AP, de recherche et de désignation des prestataires et de mise en place des travaux. Après cette période un peu longue, ceux-ci ont cependant débuté et ont été conduits à un rythme soutenu propre à combler le retard du départ.

La CAGB et la Ville de Besançon ont pris en compte l'ensemble des maillons de la chaîne de déplacements (transport, voirie, ERP, IOP) dans leur articulation et le respect de leur cohérence. Ce travail entrepris modifie profondément jour après jour, le visage de la ville et ce depuis l'arrivée du tram, véritable colonne vertébrale d'un nouveau territoire moderne, rénové et accessible. Les travaux de mise en accessibilité dans lesquels se sont également lancés la presque totalité des communes de la CAGB quelle que soit leur taille, laisse présager qu'un virage s'est opéré dans notre société. Les répercussions sur la qualité de l'environnement, déjà perceptibles, contribueront rapidement au bien-être des personnes en situation de handicap par un accès facilité à l'espace commun. Leur inclusion ainsi que celles des personnes vieillissantes est l'horizon devenu lisible de ce changement.

L'année 2016 se caractérise également par la légitimité et la place acquise et confirmée auprès des principaux acteurs du territoire, publics comme privés, par les membres du groupe d'expert d'usage de la Commission Intercommunale d'Accessibilité (missionnés par les associations représentant les cinq grandes familles de handicap de la CIA et par les aînés), dans la démarche de mise en accessibilité de leur patrimoine.

Les bases solides sur lesquelles ont été mis en œuvre les travaux et l'ensemble des actions destinées à concourir à la mise en accessibilité du territoire et au changement des mentalités sans lequel aucune impulsion véritable ne pourrait s'inscrire dans la durée et concrétiser l'intention qui l'a initiée, ont été créées en 2015 et 2016.

Le travail va se poursuivre pour encore deux années pour le transport (mise en accessibilité des arrêts, mise à niveau du parc de véhicules) et 8 années pour la mise en accessibilité du cadre bâti mais d'ores et déjà, la qualité de l'engagement des uns et des autres confirme bien, si cela devait être, la tradition de solidarité et de fraternité portée par notre territoire.